

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2023

CFG BANK



06

PRÉSENTATION DE CFG BANK

- Une banque universelle de nouvelle génération au Maroc
- Indicateurs clés
- Notre réseau d'agences
- Une croissance à deux chiffres durant les 5 dernières années
- Une banque commerciale tournée vers le futur
- Notre modèle de création de valeur : Continuer à grandir en consolidant la différence CFG Bank
- De la 1^{ère} banque d'affaires marocaine à la banque universelle de nouvelle génération
- Un actionnariat solide avec une vision à long terme
- Un management à la hauteur des ambitions du Groupe
- Une stratégie avant-gardiste dessine les nouveaux horizons de la banque



36

RAPPORT ESG

- Une démarche RSE intégrée aux enjeux stratégiques
- Gouvernance
- Organes de direction

62

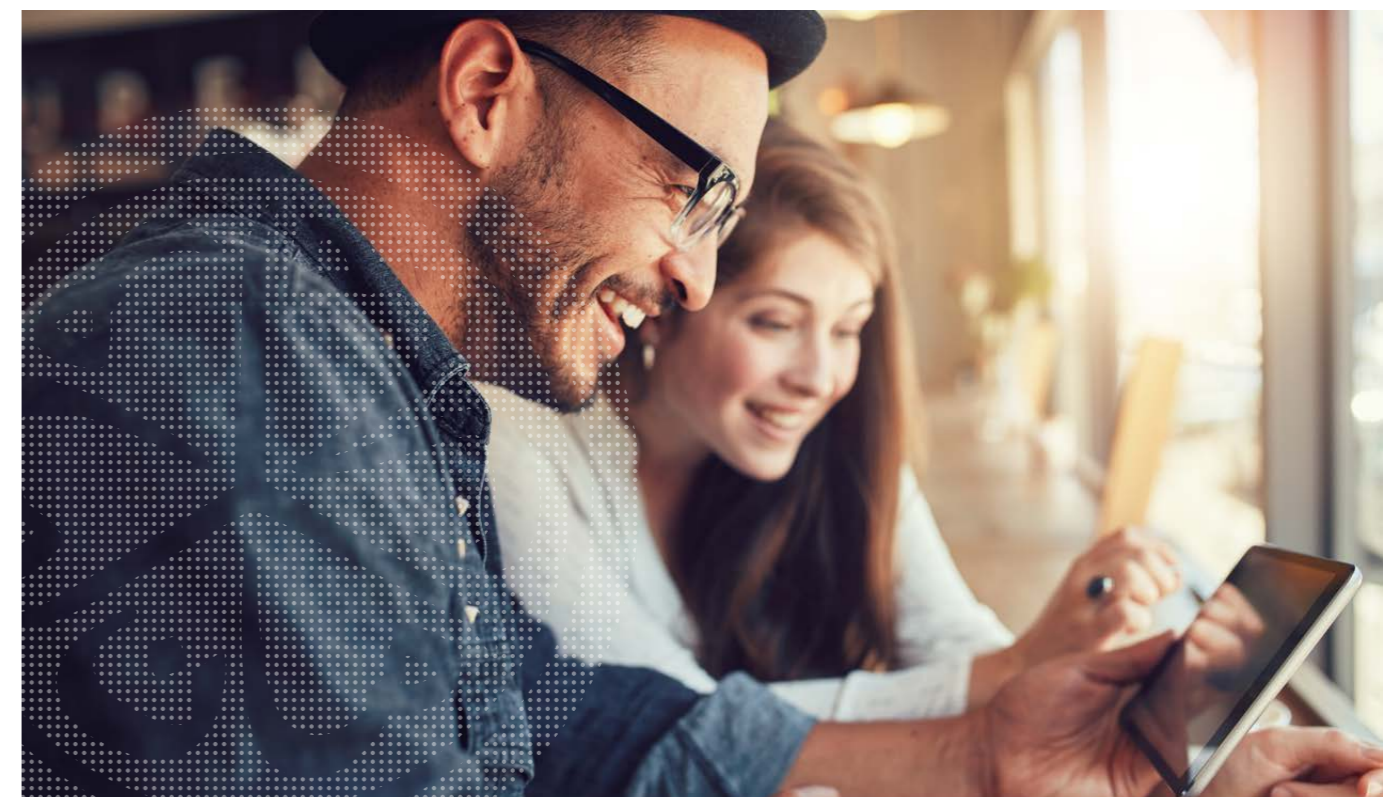
COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS

- Rapport de gestion
- Comptes consolidés
- Comptes sociaux
- Rapports des commissaires aux comptes

24

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- Une success story couronnée par une introduction en bourse en 2023
- Dynamisme et innovation au cœur des initiatives marketing de CFG Bank en 2023
- Poursuite de l'enrichissement de la plateforme digitale de CFG Bank pour une expérience utilisateur inédite
- Crédit immobilier sur mesure : L'engagement de CFG Bank envers les jeunes actifs
- Des financements structurés et personnalisés pour les entreprises
- Développement du réseau d'agences de la banque
- Forte hausse des indicateurs financiers en 2023



PRÉSENTATION DE CFG BANK

UNE BANQUE UNIVERSELLE DE NOUVELLE GÉNÉRATION AU MAROC

CFG Bank est aujourd'hui une banque universelle indépendante et acteur de nouvelle génération du secteur bancaire au Maroc.

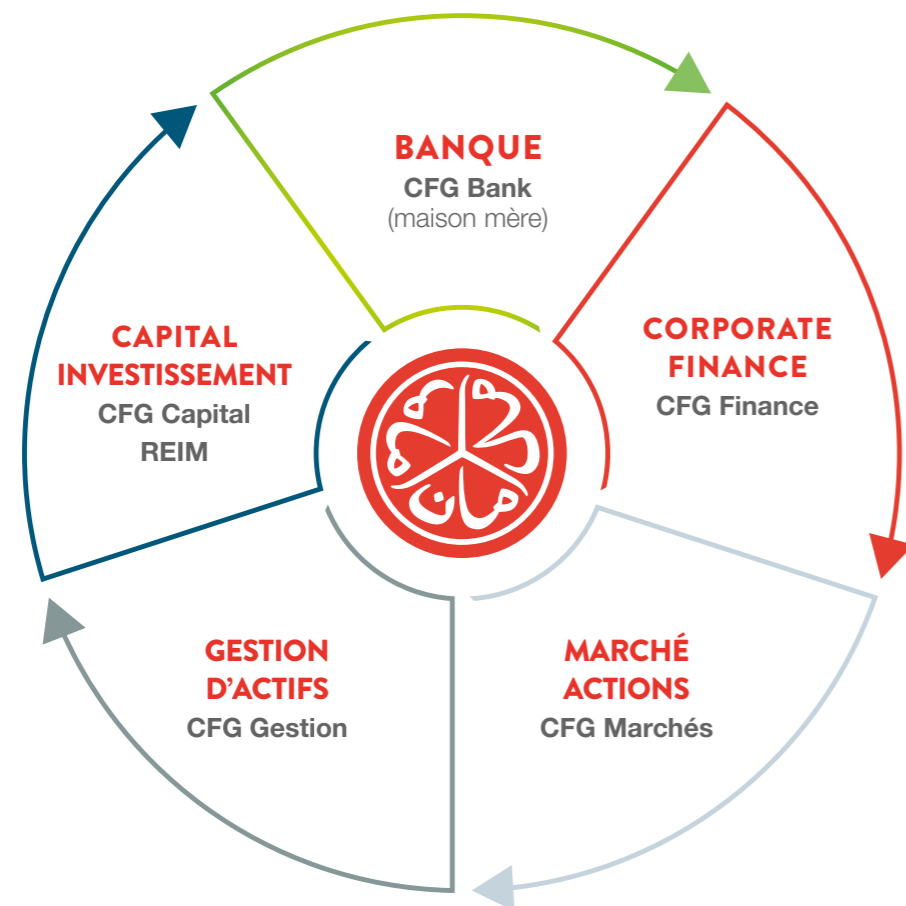
Fondée en 1992, sur le modèle opérationnel des banques anglo-saxonnes, elle a d'abord créé les métiers de la banque d'affaires au Maroc et a participé activement au développement de la réglementation et de la construction progressive des marchés des capitaux marocains. Elle construit sa notoriété à travers son offre multi-métiers (gestion d'actifs, marchés des capitaux, corporate finance, capital investissement) et impulse l'accès au financement et à l'épargne de marchés par les sociétés publiques et privées, les investisseurs institutionnels et les personnes physiques.

Fin 2015, CFG Bank a lancé son activité de banque de détail avec la promesse de délivrer un service bancaire

premium à une clientèle de particuliers exigeants, quels que soient leur âge, leur niveau de revenu ou de patrimoine, rendant l'excellence bancaire accessible à tous.

Elle bénéficie d'une excellente réputation et notoriété auprès de ses segments de clientèle grâce à son approche singulière combinant l'innovation d'une banque digitale au meilleur standard, adossée à un dispositif multicanal performant pour faciliter la banque au quotidien et la proximité d'un réseau resserré d'agences de nouvelle génération pour recevoir, accompagner et conseiller ses clients dans la durée.

Depuis 2015, la banque est organisée autour de deux pôles principaux, la banque commerciale et la banque de financement et d'investissement.



INDICATEURS CLÉS 2023

17
Agences

*Dont 3 agences « Banque Privée »
et 1 agence Corporate*

440
Collaborateurs

93
GABs

Dont 60 GABs hors agences

11
Encoures Crédits
(en MMAD)

12
Encoures Dépôts
(en MMAD)

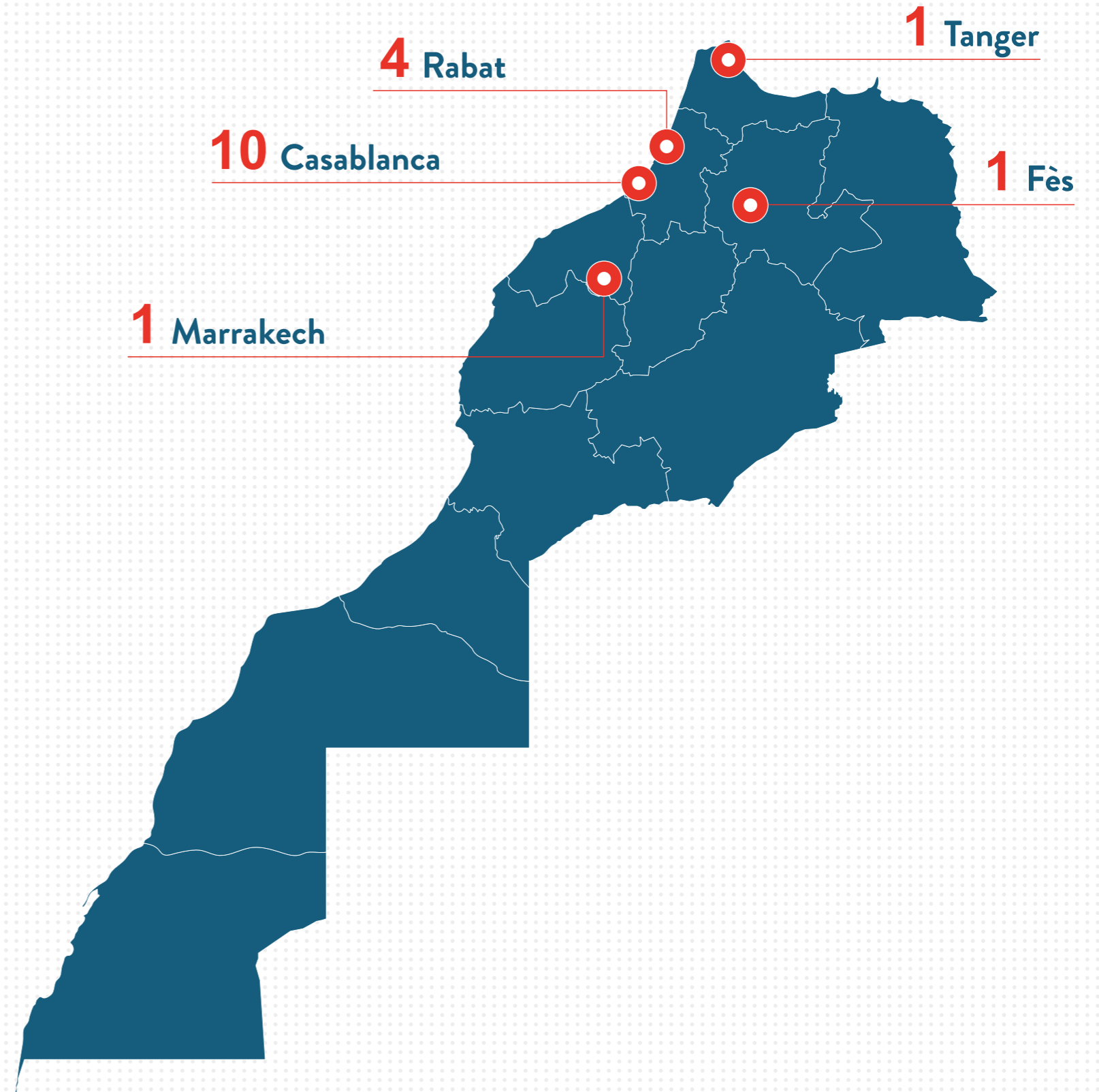
657
PNB
(en MMAD)

166
RNPG
(en MMAD)

1688
Fonds propres
(en MMAD)

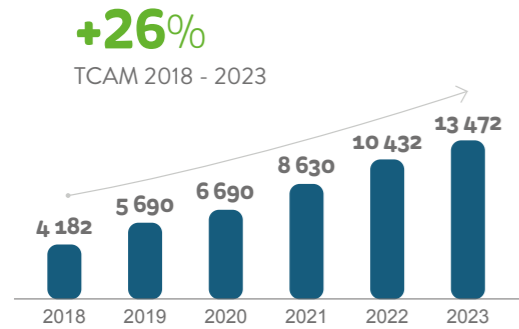
5 538
Capitalisation boursière
(en MMAD)

NOTRE RÉSEAU D'AGENCES

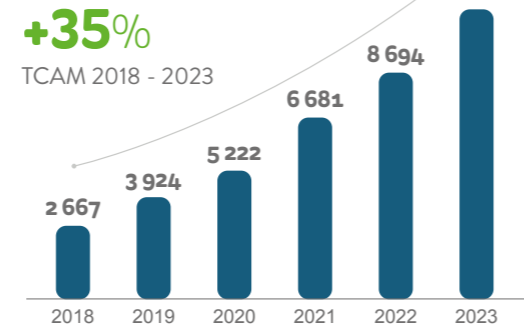


UNE CROISSANCE À DEUX CHIFFRES DURANT LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

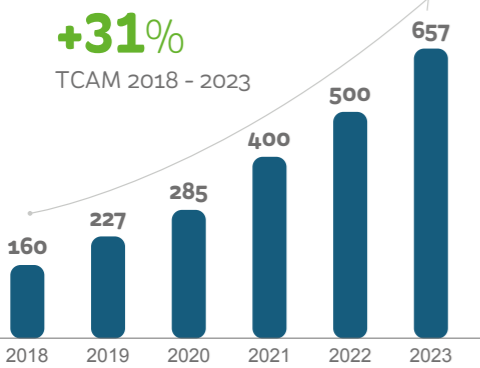
ÉVOLUTION DES DÉPÔTS (Y COMPRIS CD)
MDH



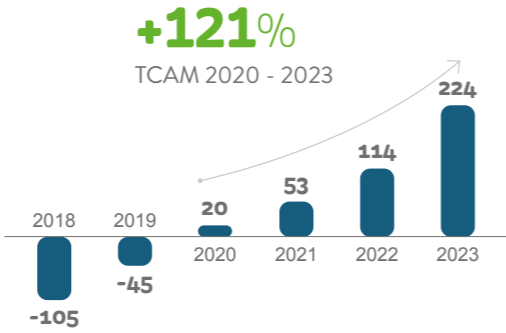
ÉVOLUTION DES ENCOURES DE CRÉDITS
MDH



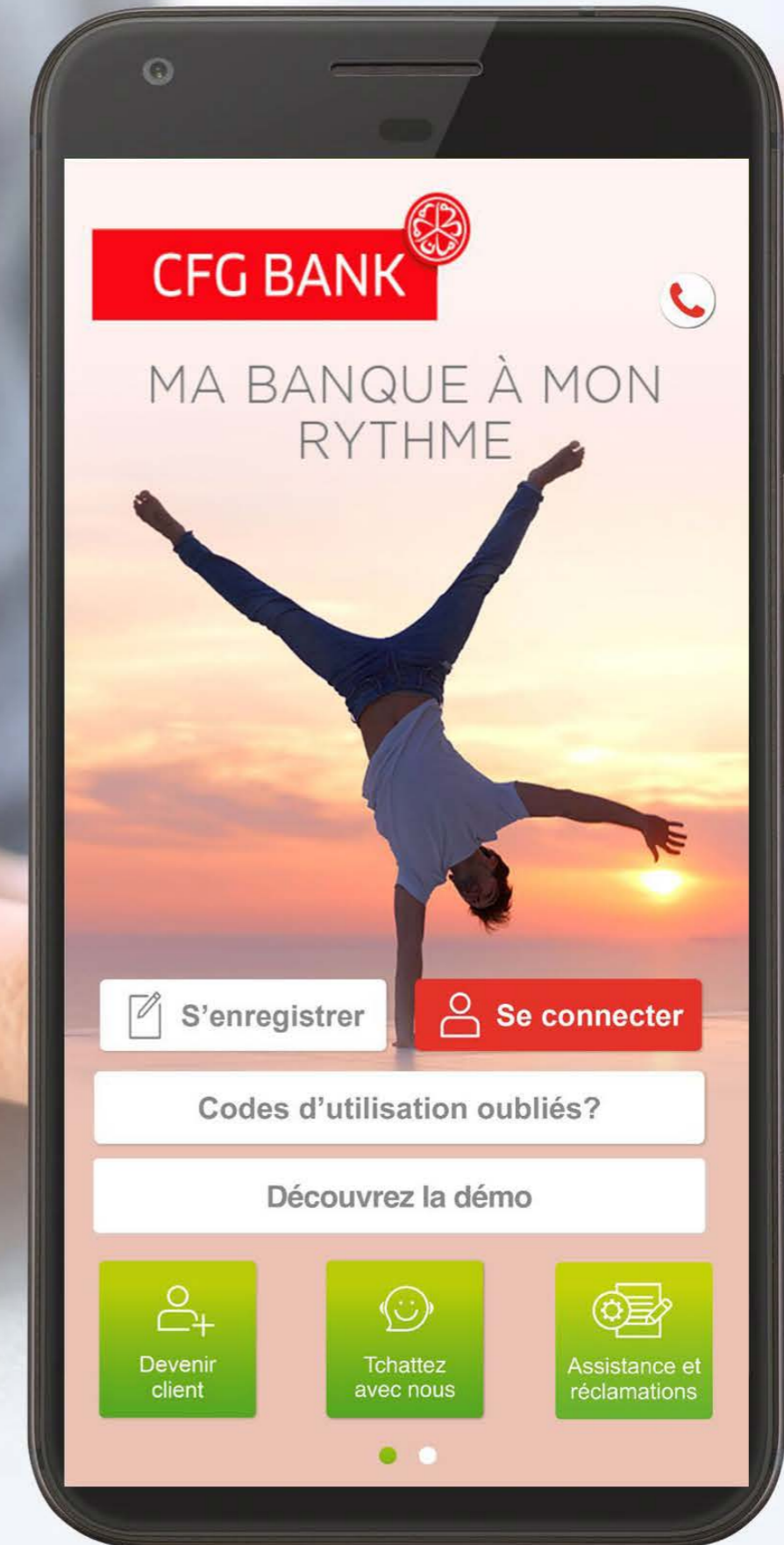
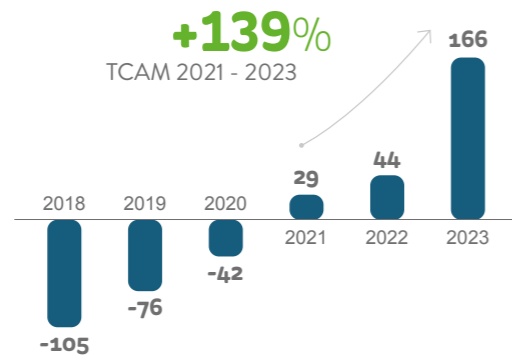
ÉVOLUTION DU PNB CONSOLIDÉ
MDH



ÉVOLUTION DU RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION
MDH



ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
MDH



UNE BANQUE COMMERCIALE TOURNÉE VERS LE FUTUR



UN NOUVEAU MODÈLE DE BANQUE HYBRIDE

Inspiré par l'émergence de nouveaux modèles bancaires à l'international, le concept innovant introduit par CFG Bank en novembre 2015 fusionne le meilleur de deux mondes bancaires: l'accessibilité et la commodité d'une banque à distance avec l'expertise et le conseil d'une banque de détail classique. Chez CFG Bank, les clients profitent d'une application et d'un centre de relation clients pour leurs opérations bancaires quotidiennes et d'une relation personnalisée avec un conseiller dédié pour un accompagnement dans la durée.

UNE BANQUE RÉSOLEMENT MULTICANALE

Le dispositif multicanal de CFG Bank est au cœur de son modèle, pour répondre aux nouveaux besoins des clients qui veulent des services personnalisés, accessibles partout et disponibles 24h/7 :

Un réseau d'agences à taille humaine

Vitrines de la marque, 17 agences (à fin 2023) sont opérationnelles dont 13 agences retail, 3 agences banque privée et 1 agence corporate. Conviviales et chaleureuses autant que « high-tech », toutes les agences CFG Bank sont ouvertes de 8h15 à 19 h. De nouvelles agences, compléteront ce dispositif au courant des deux prochaines années.

Un Centre de relation clients accessible jusqu'à 21h

Élément central du dispositif, le Centre de relation téléphonique est largement accessible en soirée et le samedi. Plus qu'une plateforme de contact, il offre un véritable moyen de traitement des opérations, avec des banquiers mis à la disposition des clients, pour traiter la plupart de leurs opérations courantes et leur simplifier la vie.

Une APPLI et un site pratiques et sécurisés

En support quotidien, l'application CFGBANK et le site cfgbank.com donnent accès, à un espace client transactionnel. Gratuit, simple et sécurisé, ils permettent au client de suivre ses comptes bancaires, d'effectuer de nombreuses opérations courantes (virements, paiement de facture, blocage et déblocage de carte, messagerie sécurisée avec les conseillers, réservation en temps réels des dotations en devises) mais aussi de gérer son épargne en temps réel.

Des GAB de dernière génération

Les guichets automatiques de CFG Bank sont accessibles 24h/7 et sont dotés de fonctionnalités de dernière génération (comme le dépôt de chèques et d'espèces) facilitant l'exécution de nombreuses opérations en s'affranchissant des contraintes horaires d'une agence.



**Des Agences conviviales,
ouvertes jusqu'à 19h**



**Un Centre de Relation Clients
accessible jusqu'à 21h**



**Une appli et un site
pratiques et sécurisés**



**Des GAB de dernière génération
accessibles 24/7 avec dépôt de
chèques et d'espèces**



UNE RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC NOS CLIENTS

Fidèle à son ADN, CFG Bank accorde une importance à la construction d'une « relation privilégiée », inscrite dans la durée, entre, d'une part, ses clients et, d'autre part, les femmes et les hommes qui ont la mission d'honorer la promesse de qualité de service délivrée par CFG Bank.

Ainsi, en particulier, chacun des clients de la banque dispose d'un « conseiller attitré », sur lequel il peut compter, disponible et accessible en toutes circonstances.

Outre la supervision de l'ensemble de la relation avec leurs clients, la mission principale des conseillers CFG Bank est de les accompagner sur la durée, avec tout le soutien et l'expertise nécessaire, pour les aider à organiser un investissement immobilier, à structurer un dossier de crédit, à valoriser leur épargne, à planifier sereinement l'éducation de leurs enfants ou une retraite paisible.

UNE CULTURE D'INGENIERIE FINANCIERE AU SERVICE DE LA MOYENNE ET GRANDE ENTREPRISE

Parallèlement à la consolidation de son positionnement de leader de la banque d'affaires grâce à une expertise reconnue, à son savoir-faire de structuration et de montage financiers, à ses liens historiques avec de nombreuses entreprises publiques et privées et à son capital humain de grande qualité, CFG Bank a développé une activité de Corporate Banking et d'octroi de crédits d'investissement aux moyennes et grandes entreprises. Cette activité a cru très fortement ces dernières années et représente un encours de crédit de 5,6 milliard de de dirhams, ce qui représente 51% du total de l'encours de crédit de la banque.



NOTRE MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR : CONTINUER À GRANDIR EN CONSOLIDANT LA DIFFÉRENCE CFG BANK

NOS RESSOURCES

NOS TALENTS



Collaborateurs

440 dont **58%** de femmes

UNE BANQUE UNIVERSELLE INDEPENDANTE DOTÉE D'UN MODÈLE INNOVANT

- Une nouvelle expérience bancaire avec un service premium accessible au plus grand nombre
- Un modèle hybride multicanal pour les particuliers
- Une culture d'ingénierie financière au service de la moyenne et grande entreprise

NOTRE SAVOIR FAIRE

- **2** segments particulier et entreprise
- **2** types de crédits immobilier acquéreur et investisseur
- Expertise unique dans les métiers de la banque d'investissement et de financement
- Une bonne politique de maîtrise des risques

UNE GOUVERNANCE SOLIDE

Un actionariat diversifié et solide gage d'un engagement à long terme

UNE STRUCTURE FINANCIÈRE SOLIDE



Fond propres

1 688 M MAD


Total bilan

22 134 Md MAD

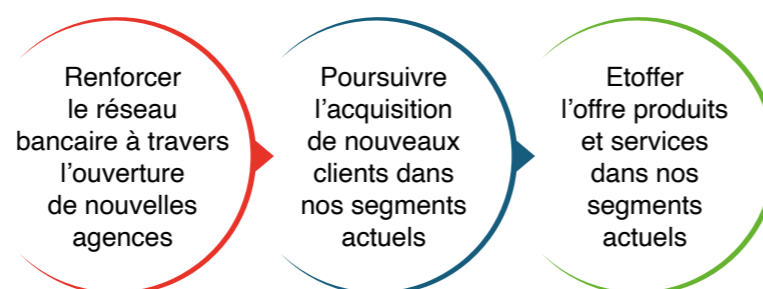
NOTRE VISION

CONTINUER À GRANDIR EN CONSOLIDANT LA DIFFÉRENCE CFG BANK

NOTRE MISSION

Offrir à nos clients une nouvelle approche de la banque avec la promesse de proposer une très haute qualité de services au plus grand nombre

NOS AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT



NOS LEVIERS



Agilité



Fort contenu technologique et innovation



Qualité des ressources humaines

NOS ENGAGEMENTS



1. Innovation



2. Exigence



3. Transparence

NOS VALEURS

AL AMANE
ConfianceAMAM
Avant-gardeAMAL
Espoir

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

POUR NOS CLIENTS

BANQUE COMMERCIALE

- **91** GAB
- **17 Agences** modernes ouvertes jusqu'à 19h
- **Appli** CFG Bank noté 4,7 sur app store
- **Centre de relation clients** pour le traitement des opérations 7/7 jusqu'à 19h
- Des banquiers avec une **nouvelle culture de la banque**

GESTION D'ACTIFS

- **19,6 Md MAD** Actifs sous gestion
- **39** Fonds sous gestion
- **3,5%** PDM
- Un des premiers gérants d'actifs indépendants de la place

INTERMÉDIATION

- **18,2%** PDM
- Un positionnement unique auprès des investisseurs étrangers
- Entre **35%** et **40%** en moyenne des volumes traités pour le compte des investisseurs étrangers à la Bourse de Casablanca
- Une équipe de recherche de premier ordre

CORPORATE FINANCE

- **N°1** Sur les IPO au Maroc
- **+180** Transactions cumulées
- Une équipe professionnelle de la banque d'affaires
- Une offre de services plurielle (**M&A, ECM, DCM**)

PRIVATE EQUITY

- **6Md MAD** Actif sous gestion à fin octobre 2023
- **2** Foncières cotées à la BVC sous gestion (Aradei et Immorente)
- Un des leaders en termes de gestion d'actifs d'immobiliers locatifs au Maroc

BANQUE PRIVÉE

- Un des **leaders** de la banque privée au Maroc
- Une des premières équipes dédiées à la clientèle **HNI**

POUR NOS COLLABORATEURS

→ **690 KMAD**
Budget Formation

→ **147**
Nombre de bénéficiaires

POUR NOS COMMUNAUTÉS

→ Contribuer au développement économique et social à travers le financement des entreprises

→ **5,6 Md MAD (51% total encours)**
Crédits accordés aux **entreprises**

POUR NOS ACTIONNAIRES

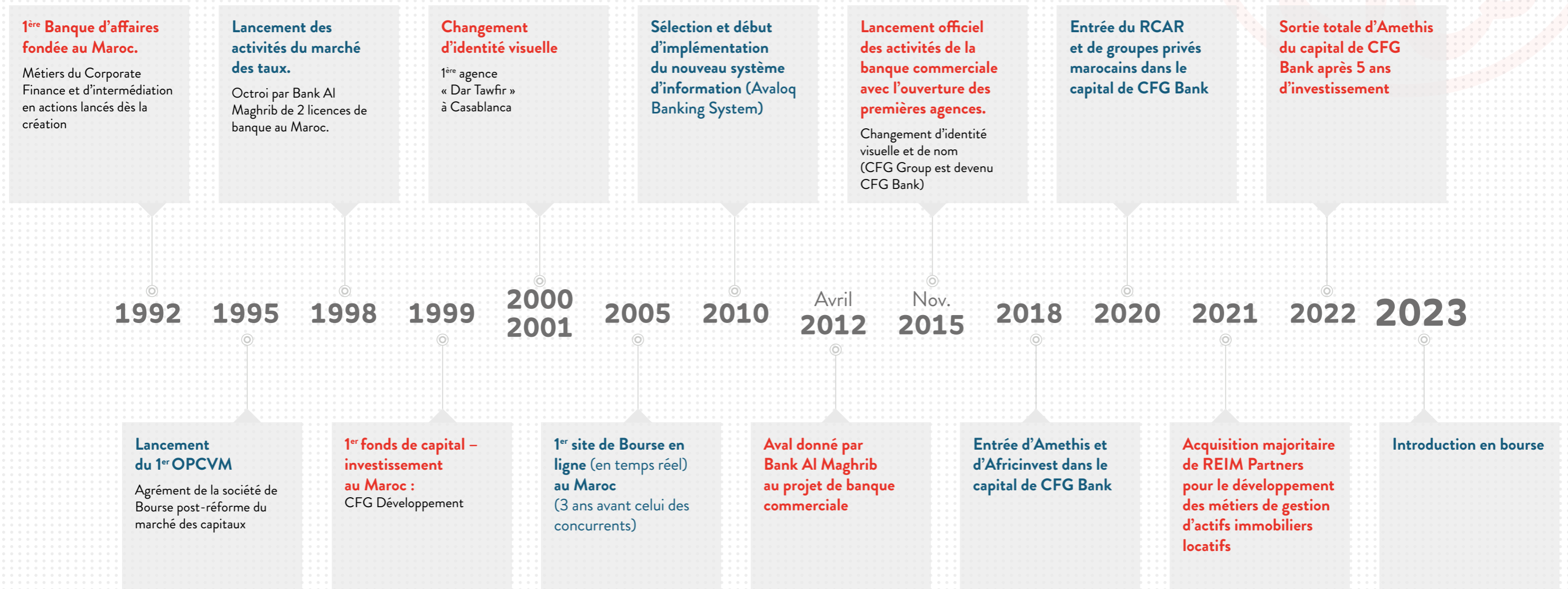
→ **15,6%**
ROE

→ **5 538 MMAD**
Capitalisation boursière
au 31/12/2023

DE LA 1^{ÈRE} BANQUE D'AFFAIRES MAROCAINE À LA BANQUE UNIVERSELLE DE NOUVELLE GÉNÉRATION

Banque universelle depuis 2013, CFG Bank a d'abord créé les métiers de la banque d'affaires au Maroc. Fondée en 1992 par Adil Douiri, Aymn Alami et des investisseurs institutionnels, sur le modèle opérationnel des banques anglo-saxonnes, elle participe au développement de la réglementation marocaine et de la construction progressive des marchés des capitaux marocains.

En novembre 2015, CFG Bank lance son activité de banque de détail avec la promesse de délivrer un service premium au profit du plus grand nombre.



Histoire de l'identité visuelle du groupe CFG

1992

CASABLANCA FINANCE GROUP

2001

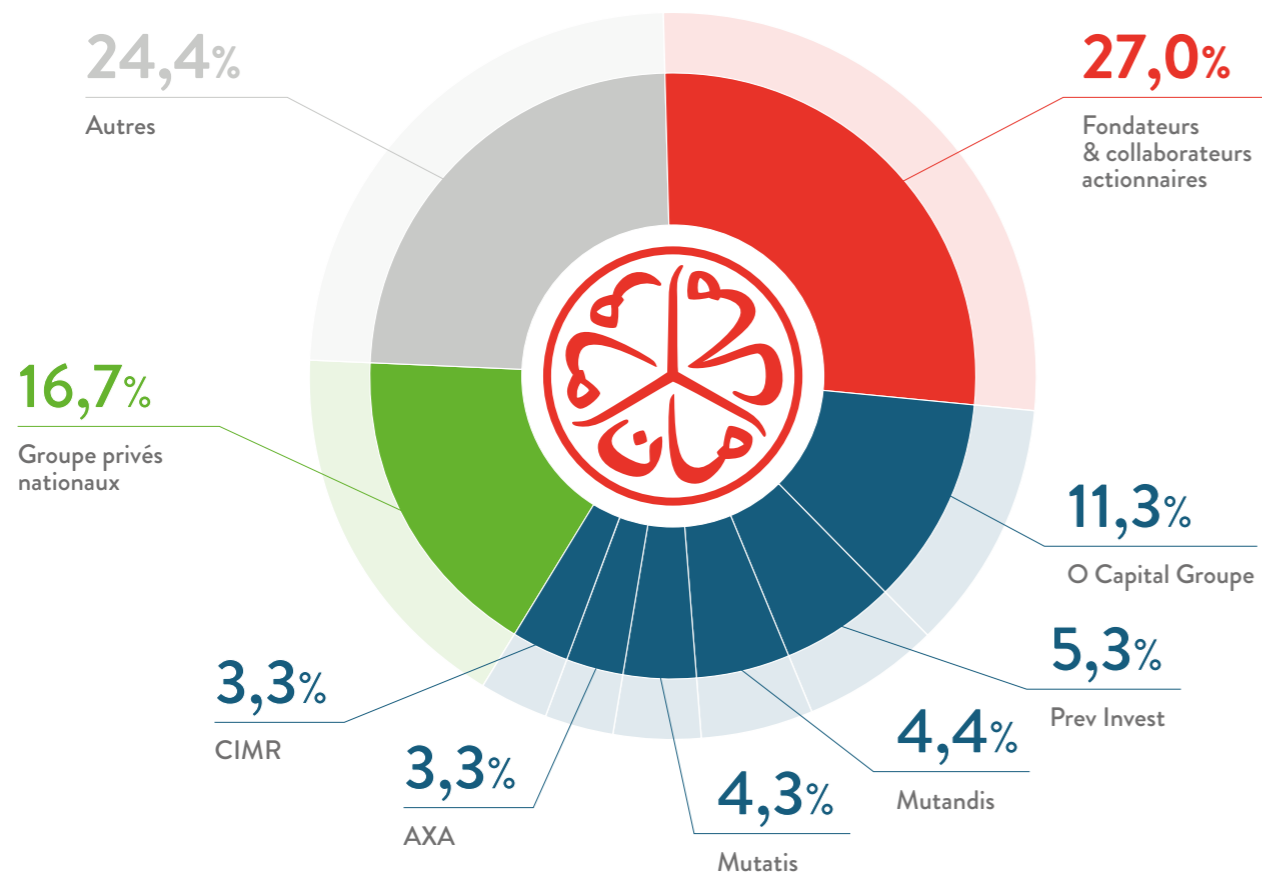
CFG Group
 DAR TAWFIR دار التوفير

2015

CFG BANK

UN ACTIONNARIAT SOLIDE AVEC UNE VISION À LONG TERME

ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2023



UN MANAGEMENT À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DU GROUPE

| | | | |
|--|--|---|---|
| <p>Adil DOURI Président du Conseil d'Administration</p> | <p>Younes BENJELLOUN Directeur Général</p> | <p>Souad BENBACHIR HASSANI Directeur Général Délégué et Administrateur</p> | <p>Driss BENCHAFFAI Directeur Général Délégué</p> |
| <p>Moulhim AOUAD Directeur Général Adjoint Développement, qualité et transformation Banque Particuliers/PME</p> | <p>Youssef BERDAI Directeur Exécutif Gestion Globale des Risques</p> | <p>Hind DINIA Directeur Exécutif de la Banque Privée</p> | <p>Mohamed ESSAKALI Directeur Exécutif Grand Commercial Clients Institutionnels et Grandes Entreprises</p> |
| <p>Salim RAIS Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion</p> | <p>Karim GHARBI Directeur Exécutif de la Banque de l'Entreprise</p> | <p>Issam MGHABBAR Directeur Salle des Marchés</p> | <p>Hynd CHKILI Directeur Exécutif Réseau Banque des Particuliers/PME</p> |
| <p>Sofia SKIREDJ Directeur Exécutif Gestion de Portefeuille</p> | <p>Bachir TAZI Directeur Exécutif en charge de la Société de Bourse</p> | <p>Khalil MENGAD Directeur Exécutif Gestion d'actifs alternatifs</p> | <p>Lotfi LAZREK Directeur Exécutif Corporate Finance</p> |

UNE STRATÉGIE AVANT-GARDISTE DESSINE LES NOUVEAUX HORIZONS DE LA BANQUE

Pour CFG Bank, aller de l'avant c'est continuer à grandir tout en consolidant sa différence, par l'innovation et la qualité de service. C'est aussi renforcer son positionnement en prenant soin de ses clients et de ses salariés, de ses actionnaires et de ses partenaires. C'est enfin s'engager avec conviction pour le Maroc.

Depuis le lancement de sa transformation en tant que banque commerciale, la stratégie d'investissement de CFG Bank a porté sur 3 axes majeurs : les systèmes d'information et l'innovation au service de ses clients, le développement de son réseau d'agences et le développement de son capital humain.

La feuille de route sur les années à venir prévoit la poursuite du développement du modèle de la banque, autour de l'innovation technologique et de la qualité de service, avec également des objectifs ambitieux en termes de conquête de nouveaux clients et de distribution de crédits et de dépôts. Le multicanal demeure au cœur de la stratégie de croissance avec des perspectives qui s'articulent autour 3 axes :

- Le développement du réseau bancaire à travers l'ouverture de nouvelles agences au cours des prochaines années, ainsi que l'augmentation du nombre de GAB intelligents.
- La poursuite du développement des segments des particuliers et des moyennes et grandes entreprises, que ce soit en termes d'acquisition ou de distribution de crédits
- L'élargissement de l'offre de produits et services pour ces segments, en mettant particulièrement l'accent sur la digitalisation croissante des services et des opérations.

CFG Bank tient également à consolider ses métiers historiques de banque d'affaires, avec des objectifs de croissance et de maintien des parts de marché, notamment pour les activités de gestion d'actifs et d'intermédiation, ainsi que de développement de l'activité de gestion d'actifs alternatifs suite à l'acquisition de REIM Partners en 2021.



RAPPORT D'ACTIVITÉ



UNE SUCCESS STORY COURONNÉE PAR UNE INTRODUCTION EN BOURSE EN 2023



Fin 2023, CFG Bank a marqué un tournant décisif dans son histoire avec la réalisation de son introduction en bourse, finalisée avec succès en décembre. Cette opération d'envergure a attiré l'intérêt de plus de 23.600 souscripteurs, témoignant de la confiance et de l'engouement suscités par la Banque, avec une souscription qui a atteint près de 35 fois l'offre initiale. L'introduction en bourse a été structurée par une augmentation de capital, pour un montant total de 600 MMAD. Cette entrée en bourse s'est inscrite dans une stratégie de consolidation financière et de développement.

Les trois objectifs principaux de l'opération étaient :

- Le renforcement des fonds propres de la banque pour accompagner la croissance rapide de son bilan ;
- L'accroissement de sa notoriété auprès du grand public ;
- L'ouverture de son capital aux salariés et aux clients de la banque pour les associer à sa croissance future.

DYNAMISME ET INNOVATION AU CŒUR DES INITIATIVES MARKETING DE CFG BANK EN 2023

L'année 2023 a été témoin d'une série d'innovations chez CFG Bank en matière d'offres commerciales et de campagnes marketing. Mettant l'accent sur la personnalisation de l'expérience client, la banque a lancé des produits financiers sur mesure qui répondent aux besoins spécifiques de ses segments cibles de clients. Parmi ces offres, on note des prêts immobiliers sur mesure, des produits d'épargne pour préparer l'éducation des enfants, et la digitalisation du parcours de dotation voyage, qui ont tous bénéficié d'une promotion dynamique à travers des canaux digitaux et traditionnels.

CFG Bank a aussi déployé des campagnes marketing centrées sur la promotion de son parcours d'ouverture de compte 100% à distance, avec la livraison de sa carte chez soi en 24h ou sa fabrication en 15 minutes en agence, reflétant une communication marquée par l'interactivité, notamment via les réseaux sociaux et l'application mobile, et renforçant le positionnement de CFG Bank comme une banque moderne et accessible.

Les initiatives marketing de l'année ont été complétées par des événements exclusifs et des partenariats stratégiques, renforçant la notoriété de la banque et son engagement envers les communautés locales.

POURSUITE DE L'ENRICHISSEMENT DE LA PLATEFORME DIGITALE DE CFG BANK POUR UNE EXPÉRIENCE UTILISATEUR INÉDITE



En 2023, CFG Bank a continué à développer sa plateforme digitale, affirmant son engagement envers une amélioration continue de l'expérience client :

- La revue de certains parcours et des interfaces utilisateur ainsi que l'optimisation des performances de l'application mobile pour une expérience plus fluide et encore plus sécurisée
- L'évolution de certains services comme celui de la dotation voyage pour encore plus d'instantanéité et d'autonomie
- Le développement de nouveaux services innovants tels que le suivi de sa demande de crédit immobilier,

le remboursement anticipé total ou partiel de son crédit en toute autonomie, l'accès à tous les détails et les documents contractuels de son crédit immobilier, la consultation de son épargne assurance avec toutes ses caractéristiques, la digitalisation du parcours d'assistance et de réclamation, la double signature des opérations pour les entreprises, ...

- La mise en place de dispositifs marketing, d'analyse de la données et d'IA permettant une personnalisation de l'expérience client

Les développements entrepris en 2023 ont été aussi l'occasion de préparer et d'anticiper la nouvelle génération de services que la banque prévoit pour ses clients.

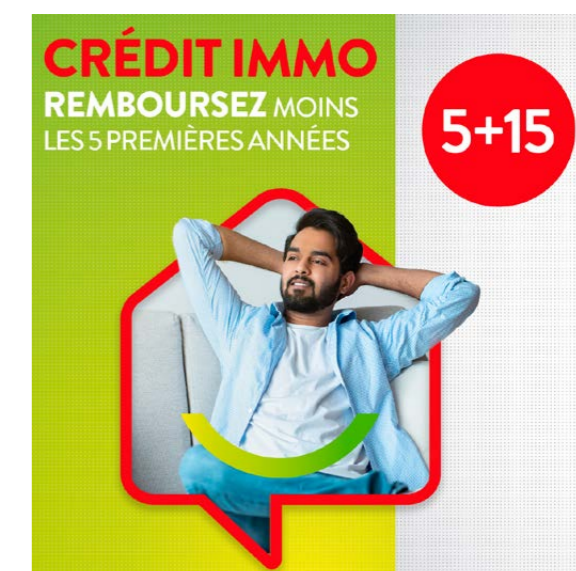
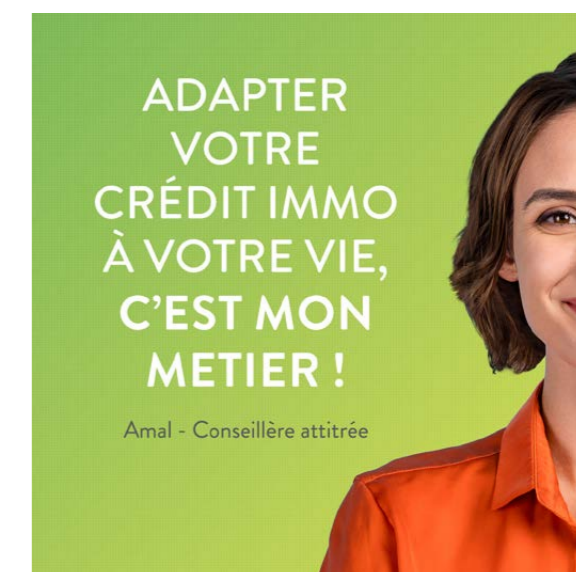
CRÉDIT IMMOBILIER SUR MESURE : L'ENGAGEMENT DE CFG BANK ENVERS LES JEUNES ACTIFS

CFG Bank a toujours placé l'écoute de ses clients au premier plan de sa stratégie d'offre de services. Cet engagement s'est traduit concrètement, dès le lancement de son offre de crédit immobilier acquéreur, par une offre de financement adaptée aux jeunes actifs primo-acquéreurs. Comprendre l'évolution des carrières et des revenus est au cœur de l'offre de CFG, qui propose un crédit immobilier flexible, ajusté aux capacités de remboursement qui évoluent avec la carrière de l'emprunteur. Ainsi, les mensualités sont initialement modérées, pour s'adapter aux revenus actuels des clients tout en tenant compte de leur potentiel de progression professionnelle.

Par ailleurs, la banque fait preuve d'une réelle flexibilité face aux imprévus de la vie de ses clients. Reconnaisant que les aléas du parcours professionnel et personnel puissent impacter la capacité de remboursement, CFG Bank a mis en place plusieurs options activables par ses clients emprunteurs :

- Le différé au démarrage du crédit pouvant aller jusqu'à 6 mois ;
- La suspension des mensualités jusqu'à 4 fois sur la durée du prêt, pouvant atteindre un total de 12 mois ;
- La modulation une fois par an pour accélérer ou ralentir le remboursement de son crédit.

Cette compréhension fine des réalités de ses clients a permis à CFG Bank de s'adapter aux fluctuations du marché reflétant ainsi la pertinence de son offre et la confiance de ses clients.




NOS CLIENTS PARLENT DE NOUS !

Depuis 2015, CFG Bank a toujours été à l'écoute de ses clients qui ont adopté rapidement les services de la banque. Ces clients sont devenus de réels ambassadeurs de la banque et n'hésitent pas à partager spontanément leur nouvelle expérience bancaire sur les réseaux sociaux avec leurs propres mots. En 2023, pour accompagner le renforcement de sa notoriété, CFG Bank a lancé une campagne inspirée de verbatims réels qui louent la qualité de son accueil, la disponibilité et la réactivité de ses collaborateurs, l'efficacité de ses canaux à distance ainsi que le caractère innovant de son offre de produits et services.

DES FINANCEMENTS STRUCTURÉS ET PERSONNALISÉS POUR LES ENTREPRISES



Fort de son expertise dans le conseil financier, CFG Bank a continué à se distinguer en 2023 par le développement de son portefeuille clients entreprises. CFG Bank a poursuivi l'amélioration de son approche du financement des entreprises, en concentrant ses efforts sur la création d'offres adaptées aux défis et opportunités du paysage économique actuel. La banque a aussi continué à tisser un lien entre son métier historique et ses solutions de financement variées, consciente du fait que le financement des entreprises est indissociable d'un accompagnement personnalisé. Chez CFG Bank, l'approche est holistique : chaque client est considéré dans sa singularité, ce qui permet de proposer des stratégies financières qui sont en parfaite adéquation avec ses besoins spécifiques. L'établissement ne se contente pas de fournir des capitaux, il offre également un conseil stratégique, gage d'une croissance soutenue et d'une gestion optimale des ressources financières. Chaque opération de financement chez CFG Bank est traitée comme un projet unique, prenant en compte les contraintes spécifiques du client, son stade de développement, et les particularités de son secteur d'activité. Cette personnalisation du service permet non seulement de répondre de manière précise aux exigences financières, mais également de construire une relation de confiance durable. Les entreprises bénéficient ainsi d'une écoute attentive et d'un accompagnement sur mesure, qui reflètent l'engagement de CFG Bank envers le succès et le développement de ses partenaires commerciaux.

 **53%**
Part des crédits entreprises dans le portefeuille
vs. 47% en 2022

 **+58%**
Hausse des crédits entreprises
2023 vs. 2022

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU D'AGENCES DE LA BANQUE



En 2023, CFG Bank a franchi une étape notable dans son ambition d'élargissement de son réseau avec l'acquisition et la construction de plusieurs nouvelles agences, réparties stratégiquement entre Casablanca, Marrakech et Rabat. Cette initiative reflète l'engagement de la banque envers l'amélioration de l'accessibilité et de la proximité de ses services pour ses clients. Ces nouvelles agences conviviales et modernes répondent aux attentes croissantes des clients en matière de nouvelle expérience bancaire, tout en renforçant le dispositif multicanal de la banque.

Les plans de déploiement des nouvelles agences sont soigneusement échelonnés pour assurer une mise en service optimale. En 2024, les clients verront l'inauguration de deux des agences prévues, une étape initiale qui servira de prélude à l'ouverture des autres agences programmées pour 2025 et 2026. Ce développement est aligné avec la vision à long terme de CFG Bank, visant à tisser un réseau d'agences à taille humaine qui incarne l'innovation, le confort et la technologie de pointe, tout en restant ancrées dans la proximité et le service client qui ont fait la réputation de la banque.



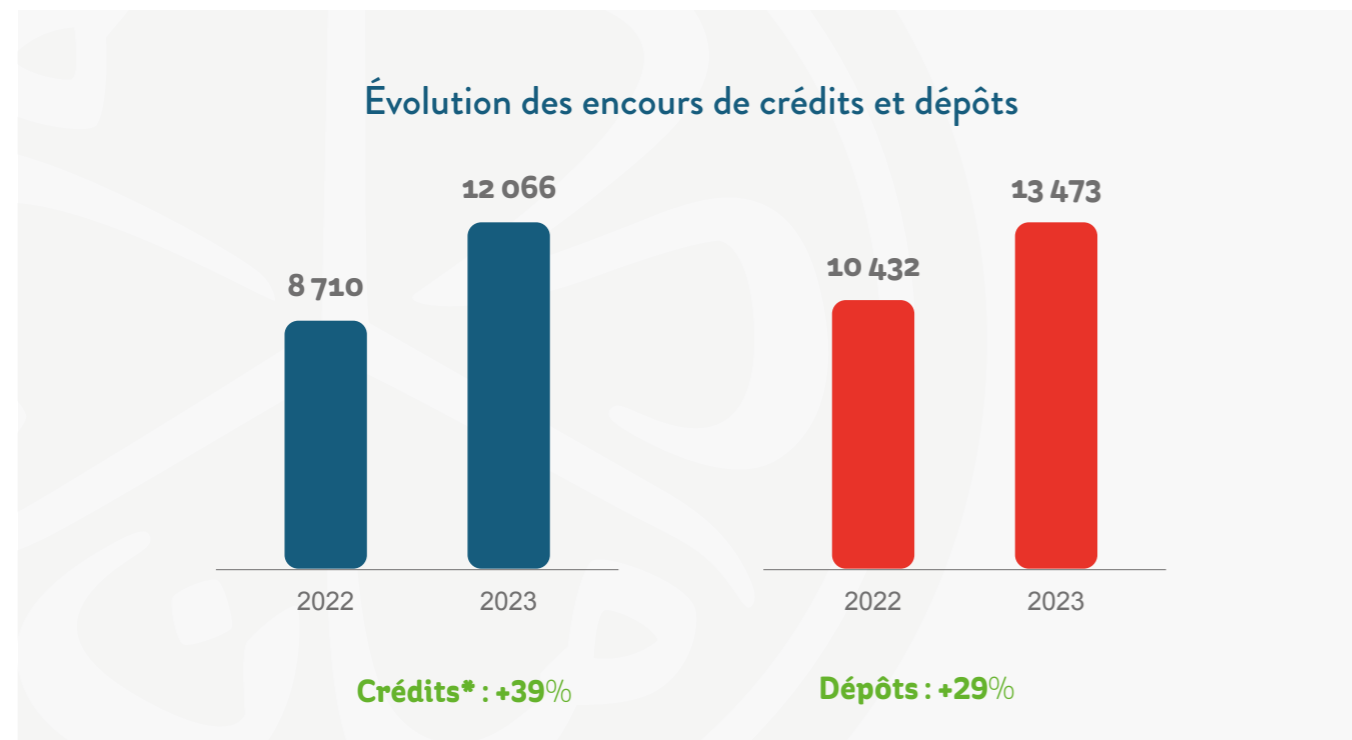
FORTE HAUSSE DES INDICATEURS FINANCIERS EN 2023

CFG Bank a poursuivi sa dynamique de croissance en 2023 avec un RNPG de 166 MDH contre 44 MDH en 2022. La croissance est portée par l'ensemble des métiers de la banque, malgré les effets défavorables de la hausse du taux directeur sur son coût de financement.

FORTE CROISSANCE DES CRÉDITS ET DES DÉPÔTS

L'essor de CFG Bank dans le paysage financier se confirme par une augmentation notable de son activité de crédits et dépôts. Les encours de crédits ont atteint 12,2 Md MAD à fin 2023, contre 8,7 MMAD en 2022, soit une croissance de 39% en 12 mois, soit une croissance de 39% en 12 mois. La hausse des encours de crédits a été particulièrement forte sur le segment « Entreprises » avec une croissance de 58% des encours. Les crédits « Retail » & « Banque privée » affichent quant à eux une augmentation de 24%.

Les dépôts s'établissent quant à eux à 13,5 Md MAD en 2023, soit une collecte nette de 3Md MAD entre décembre 2022 et décembre 2023. La quote-part des dépôts non rémunérés moyens (en proportion par rapport à l'ensemble des ressources payantes) a été maintenue à 50% malgré la très forte croissance des crédits.

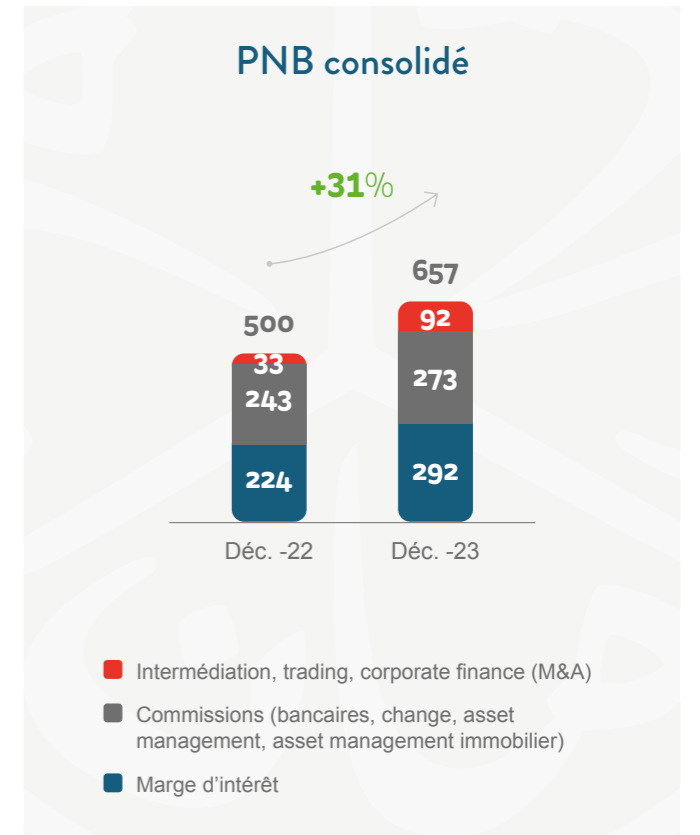


PROGRESSION SOUTENUE DU PNB CONSOLIDÉ

CFG Bank a marqué l'année avec des résultats financiers solides. Le PNB à caractère récurrent, décomposé en marge d'intérêt et commissions, a atteint 565 MMAD, en hausse de +21% :

- La marge d'intérêt s'établit à 292 MMAD (+31%), tirée par la hausse des encours malgré une légère baisse de la marge en % (hausse du coût des ressources)
- Les commissions atteignent 273 MMAD (+12%), et comprennent tant les commissions bancaires que ceux des métiers de gestion d'actifs

Le PNB à caractère moins prévisible (intermédiation boursière, trading obligataire et actions, corporate finance) atteint 92 MMAD contre 33 MMAD en 2022, grâce à un marché obligataire et actions favorables en 2023 après une année 2022 négative pour les deux.



RBE CONSOLIDÉ ET RÉSULTAT NET PART DU GROUPE EN NETTE CROISSANCE

Le Résultat Brut d'exploitation progresse à un rythme plus soutenu que le PNB et ressort à 224 MMAD en 2023 (+97%), suite à la bonne maîtrise des charges qui affichent une hausse de 12%, alors que le PNB croît de 31%.

Le RNPG ressort à 166 MMAD en 2023, contre 44 MMAD en 2022.

Le résultat net part du groupe tient compte d'un coût du risque de 25 MMAD en 2023 (soit 0,24% des encours), contre 31 MMAD en 2022 (qui avait connu un provisionnement exceptionnel). A noter que le coût du risque de la banque est inférieur à celui du marché du fait de son positionnement sur des segments de clients moins risqués et un très bon niveau de garanties face aux crédits distribués.

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les capitaux propres consolidés s'établissent à 1 688 MMAD à fin 2023, renforcés notamment par l'augmentation de capital de 600 MMAD réalisée fin d'année.

Le ROE ressort ainsi à 15,6% et le ratio de solvabilité s'établit quant à lui à 16%.

GESTION D'ACTIFS

CFG Gestion a continué en 2023 le déploiement de sa stratégie axée sur l'innovation avec des produits d'appel pour toutes les catégories de clients.

Le PNB s'établit au 31 décembre 2023 à 64 MDH, contre 70 MDH en 2022 (2022 intégrant une commission exceptionnelle de performance)

INTERMÉDIATION

L'intermédiation boursière enregistre un PNB de près de 28 MDH en 2023, avec une part de marché de 18%

CORPORATE FINANCE

Le Corporate Finance a réalisé une bonne année 2023 avec une forte contribution au PNB consolidé du Groupe. Les missions menées en 2023 ont porté sur des opérations de conseil dans le cadre d'opérations d'évaluation ou de fusions-acquisitions, et des opérations de marché, dans le cadre de levées de fonds propres ou de dettes.

PRIVATE EQUITY

De manière globale, l'activité de gestion d'actifs alternatifs portée par CFG Capital et REIM Partners a généré un PNB de près de 98 MDH en 2023, contre 90 MDH en 2022.

RAPPORT ESG

Périmètre

Les informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel (RFA) de CFG Bank regroupent les informations et indicateurs financiers exigés par la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, telle que complétée par la circulaire n°02/20 du 22 décembre 2020.

Pour réaliser le reporting extra-financier, les équipes de CFG Bank se sont notamment appuyées sur les lignes directrices de la norme ISO 26 000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises.

UNE DÉMARCHE RSE INTÉGRÉE AUX ENJEUX STRATÉGIQUES

CFG Bank est convaincu que le succès d'une entreprise réside dans sa capacité à créer de la valeur partagée pour l'ensemble des parties prenantes. C'est pourquoi, dès sa création, CFG Bank a intégré les grands principes de la responsabilité sociale au cœur de ses activités.

Une démarche collaborative a ainsi été menée auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, sous-traitants, partenaires...) pour déterminer les trois axes RSE prioritaires autour desquels la banque a œuvré depuis son ouverture vers la banque de détail, autour de 12 engagements clairement formalisés

AXE 1 ETHIQUE ET GOUVERNANCE

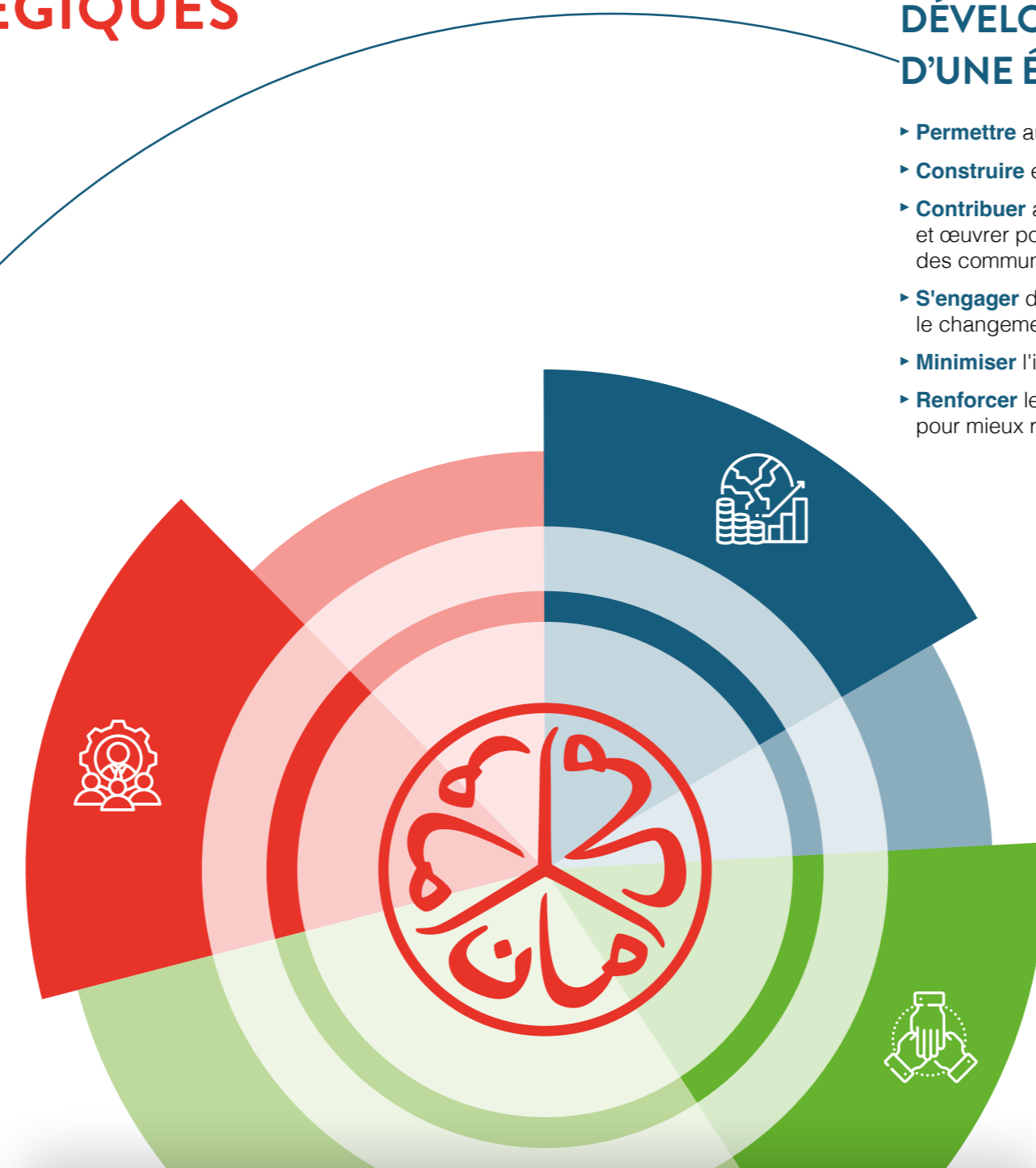
- ▶ **Adopter** une conduite exemplaire dans les affaires et dans les interactions avec toutes les parties prenantes.
- ▶ **Assurer** une intégrité, une loyauté et une transparence totales à tous les niveaux de l'organisation.
- ▶ **Pratiquer** des achats responsables en privilégiant les fournisseurs partageant nos valeurs de durabilité.

AXE 2 DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DURABLE

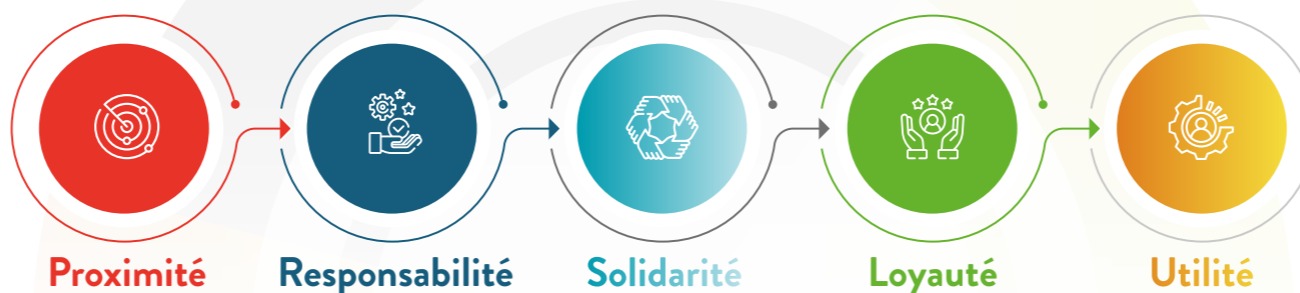
- ▶ **Permettre** au plus grand nombre l'accès aux services bancaires et financiers
- ▶ **Construire** et maintenir une relation de confiance durable avec nos clients.
- ▶ **Contribuer** activement au développement économique local et régional et œuvrer pour le bien-être et le développement économique et social des communautés où nous opérons
- ▶ **S'engager** dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique et soutenir les initiatives de croissance verte
- ▶ **Minimiser** l'impact environnemental des activités du Groupe.
- ▶ **Renforcer** le dialogue et la collaboration avec la société civile pour mieux répondre aux attentes sociales.

AXE 3 CULTURE D'ENTREPRISE POSITIVE ET DURABLE

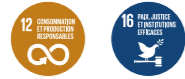
- ▶ **Promouvoir** la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise
- ▶ **Améliorer** continuellement les conditions de travail et le cadre de vie de nos collaborateurs.
- ▶ **Promouvoir** une excellence relationnelle et opérationnelle avec les clients et les collaborateurs



Ces trois axes RSE sont en phase avec les 5 valeurs intrinsèques de CFG Bank : Proximité, Responsabilité, Solidarité, Loyauté et Utilité. Ils traduisent la volonté de la banque de contribuer de manière constructive et durable à la société et à la préservation de l'environnement.



AXE 1



ETHIQUE ET GOUVERNANCE

UNE ACTIVITÉ QUI S'EXERCE DANS LE STRICT RESPECT DES RÈGLES D'ÉTHIQUE

Dans le cadre de son engagement à mener ses activités selon des normes exemplaires d'éthique, d'intégrité, d'honnêteté, d'équité et de professionnalisme, CFG Bank a rapidement mis en place un « **Code Éthique et Déontologique** », qui a ensuite été révisé et enrichi en 2022. Ce code s'adresse à tous les collaborateurs et dirigeants de la banque, et il est conçu pour orienter leurs actions et influencer positivement leur comportement au quotidien. Il récapitule les valeurs et la vision de CFG Bank et réitère les principes fondamentaux de la banque, notamment en matière de respect, de gestion des conflits d'intérêts, de conformité réglementaire, de sécurité financière, ainsi que de protection des intérêts des clients et de la banque, d'intégrité des marchés et de concurrence équitale.

Le document détaille également les procédures d'application pratique du code, incluant les processus décisionnels, les mécanismes d'alerte, et identifie



les principaux points de contact pour obtenir des informations supplémentaires ou des conseils.

Ce code est en vigueur au sein de CFG Bank ainsi que dans toutes ses filiales, assurant une gouvernance cohérente et rigoureuse à travers l'ensemble des entités du groupe.

Dans le cadre de son engagement RSE, CFG Bank est également extrêmement attentive à la protection des données personnelles de ses clients. Elle a mis en place des mesures robustes pour protéger les informations personnelles de ses clients, conformément aux réglementations en vigueur, et s'engage à ne pas les utiliser de manière abusive ou à des fins commerciales sans leur consentement explicite.

AXE 2



DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DURABLE

PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE L'ACCÈS AUX SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS



En favorisant un accès simplifié et transparent aux services bancaires, CFG Bank s'engage résolument à élargir l'accès aux services financiers pour tous. En proposant des tarifs clairs et transparents, la banque vise à rendre la gestion financière plus accessible et compréhensible pour chacun. Ce faisant, elle contribue activement à renforcer l'inclusion financière et à offrir des opportunités économiques à un public plus large, favorisant ainsi le développement financier et social de la communauté.

CONSTRUIRE ET MAINTENIR UNE RELATION DE CONFIANCE DURABLE AVEC NOS CLIENTS

CFG Bank se distingue par la qualité exceptionnelle de sa relation avec ses clients, basée sur une confiance mutuelle et un accompagnement personnalisé. Chaque client bénéficie d'une attention particulière de la part d'un conseiller bancaire expert, qui le guide tout au long de son parcours financier. Avec pour credo «La banque efficace au quotidien et alliée des moments de vie»,

CFG Bank combine habilement l'efficacité des solutions digitales avec l'humanité d'un service sur mesure. Cette approche unique permet à la banque de répondre aux besoins variés de ses clients, en leur offrant une expérience bancaire à la fois pratique et empreinte de considération, quel que soit l'étape de leur vie.

UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA BANQUE ET DE LA RELATION AVEC NOS CLIENTS

UNE BANQUE, DEUX CONCEPTS



LA "BANQUE AU QUOTIDIEN" EFFICACE

Pour traiter efficacement, rapidement, simplement et avec fiabilité toutes vos opérations courantes au jour le jour, au travers d'un dispositif multicanal complémentaire, optimal et favorisant l'autonomie pour ceux qui le souhaitent.

La banque au quotidien doit se résumer à l'expression vite et bien.



LA "BANQUE DES MOMENTS DE VIE" ALLIÉE

Pour vous accompagner efficacement et dans la durée à réaliser vos projets de vie (acheter sa maison, épargner pour préparer l'éducation de ses enfants ou sa retraite, investir dans la pierre ou sur les marchés financiers, ...) en étant disponible et à l'écoute.

La banque des moments de vie se doit d'être une banque alliée.

À l'écoute des besoins évolutifs de la société marocaine, CFG BANK propose régulièrement de nouvelles offres de produits et services qui contribuent à la fidélisation des clients.



MINIMISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS DU GROUPE



L'engagement de CFG Bank en faveur de l'environnement se concrétise de manière significative à travers la réalisation de son nouveau siège social, un projet emblématique qui illustre les ambitions de l'entreprise à s'aligner sur les normes les plus exigeantes en matière de durabilité. Ce nouveau bâtiment dépasse sa simple fonction d'espace de travail en incarnant les valeurs environnementales et le souci du bien-être de ses occupants. Chaque aspect de sa conception a été minutieusement pensé pour réduire son empreinte écologique, de la sélection des matériaux à faible impact environnemental à l'intégration de systèmes innovants de gestion de l'énergie et des déchets. De plus, le siège social offre un cadre de travail optimal, favorisant la productivité et le bien-être des collaborateurs.

Parallèlement, CFG Bank a appliqué les mêmes principes de construction durable lors de la conception de son agence de Rabat Souissi. Cette agence, bien plus qu'un simple lieu d'accueil des clients, symbolise l'engagement de la banque envers la préservation de l'environnement. À travers des choix architecturaux et des technologies innovantes, l'agence de Rabat Souissi a été conçue pour minimiser son empreinte carbone tout en offrant un espace accueillant et fonctionnel pour les clients et le personnel. Cette approche globale témoigne de l'engagement continu de CFG Bank à intégrer les préoccupations environnementales dans toutes ses activités, démontrant ainsi sa volonté de contribuer activement à la protection de notre planète pour les générations futures.

CONTRIBUER ACTIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ŒUVRER POUR LE BIEN-ÊTRE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES COMMUNAUTÉS OÙ NOUS OPÉONS

CFG Bank illustre son engagement sociétal envers le développement économique local et régional à travers son soutien régulier aux associations et aux acteurs de la société civile. En apportant son appui à des initiatives solidaires, la banque démontre son attachement à dynamiser les initiatives locales et à favoriser la croissance économique et sociale. Ces partenariats reflètent l'engagement profond de CFG Bank à contribuer activement au progrès et à l'épanouissement des communautés, en soutenant des initiatives variées qui répondent aux besoins et aux aspirations des populations locales. En collaborant étroitement avec ces acteurs de la société civile, CFG Bank renforce les liens sociaux, favorise l'inclusion et participe activement à la construction d'un avenir meilleur pour tous.



AXE 3

CULTURE D'ENTREPRISE POSITIVE ET DURABLE

LES FEMMES ET LES HOMMES DE CFG, PILIER ESSENTIEL DE LA RÉUSSITE DU GROUPE

La qualité de service et l'excellente réputation de CFG Bank reposent en grande partie sur l'engagement et le professionnalisme des Femmes et des Hommes du groupe. Principal levier de développement et de croissance, le capital humain occupe une place centrale dans la stratégie de CFG Bank. La politique de ressources humaines mise en place a pour mission d'attirer de développer

et de fidéliser les talents tout en optimisant l'efficacité organisationnelle et en assurant leur épanouissement professionnel et personnel.

En adéquation avec ses engagements sociétaux, cette politique de gestion des ressources humaines repose sur 4 principes clés :



Convivialité

CFG Bank structure et encourage un environnement de travail chaleureux et inclusif où chacun se sent valorisé et respecté, favorisant ainsi des relations harmonieuses et une collaboration efficace.

«Chez CFG Bank, les prénoms et le tutoiement sont les bienvenus»



Méritocratie

Chez CFG Bank, les opportunités de progression et de récompense sont basées sur le mérite, les compétences et les performances individuelles, offrant ainsi à chacun la possibilité de réaliser son plein potentiel.

«Au bout de 5 ans, ce n'est plus le diplôme qui fixe la rémunération, c'est la performance personnelle»



Intéressement aux résultats

CFG Bank valorise et récompense les contributions significatives des collaborateurs(trices) au succès global de l'entreprise, en offrant des incitations et des récompenses compétitives qui reconnaissent et encouragent l'effort et la performance. Dès sa création, CFG Bank a adopté deux principes de partage avec ses collaborateurs. Le premier consiste à servir à l'ensemble des salariés des primes annuelles qui représentent une part significative du résultat avant impôts. Ces primes sont réparties entre les collaborateurs en fonction précisément de la notation obtenue lors de l'entretien d'évaluation. La méthode de partage du dividende salarial s'efforce de respecter rigoureusement la valeur « méritocratie».

Le deuxième principe de partage est basé sur le partage du capital de l'entreprise. Les actions sont distribuées aux collaborateurs les plus performants et dont la fidélisation à long terme est importante pour le développement du groupe.

«Mis en place en 1994, le système d'intéressement de CFG était précurseur sur la place»

Culture entrepreneuriale

La politique RH de CFG Bank favorise une culture entrepreneuriale dynamique et stimulante. Elle encourage la prise d'initiative, la créativité et l'innovation à tous les niveaux de l'organisation, offrant ainsi un environnement propice à l'épanouissement professionnel et à la réalisation d'idées novatrices.

«En ouvrant une tranche aux salariés et/ou aux dirigeants éligibles, l'IPO permettra de renforcer l'esprit d'entrepreneuriat des collaborateurs de CFG Bank»



ATTIRER, DÉVELOPPER ET FIDÉLISER LES TALENTS

La politique de recrutement et de fidélisation de CFG Bank est conçue pour attirer et retenir les meilleurs talents. Elle valorise la diversité des talents et des parcours académiques avec des recrues issues d'une variété de formations parmi lesquels des talents nationaux et internationaux, faisant de la banque un mélange culturel dynamique.

Reconnue comme un tremplin pour les jeunes diplômés, CFG Bank offre des opportunités uniques dès la sortie d'école. Cette approche a permis à la banque de devenir non seulement un acteur reconnu dans le milieu bancaire, mais aussi une référence en matière de développement et d'épanouissement professionnel pour la jeune génération.

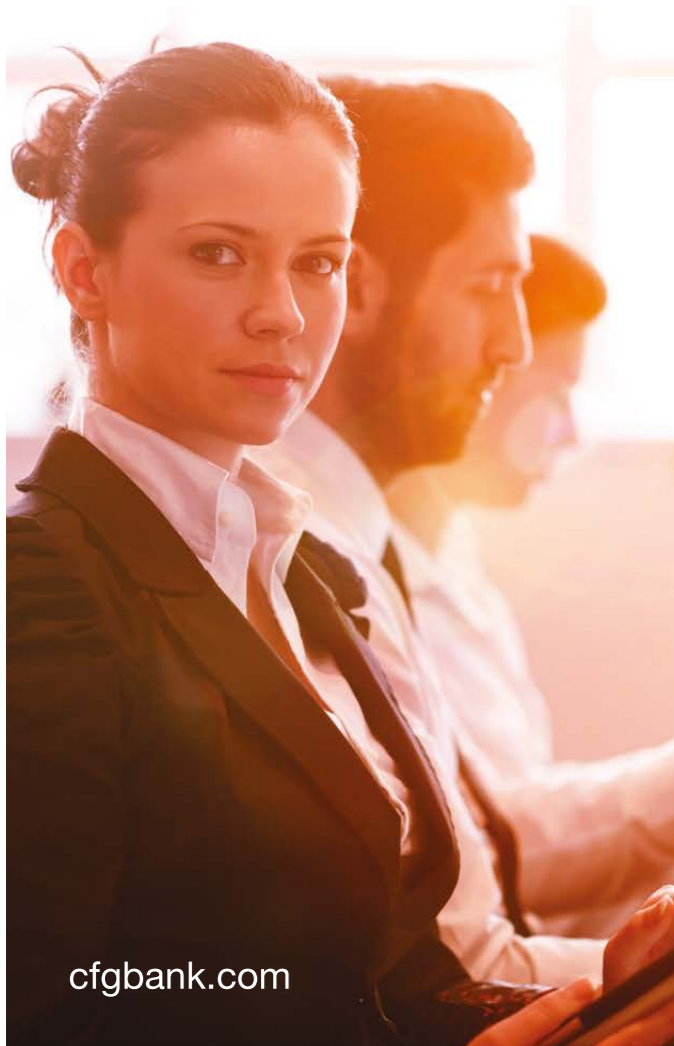
L'intégration des nouvelles recrues est aussi importante que la sélection des candidats. CFG Bank s'engage à accompagner l'ensemble de ses nouveaux collaborateurs dans leur prise de fonction. Un parcours d'intégration sur mesure est mis en place en fonction des besoins individuels et de la fonction intégrée. Maillon incontournable dans la vie des nouveaux collaborateurs, l'intégration ne se

résume pas à une seule journée d'accueil. Elle s'inscrit dans un véritable dispositif d'accompagnement conçu en adéquation avec les besoins de l'entreprise, pour faciliter les premiers pas au sein de la banque.

En matière de rémunération, CFG Bank privilégie des structures de rémunération compétitives, motivantes et équitables en proposant des conditions de rémunération attrayantes. Cette politique prend en compte les compétences et l'expérience de chaque collaborateur. Afin de garantir la compétitivité de CFG Bank sur le marché, les packages de rémunération sont régulièrement évalués et ajustés pour s'aligner avec les normes du marché.

L'initiative d'associer les collaborateurs les plus performants au capital de l'entreprise a significativement renforcé la stratégie de fidélisation et de rétention des talents. A fin 2023, 10% des salariés sont actionnaires, ce qui contribue non seulement à valoriser leur engagement, mais renforce également leur sentiment d'appartenance et leur motivation à long terme.

51%
DE MAROCAINS ONT MOINS DE 30 ANS, ÇA FAIT BEAUCOUP DE TALENTS À DÉCOUVRIR !



cfgbank.com

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES COLLABORATEURS



CFG Bank accorde une grande importance au développement de ses collaborateurs et collaboratrices et considère que cela renforce à la fois leur performance et leur employabilité durable.

La formation continue constitue un levier majeur et incontournable du développement des compétences. Les programmes de formation sont élaborés pour s'aligner avec les objectifs stratégiques de la banque et pour répondre aux spécificités de chaque métier. Ils permettent également de favoriser l'évolution professionnelle de chacun. Les formations internes s'appuient sur l'expertise des collaborateurs les plus expérimentés. Ces programmes sont conçus pour transmettre aux nouvelles recrues le savoir-faire essentiel à leur fonction, assurant ainsi le renouvellement des

connaissances stratégiques au sein de l'entreprise. Cette approche renforce également les fondations d'une culture d'entreprise axée sur le partage de connaissances et la collaboration continue.

Les formations externes pour leur part sont dispensées par des experts du domaine. Elles abordent des thématiques pointues, adaptées aux exigences du secteur bancaire et couvrent également le développement des compétences interpersonnelles, cruciales dans la gestion des relations client et le travail d'équipe. D'autres compétences techniques ou sectorielles spécifiques sont également couvertes, en réponse aux besoins et aspirations professionnelles exprimés par les collaborateurs, ainsi qu'aux stratégies de croissance et d'innovation de CFG Bank.

| En KMAD | 2021 | 2022 | 2023 |
|-------------------------|------|------|------|
| Budget Formation | 544 | 1020 | 690 |
| Nombre de bénéficiaires | 28 | 124 | 147 |



DIVERSITÉ ET INCLUSION : CFG BANK ENGAGÉ POUR LA PARITÉ AU SEIN DES EFFECTIFS

CFG Bank a instauré, sous l'impulsion de ses fondateurs, une politique d'égalité et d'équité hommes/femmes, avec l'objectif de maintenir une répartition équilibrée. La parité hommes/femmes est indicateur suivi par la banque dans le cadre d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes dans l'entreprise et à garantir une égalité des chances dans le traitement des candidatures. Cette démarche volontariste de promotion de la diversité et de l'inclusion en milieu professionnel a porté ses fruits, puisque les femmes constituent aujourd'hui 55% des effectifs, avec une représentation équilibrée dans les différents niveaux hiérarchiques de la banque.




CFG BANK SIGNATAIRE DE LA CHARTE DE LA DIVERSITÉ DES GENRES WE4SHE

La signature de la charte de la diversité avec We4She est une initiative qui vise à promouvoir la représentation féminine dans les instances de décision. Elle propose un cadre d'action qui engage les dirigeants africains à adopter des mesures concrètes pour promouvoir la diversité, à travers la mixité lors du recrutement, l'équité de rémunération, la diversité dans les équipes de management et au sein des comités exécutifs, ainsi que dans les Conseils d'administration.

UN PROGRAMME D'AIDE SOCIALE POUR LES COLLABORATEURS

Fidèle à son engagement pour la promotion de l'égalité des chances, CFG Bank a mis en place dès sa création un programme spécifique de soutien concret pour l'éducation des enfants des employés non-cadres avec une participation aux frais de scolarité et un financement des cours de soutien scolaire. Cet appui financier s'étend à tous les enfants des employés, sans limite de nombre, et accompagne les familles tout au long du parcours éducatif de leurs enfants, y compris dans l'enseignement supérieur. Mené depuis plus de vingt ans, ce programme a démontré son efficacité. Son impact positif se reflète dans les trajectoires réussies de nombreux jeunes, qui ont trouvé des opportunités au sein même de la banque ou dans d'autres institutions.

CFG Bank a également mis en œuvre une politique d'aide au logement, permettant aux collaborateurs non-cadres de bénéficier d'un soutien dans le financement de leur première acquisition immobilière. Cette initiative repose sur un système transparent et structuré, qui fait de la stabilité résidentielle une composante fondamentale du bien-être des employés et de leur engagement.



INDICATEURS RH

Répartition de l'effectif par genre

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------|------------|------------|------------|
| Femmes | 195 | 226 | 256 |
| Hommes | 160 | 170 | 184 |
| Total | 355 | 396 | 440 |

Répartition de l'effectif par catégorie (direction, cadres, employés...) déclinée par genre

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------|------------|------------|------------|
| Femmes Direction | 20 | 24 | 27 |
| Femmes cadres | 137 | 159 | 198 |
| Femmes non cadres | 38 | 41 | 31 |
| Total femmes | 195 | 224 | 256 |
| Hommes Direction | 21 | 28 | 30 |
| Hommes cadres | 109 | 106 | 123 |
| Hommes non cadres | 28 | 36 | 31 |
| Total Hommes | 158 | 170 | 184 |
| Total Effectif | 353 | 394 | 440 |

Répartition de l'effectif par branche d'activité

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|------------|------------|------------|
| Fonctions support | 21 | 82 | 160 |
| Banque de financement et d'investissement | 48 | 122 | 89 |
| Banque de détail | 296 | 195 | 191 |
| Total effectif | 355 | 399 | 440 |

Répartition par ancienneté

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------|------|------|------|
| Moins de 1 an | 71 | 72 | 97 |
| De 1 à 3 ans | 95 | 98 | 108 |
| De 3 à 5 ans | 80 | 81 | 67 |
| De 5 à 10 ans | 39 | 86 | 106 |
| Plus de 10 ans | 54 | 59 | 62 |

Évolution de l'emploi

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------------|-----------|-----------|------------|
| Recrutements - direction | 0 | 2 | 5 |
| Recrutements - cadres | 72 | 66 | 86 |
| Recrutements - non cadres | 10 | 14 | 12 |
| Recrutements total | 82 | 82 | 103 |
| Démissions - direction | 0 | 3 | 0 |
| Démissions - cadres | 34 | 49 | 48 |
| Démissions - non cadres | 7 | 2 | 7 |
| Démissions total | 41 | 54 | 55 |
| Licenciements - direction | 0 | 1 | 0 |
| Licenciements - cadres | 5 | 2 | 0 |
| Licenciements - non cadres | 0 | 1 | 0 |
| Licenciements total | 5 | 4 | 0 |

Santé & Sécurité au travail

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------|------|------|------|
| Accidents de travail | 9 | 8 | 12 |

Dialogue social

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|------|------|------|
| Jours de grève | 0 | 0 | 0 |
| Rprésentants du personnel | 0 | 0 | 13 |
| Litiges sociaux individuels ou collectifs | 0 | 1 | 0 |

GOVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CFG Bank est une société anonyme à Conseil d'Administration, celui-ci a pour fonction de définir les orientations stratégiques de l'entreprise et de veiller à leur mise en oeuvre. Au 30 avril 2024, le Conseil est composé de 13 administrateurs, nommés ou renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les mandats des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes du dernier exercice de leur mandat, tenue l'année suivante. Ce mode de gouvernance permet à l'entreprise de garantir la transparence et la responsabilité de ses actions vis-à-vis de ses parties prenantes. Afin de mener à bien sa mission, le Conseil d'Administration s'appuie sur le comité d'audit et le comité de nominations et de rémunérations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN CHIFFRES



12

Administrateurs



30%

Parité



15%

d'Administrateurs indépendants



95%

d'assiduité



8

Réunions

CRITÈRES D'INDÉPENDANCES

CFG Bank respecte les dispositions réglementaires en matière de critères d'indépendance tels que prévus par la Circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib. La qualité d'administrateur indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat et est revue annuellement par le Conseil d'Administration. CFG Bank a désigné au sein de son Conseil d'Administration, 2 administrateurs indépendants selon les seuils réglementaires applicables aux établissements de crédit dont le total bilan social ou consolidé est inférieur à 30 milliards de dirhams, soit un taux de 15% d'administrateurs indépendants au sein de son Conseil depuis le 30 avril 2024.

PARITÉ

La diversité des genres, l'égalité professionnelle et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de CFG Bank. Le taux de représentativité des femmes au sein du Conseil d'Administration s'établit à 30% au 30 avril 2023 conformément aux dispositions de parité au sein du Conseil d'Administration telle qu'elle découle de la loi n°17-95.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Au titre de l'exercice 2023, les administrateurs ont perçu une enveloppe globale de 250 000 MAD bruts au titre des jetons de présence.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 AVRIL 2024

M. Adil Douiri

Président du Conseil
d'Administration

Date de nomination
Janvier 2008

Échéance du mandat
AG statuant sur
les comptes de 2026

M. Adil DOUIRI est actuellement Président du Conseil d'Administration de CFG Bank. M. Adil Douiri est l'un des deux co-promoteurs et co-fondateurs de CFG Group (aujourd'hui CFG Bank) en 1992. Il a été son Président du conseil de surveillance jusqu'en novembre 2002, date de sa nomination en tant que ministre du Tourisme. En juin 2004, il est nommé ministre du Tourisme, de l'Artisanat & de l'Économie Sociale. En 2008, il crée et gère depuis, le groupe industriel Mutandis, spécialisé dans les biens de consommation, au Maroc et en Afrique.

Ingénieur de formation, il est diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris.

Autres mandats

Mugest, Mutandis SCA, Mutandis Palmeraie, Mutandis Automobile, Mutatis, Distra, CMB Plastique, LGMC, Univers Motors Asie, Univers Motors Distribution, Univers Motors Europe, Univers Motors Premium, ISHAM Finance, RISMA, Résidences Dar Saada, Mutandis USA INC.

M. Aryn ALAMI

Vice-Président du Conseil
d'Administration, Directeur
Général Délégué

Date de nomination
Juin 2003

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2026

M. Aryn ALAMI est actuellement Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué en charge du Développement. Il est l'un des deux co-promoteurs et co-fondateurs de CFG Group (aujourd'hui CFG Bank) en 1992. Auparavant, M. Aryn Alami était co-responsable du département «recherche, arbitrage et produits nouveaux» de 1989 à 1992 au sein de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild à Paris.

M. Aryn Alami est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po), section économique et financière, en 1986. Il est également titulaire d'une maîtrise de sciences économiques à l'Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne (politique économique et économie internationale).

Autres mandats

CFG Associés, CFG Développement S.C.A, T Capital Gestion, Eco médias, Aeroinvest S.A.

Axa Assurances Maroc (AAM) représentée par Meryem CHAMI, DG d'AAM

Administrateur, actionnaire

Date de nomination
Avril 2013

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2026

Mme Meryem CHAMI est actuellement Directrice Générale d'AXA Assurances Maroc. Elle débute sa carrière en 1999 et occupe plusieurs postes de direction dans de grands groupes comme Devoteam Consulting, Attijariwafa Bank, OCP Group et Altran Maroc et Tunisie. En mars 2020, elle intègre AXA Maroc et AXA CIMA en qualité de directrice générale déléguée en charge de la transformation. Elle est ensuite nommée DG d'AAM et d'AXA CIMA avec une prise d'effet le 1^{er} octobre 2020.

Elle est diplômée de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et de Télécom Bretagne France.

Autres mandats

AMDIE, CGEM, AGMA, ONA Courtage, Société Immobilière ASSIA, Société de Gestion et de Surveillance, Axa Assistance, Axa Cameroun, Axa Crédit, BMCI, Compagnie d'Assurance Transport, Takaful Axa Al Maghreb, HPS.

Bank Of Africa représentée par Myriem BOUAZZAOUI*, DG de BMCE Capital

Gestion

Administrateur, actionnaire

Date de nomination
Avril 2013

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2026

Mme Myriem BOUAZZAOUI, est actuellement Directeur Général de BMCE Capital Gestion. Elle débute sa carrière en 1999, en intégrant la société de gestion de portefeuilles de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité. En 2007, elle est nommée Directeur Général de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013. Fin 2018, Mme Myriem BOUAZZAOUI est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital.

Elle est diplômée en Sciences de Gestion Filière Finance de Paris IX Dauphine. Elle est également titulaire du certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et du Diplôme d'Études Comptables et Financières Français (DECF).

Autres mandats

BANK OF AFRICA, BMCE Capital Gestion, BMCE Capital, BMCE Capital Gestion Privée, BMCE Capital Solutions, BMCE Capital Investments, BMCE Capital Holding, BMCE Capital Securities (Tunisie), BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire), BMCE Capital Research, BMCE Capital Gestion sous Mandat, BMCE Capital Titrisation, BMCE Capital Gestion Privée International, BMCE Capital Asset Management (Tunisie).

CIMR représentée par Khalid CHEDDADI, PDG CIMR

Administrateur, actionnaire

Date de nomination
Avril 2013

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2026

M. Khalid Cheddadi est actuellement Président Directeur Général de la CIMR. Il a débuté sa carrière comme enseignant de mathématiques à l'École Hassania des Ingénieurs (dans le cadre du service civil). Il a par la suite intégré la Compagnie d'assurances l'Alliance Africaine, filiale du groupe français GAN (Groupe des Assurances Nationales) au sein de laquelle il a occupé le poste d'Administrateur Directeur Général. Il a été pendant de nombreuses années Vice-Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances et membre du Comité Consultatif des Assurances Privées, auprès du Ministère des Finances. Il a intégré la CIMR en septembre 2003 en tant que Directeur Général, avant d'être coopté Administrateur, puis Président du Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 7 octobre 2004. Il est actuellement Président Directeur Général de la CIMR et administrateur dans de nombreuses sociétés et fonds d'investissements, et participe aux travaux de certains comités de gouvernance.

Il est ingénieur de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris.

Autres mandats

CIMR, Lesieur Cristal, IMC, Warak Press, SOCHPRESS, SAPRESS, Upline Ventures, LafargeHolcim Maroc, Sonasid, Auto Hall, Cosumar, Al Mada Holding, CIH Bank, Boissons du Maroc, RISMA, SSM, SOMED, Jorf Fertilizers Company V, A6 Immobilier, Atlas Hospitality Morocco, EQDOM, OLEA Capital Fund, AFMA, Larbel, Pasteur, Ranila, SICAV CIMR AJIAL, SICAV CIMR ATTADAMOUN, SICAV CIMR FONCIA, SICAV CIMR IDDIKHAR, SICAV CIMR PREVOYANCE et SICAV CIMR TRESO PLUS, Axa Assurances Maroc, Maghreb SIYAHA Fund, Maghreb SIYAHA Fund Resort, ALHIF, AKWA Africa, BCP.

Maghreb FS représentée par Mohammed Ibrahim EL JAI, DG d'AfricInvest

Administrateur, actionnaire

Date de nomination
Mai 2018

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2026

M. Mohammed Ibrahim El Jai est actuellement Directeur Général d'AfricInvest ainsi que Président Directeur Général de MarocInvest Finance Group. Il a été élu président de l'association marocaine des investisseurs en capital (AMIC) de 2012 à 2014.

Il est titulaire d'un Executive MBA de l'ESCP Business School ainsi que du diplôme d'Expert-Comptable de l'École de l'Expertise Comptable et de l'Audit (ENOES).

Autres mandats

CBI, Edvantis Higher Education Group, La Voie Express 2, Paylogic, RIM Pharma, SJL Maghreb, MarocInvest Finance Group, Private Equity Initiaves, AfricInvest Morocco.

*Depuis le 23 juin 2023, en remplacement de M. Zouheir Bensaid.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 AVRIL 2024

Prev Invest représentée par Yassine Abderrazik HADDAOUI**, DG de CDG Invest

Administrateur, actionnaire

Date de nomination
Mai 2020

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2026

M. Yassine Abderrazik HADDAOUI est actuellement Directeur général de CDG Invest et occupe également le poste de président du Conseil d'administration de FIPAR Holding. Il a été auparavant Directeur du Pôle Stratégie et Développement au sein de la CDG.

Yassine Abderrazik HADDAOUI est titulaire d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences po Paris), d'un DESS Ingénierie Financière de l'Université de Paris XII et est également titulaire d'un diplôme du cycle normal de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE – Casablanca).

Autres mandats

FIPAR HOLDING, CDG INVEST GROWTH, CDG INVEST INFRASTRUCTURES, NAMA HOLDING, CIMAR, ENTREPRISE SERVICES CDG (DXC), JAIDA, PREV INVEST, CDG INVEST.

M. KARIM AYOUCHE

Administrateur, actionnaire

Date de nomination
Mai 2017

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2026

M. Karim AYOUCHE est actuellement administrateur non salarié au Conseil d'Administration de CFG Bank. M. Karim AYOUCHE est également membre du Conseil de Surveillance de Mutandis. Il est fondateur de la banque d'affaires Burj Finance dont il est actuellement associé.

Il est diplômé de l'université Paris VI en 1987.

Autres mandats

Kay Holding SARL, Soprima S.A, Sous Produit du Poisson (SPP) S.A, Concorde Finance SARL, 2KBE SARL, Asukay Real Estate SARL, Hamkay SARL, Mutatis SCA, Mutandis SCA, Burj Capital SARL, Omote SARL.

Mme Souad BENBACHIR HASSANI

Administrateur, Directeur Général
Délégué

Date de nomination
Décembre 2021

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2026

Souad BENBACHIR HASSANI est actuellement Administrateur et Directeur Général Délégué de CFG Bank. Mme BENBACHIR HASSANI a débuté sa carrière au sein de l'équipe investment banking de Goldman Sachs à Londres. Elle rejoint par la suite CFG Bank en 1995 afin d'y développer l'activité de finance d'entreprises. Depuis, elle a conduit plus de 100 missions et transactions pour le compte d'opérateurs publics et privés dans des secteurs stratégiques de l'économie marocaine (Infrastructures, Tourisme, Télécommunications, etc.) pour un montant cumulé supérieur à 50 milliards de dirhams. Mme Souad BENBACHIR HASSANI a été décorée par sa majesté le roi Mohammed VI en 2004 du Wissam El Arch de l'ordre de Chevalier.

Elle est diplômée de l'ESSEC Paris en 1992,.

Autres mandats

CFG Finance, T Capital Gestion, CFG IT, CFG croissance, CFG Gestion, CFG Gestion Privée, CFG Capital, CFG Développement, Ecologia, Mutandis automobile, Mutandis SCA, Immorente Invest, REIM Partners, AMDIE.

M. Mohammed YOUNES BENJELLOUN

Administrateur, Directeur
Général

Date de nomination
16 novembre 2023

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2026

M. Younes BENJELLOUN est actuellement Directeur Général de CFG Bank. Il a rejoint CFG Bank en 1993 afin d'y développer l'activité marchés des capitaux et y a occupé le poste de Président Directeur Général de CFG Marchés. M. Younes Benjelloun a supervisé les activités de marchés des capitaux de CFG Bank (produits actions et produits de taux) depuis 1997 ainsi que le réseau de distribution des produits d'épargne Dar Tawfir auprès des investisseurs particuliers. Il a également pris en charge la supervision du métier de gestion d'actifs pour compte de tiers depuis 2004. En 2015, M. Benjelloun est nommé Directeur Général de CFG Bank. M. Benjelloun a, également, été président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse de 2003 à 2005 et administrateur du CDVM de 2003 à 2005.

Il est diplômé de l'ISCAE en 1990 et titulaire d'un MBA de l'Université de George Washington obtenu en 1992.

Autres mandats

CFG Gestion S.A, CFG Gestion Privée S.A, CFG Marchés S.A, CFG IT G.I.E, Ecologia S.C.A, Villa Roosevelt S.A.R.L, Univers Motors, Saemog, T Capital Group S.A., Bourse de Casablanca.

M. Zouhair BENNANI

Administrateur, actionnaire

Date de nomination
Mai 2017

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2026

M. Zouhair BENNANI est actuellement Président Directeur Général de Best Financière, une holding qui contrôle le groupe Label'Vie, titulaire de la licence exclusive de Carrefour Maroc, ainsi que de plusieurs autres sociétés opérant dans le secteur du retail. Après une expérience chez IBM et Xerox en France, il fonde en 1985, le Groupe Label'Vie spécialisé dans la grande distribution et, qui est, aujourd'hui, un des leaders du marché au Maroc. Il préside également d'autres entités intervenant dans différents secteurs d'activité (hors groupe CFG).

Il est ingénieur en informatique et titulaire d'un diplôme de troisième cycle en management et ressources humaines à l'Université de la Sorbonne.

Autres mandats

Best Financière, Retail Holding, Retail Holding Africa S.A, Virgin North Africa, Best Health, SCRIM, Mega V stores Morocco, GFFS, Modes & Nuances, ARADEI, RMK Holding, ECO MEDIAS, Mutandis, Mabiotech, CMB Plastic, Unimer, Amethis Finance, ANPME, CGEM, AMDM, Mutandis Automobile.

M. Mohamed EL YAKHLIFI

Administrateur, indépendant

Date de nomination
Mai 2017

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2026

M. Mohamed El Yakhli est actuellement associé-gérant du cabinet Boosting Strategy & Performance Partners. Sa spécialité est la stratégie de transformation des organisations. Il a occupé des postes de responsabilité dans des banques comme LCL et les Caisses d'épargne en France. Dans les années 2000, il a dirigé au sein de l'OCP un programme de transformation PMO. Il est également membre du CEPS à Paris et co-fondateur du Club « Confluence » à Casablanca.

Il est centralien et ancien d'HEC,

Autres mandats

Boosting Strategy & Performance Partners en France.

MME HABIBA LAKLALECH

Administrateur, indépendant

Date de nomination
Mars 2024

Échéance du mandat
AGO statuant sur
les comptes de 2027

Mme Habiba LAKLALECH est diplômée de l'École Polytechnique de Paris et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris, elle est également titulaire d'un DEA en optoélectronique et micro-ondes de l'Université Pierre Marie Curie de Paris. Elle a obtenu, en 1988, le Prix Hassan II de mathématiques décerné par Feu S.M le Roi Hassan II et a été décorée, en 2014, du Wissam de « Chevalier de l'Ordre du Trône » par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Elle a été nommée par S.M le Roi Mohammed VI, Directrice Générale de l'Office National des Aéroports en février 2021. Mme LAKLALECH a été auparavant Directrice Générale Adjointe de Royal Air Maroc.

Autres mandats

Lesieur Cristal

**Depuis le 16 novembre 2023, en remplacement de Ali Bensouda

| Administrateur | Membre exécutif ou non | Nationalité | Assiduité | Mandats dans des sociétés |
|--|------------------------|-------------|-----------|---------------------------|
| M. Adil DOUIRI | Non exécutif | Marocaine | 100% | 16 |
| M. Aryn ALAMI | Exécutif | Marocaine | 100% | 5 |
| M. Karim AYOUCHE | Non exécutif | Marocaine | 100% | 11 |
| Mme Souad BENBACHIR HASSANI | Exécutif | Marocaine | 100% | 14 |
| M. Mohammed Younes BENJELLOUN * | Exécutif | Marocaine | 100% | 10 |
| M. Zouhair BENNANI | Non exécutif | Marocaine | 100% | 21 |
| Bank Of Africa représentée par Myriem BOUAZZAOUI*, DG de BMCE Capital Gestion | Non exécutif | Marocaine | 100% | 14 |
| Axa Assurances Maroc représentée par Mme Meryem CHAMI | Non exécutif | Marocaine | 100% | 13 |
| CIMR représentée par M.Khalid CHEDDADI | Non exécutif | Marocaine | 100% | 37 |
| Maghreb FS représentée par M.Mohammed Ibrahim EL JAI | Non exécutif | Marocaine | 100% | 9 |
| Prev Invest représentée par M. Yassine Abderrazik HADDAOUI* | Non exécutif | Marocaine | 100% | 9 |
| M. Mohamed EL YAKHLIFI | Non exécutif | Marocaine | 100% | 1 |
| Bank Of Africa représentée par Mme Myriem BOUAZZAOUI, DG de BMCE Capital Gestion | Non exécutif | Marocaine | 100% | 14 |
| MME HABIBA LAKLALECH* | Non exécutif | Marocaine | 100% | 1 |

*En cours de validation par les autorités de tutelle

* nommée lors du 1^{er} Conseil tenu de Mars 2024

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES (30 AVRIL 2024)

Le Comité d'audit et des risques est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille et au profil de risque de la Banque et de conseiller l'organe d'administration en matière de définition des stratégies de risques.

Le Comité d'audit et des risques se réunit quatre fois par an.



4

Membres



3

Réunions



95%

Taux d'assiduité

*Administrateurs indépendants

COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS (30 AVRIL 2024)

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour objectifs principaux :

- De recommander au Conseil d'Administration les personnes qui devraient être nommées comme Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, selon le cas ;
- D'examiner les politiques de rémunération des dirigeants de la Banque et des filiales et la rémunération des membres de la direction générale, de proposer la rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- Proposer le cas échéant le montant des jetons de présence à proposer à l'Assemblée Générale annuelle pour la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- S'assurer que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la banque, notamment par rapport à ses concurrents.

Le comité des nominations et rémunération se réunit au moins une fois par an, et autant que besoin à la demande de son Président, de la moitié de ses membres, du Président de la Société et du Directeur Général et Directeur Général Délégué.



4

Membres



1

Réunions



100%

Taux d'assiduité

Président

M. Mohamed El Yakhlifi*

Membres

M. Adil Douiri

Mme Habiba Laklalech

MAGHREB FS, représentée par M. Mohammed Ibrahim El Jai

Président

MAGHREB FS, représentée par M. Mohammed Ibrahim El Jai

Membres

M. Mohamed El Yakhlifi*

Mme Habiba Laklalech

M. Zouhair Bennani

M. Adil DOUIRI

ORGANES DE DIRECTION

COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le comité de direction générale réunit les directeurs généraux sous la présidence du Président du Conseil d'Administration. Ce comité, qui se tient à une fréquence hebdomadaire, est chargé de la gestion courante des activités de la Banque et ses filiales et veille à la déclinaison opérationnelle de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration.

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

| | |
|-----------------------------|----------------------------|
| M. Younes Benjelloun | Directeur Général |
| M. Aryn Alami | Directeur Général délégué |
| Mme Souad Benbachir Hassani | Directeur Général Déléguée |
| M. Driss Benchaffai | Directeur Général Délégué |

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Au titre de l'exercice 2023, les dirigeants administrateurs ont perçu une rémunération de 10 569 KMAD, tandis que l'équipe dirigeante (salariés membres du comité commercial hors administrateurs) a perçu une enveloppe totale de 17 805 KMAD.

Certains membres du comité commercial bénéficient d'un programme de stock-options d'un montant maximal de 57 MMAD, adopté en 2020. En 2023, ce programme a été clôturé après la souscription à la seconde et dernière tranche d'augmentation de capital réalisée en juin 2023, la première tranche ayant eu lieu en décembre 2022.

DÉONTOLOGIE

En tant que société cotée à la bourse de Casablanca, CFG Bank veille à divulguer de manière transparente et équitable toutes les informations pertinentes relatives à son activité et ses performances financières pour permettre aux investisseurs institutionnels, comme aux particuliers de prendre des décisions éclairées. Afin de garantir la bonne exécution de cette obligation, CFG Bank a mis en place un dispositif de déontologie boursière. Conformément à la réglementation en vigueur, CFG Bank a également procédé à la nomination d'un déontologue au sein de la société.

INFORMATIONS PUBLIÉES DURANT L'EXERCICE 2023

Conformément aux exigences réglementaires, CFG Bank informe régulièrement ses actionnaires par le biais de son site internet où sont répertoriés l'ensemble des publications légales exigées pour toute société cotée en bourse.

| Communiqués de Presse | Dates de Publication |
|--|----------------------|
| Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2022 | 24/02/2023 |
| Communiqué de presse relatif aux résultats 2022 | 24/03/2023 |
| Résultats financiers 2022 | 31/03/2023 |
| Avis de convocation à l'AGO du 30 mai 2023 et communiqué de presse relatif au RFA 2022 | 28/04/2023 |
| Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 1 ^{er} trimestre 2023 | 31/05/2023 |
| Communiqué de presse post AGO du 30 mai 2023 | 05/06/2023 |
| Communiqué de presse post augmentation du capital par conversion des options de souscription d'action attribuées à certains collaborateurs du groupe CFG | 27/06/2023 |
| Avis de convocation à l'AGO réunie extraordinairement du 5 septembre 2023 | 04/08/2023 |
| Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 2 ^{ème} trimestre 2023 | 31/08/2023 |
| Communiqué de presse financier relatif aux résultats du 1 ^{er} semestre 2023 | 25/09/2023 |
| Résultats financiers du 1 ^{er} semestre 2023 | 29/09/2023 |
| Avis de convocation à l'assemblée spéciale du 16 novembre 2023 (suppression actions catégorie A) | 17/10/2023 |
| Avis de convocation à l'assemblée spéciale du 16 novembre 2023 (suppression actions catégorie B) | 16/10/2023 |
| Avis de convocation à l'AGM du 16 novembre 2023 | 16/10/2023 |
| Communiqué de presse post AGM du 16 novembre 2023 | 16/10/2023 |
| Communiqué de presse suite au visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse | 24/11/2023 |
| Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 3 ^{ème} trimestre 2023 | 30/11/2023 |
| Avis de convocation à l'AGO réunie extraordinairement du 5 janvier 2024 | 05/12/2023 |
| Communiqué de presse suite à la mise à jour annuelle et occasionnelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt | 12/12/2023 |
| Communiqué de presse relatif aux résultats de l'opération d'introduction en bourse | 20/12/2023 |

ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

| | Grant Thornton | | | | | | Hdid et Associés | | | | | | Ernst & Young | | | | | |
|--|-----------------------------|------------|------------|-----------------------|-------------|------------|-----------------------------|------------|------------|-----------------------|-------------|-------------|-----------------------------|------------|------------|-----------------------|-------------|-------------|
| | Montant par année (En Kdhs) | | | Pourcentage par année | | | Montant par année (En Kdhs) | | | Pourcentage par année | | | Montant par année (En Kdhs) | | | Pourcentage par année | | |
| | N | N-1 | N-2 | N | N-1 | N-2 | N | N-1 | N-2 | N | N-1 | N-2 | N | N-1 | N-2 | N | N-1 | N-2 |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 600 | 600 | n/a | 100% | 100% | n/a | 420 | 420 | 420 | 100% | 100% | 100% | n/a | n/a | 620 | n/a | n/a | 100% |
| Emetteur | 600 | n/a | n/a | 100% | 100% | n/a | 420 | 420 | 420 | 100% | 100% | 100% | n/a | n/a | 620 | n/a | n/a | 100% |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes | 60 | n/a | n/a | 100% | n/a | n/a | 60 | - | - | 100% | n/a | n/a | n/a | - | - | n/a | n/a | n/a |
| Sous Total | 660 | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | 480 | 420 | 420 | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | 620 | n/a | n/a | n/a |
| Autres prestations rendues | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | - | - | - | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | 195 | n/a | n/a | 100% |
| Sous Total | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | - | - | - | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | 195 | n/a | n/a | 100% |
| Total Général | 660 | 600 | n/a | 100% | 100% | n/a | 480 | 420 | 420 | 100% | 100% | 100% | n/a | n/a | 815 | n/a | 100% | 100% |

COMPTES ANNUELS & RAPPORTS



RAPPORT DE GESTION

Analyse des principaux indicateurs du bilan et du compte de résultat consolidés

INDICATEURS CONSOLIDÉS

| en millions de MAD | 2023 | 2022 | Δ Mt | Δ % |
|--------------------------------|------------|------------|------------|-------------|
| Indicateurs de Résultat | | | | |
| PNB activités bancaires | 409 | 292 | 117 | 40% |
| PNB autres activités | 248 | 208 | 40 | 19% |
| PNB | 657 | 500 | 157 | 31% |
| Charges d'exploitation | (434) | (386) | 48 | 12% |
| RBE | 224 | 114 | 110 | 96% |
| Résultat Net | 178 | 54 | 124 | 230% |

| Indicateurs de Bilan | | | | |
|----------------------|--------|--------|-------|-----|
| Total Bilan | 22 134 | 15 372 | 6 762 | 44% |
| Dépôts Clients | 13 472 | 10 432 | 3 040 | 29% |
| Crédits Clients* | 12 066 | 8 710 | 3 356 | 39% |
| Capitaux propres | 1 688 | 873 | 815 | 93% |

Source : états financiers consolidés CFG Bank * pensions

Le total bilan du Groupe CFG Bank s'élève au 31 décembre 2023 à 22,1 milliards de DH, contre 15,4 milliards de DH en 2022, soit une augmentation de 44%, liée à l'augmentation des dépôts et crédits clientèle.

Dépôts et certificats de dépôts

Les dépôts de la clientèle (y compris certificats de dépôts) s'établissent au 31 décembre 2023 à 13 472 MDH, affichant ainsi un taux d'augmentation de 29% (+3 040 MDH).

| en millions de MAD | 2023 | 2022 | Δ Mt | Δ % |
|-------------------------|---------------|---------------|--------------|------------|
| Comptes à vue | 6 456 | 5 789 | 667 | 12% |
| Comptes d'épargne | 859 | 783 | 76 | 10% |
| DAT | 1 238 | 1 430 | (192) | -13% |
| Autres (dont pensions) | 94 | 31 | 63 | 203% |
| CD émis | 4 825 | 2 399 | 2 426 | 101% |
| Dépôts clientèle | 13 472 | 10 432 | 3 040 | 29% |

Crédits

Les crédits à la clientèle (hors pensions) affichent quant à eux une augmentation de 39% (+3 356 MDH) pour s'établir à fin 2023 à 12 066MDH.

Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'établissent à fin décembre 2023 à 1 688 MDH, renforcés notamment par l'augmentation de capital de 600 MDH réalisée fin d'année ainsi que le résultat net positif de l'exercice.

Indicateurs de Résultat

Pour ce qui est des performances financières, le PNB consolidé de CFG Bank a connu une forte progression de 31% et s'établit au 31 décembre 2023 à 657 MDH, contre 500 MDH au 31 décembre 2022.

Le PNB de la banque commerciale affiche une hausse de 40% en 2023, tirée par la croissance de l'encours de crédits et dépôts, et la hausse des commissions.

Les métiers de banque d'affaires réalisent quant à eux un PNB en hausse de 19%

Le Résultat Brut d'exploitation progresse à un rythme plus soutenu que le PNB et ressort à 224 MDH en 2023 (+97%), suite à la bonne maîtrise des charges qui affichent une hausse de 12%, alors que le PNB croît de 31%.

Le Résultat net consolidé ressort ainsi positif à 178 MDH en 2023, contre un résultat de 54 MDH en 2022, soit une hausse de 230%.

Analyse des résultats sociaux – CFG Bank S.A.

INDICATEURS SOCIAUX CFG BANK

| en millions de MAD | 2023 | 2022 | Δ Mt | Δ % |
|--------------------------------|------|------|------|-------|
| Indicateurs de Résultat | | | | |
| Marge nette d'intérêt | 221 | 228 | (7) | -3% |
| Résultat crédit-bail | 48 | 18 | 30 | 167% |
| Marge sur commissions | 92 | 82 | 10 | 12% |
| Résultat de marché | 112 | (7) | 119 | 1700% |
| Autres produits nets | 12 | 12 | 0 | 0% |
| PNB | 494 | 333 | 161 | 48% |
| Résultat Immos financières | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Charges d'exploitation | 347 | 323 | 24 | 7% |
| RBE | 154 | 11 | 143 | 1300% |
| Coût du risque | (46) | (29) | (17) | 59% |
| Résultat Net | 105 | (23) | 128 | 557% |

| Indicateurs de Bilan | | | | |
|---------------------------|--------|--------|-------|-----|
| Total Bilan | 21 413 | 15 057 | 6 356 | 42% |
| Dépôts Clients | 13 423 | 10 471 | 2 952 | 28% |
| Crédits Clients & leasing | 14 528 | 9 177 | 5 351 | 58% |
| Capitaux propres | 1 647 | 889 | 758 | 85% |

Source : états financiers CFG Bank S.A.

Le total bilan social de CFG Bank s'élève à 21 413 MDH au 31 décembre 2023, contre 15 057 MDH en 2022, soit une augmentation de 42%, liée à la hausse des dépôts et crédits.

Les capitaux propres sociaux s'établissent à 1 647 MDH à fin 2023 contre 889 MDH à fin 2022, soit une hausse de 758 MDH liée notamment à l'augmentation de capital et au résultat positif de l'exercice

Le PNB ressort à 494 MDH à fin 2023 contre 333 MDH en 2022, soit une hausse de 48%.

Le résultat net ressort à 105 MDH à fin 2023 contre (23) MDH en 2022.

Bilan

Les dépôts de la clientèle s'établissent au 31 décembre 2023 à 13 423 MDH contre 10 471 MDH en 2022, soit une augmentation de 28%.

Les crédits à la clientèle (y compris leasing et pensions) s'élèvent quant à eux à 14 528 MDH au 31 décembre 2023 contre 9 177 MDH en 2022, soit une augmentation de 58%.

Compte de résultat

Marge d'intérêt

La marge nette d'intérêt s'établit à fin 2023 à 221 MDH en quasi stabilité par rapport à 2022, impactée notamment par la hausse du coût des ressources suite à l'augmentation du taux directeur

Marge sur commissions

La marge sur commissions s'établit au 31 décembre 2023 à 92 MDH et affiche une augmentation de 12% par rapport à 2022 en lien avec le développement de la banque commerciale.

Résultat des activités de marché

Le résultat des activités de marché affiche une hausse de 119 MDH et s'établit à fin décembre 2023 à 112 MDH. Cette hausse est expliquée essentiellement par la hausse du résultat sur les titres de placement, 2022 ayant été impactée négativement par la hausse des taux obligataires, ainsi que la hausse du résultat de change

Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'établissent à 347 MDH en 2023 et restent maîtrisées avec une hausse de 7%.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation ressort à 154 MDH en 2023, contre 11 MDH en 2022. Le Résultat brut d'exploitation progresse à un rythme plus soutenu que le PNB, suite à la bonne maîtrise des charges qui affichent une hausse de 7%, alors que le PNB croît de 48%.

Coût du risque

Le coût du risque ressort à (46) MD en 2023 contre (22) MDH en 2022.

Autres informations complémentaires

Perspectives d'avenir

CFG Bank poursuivra en 2024 son développement dans ses segments de clients prioritaires, autour de ses deux grands métiers de banque d'affaires et de banque commerciale.

- PNB 2024 : +20% à +24% : poursuite de la croissance des encours et amélioration des marges sur une année pleine, poursuite de la hausse des commissions.
- RBE 2024 : +28% à +38% : la croissance des charges continuera d'être moins rapide que celle du PNB
- RNPG 2024 : +40% à +50% : stabilisation du coût du risque autour de 0,25% - 0,30%

RÈGLES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

En application de l'article 328 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (la « Loi »), nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Vos Commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission. Ils présentent également dans leur rapport, leurs observations sur la sincérité et la concordance des comptes annuels arrêtés par votre Conseil d'administration.

ECHÉANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

| | Montant des dettes fournisseurs à la clôture | Montant des dettes non échues | Montant des dettes échues | | | |
|------------|--|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| | | | Dettes échues de moins 30 | Dettes échues 31 et 60 jours | Dettes échues entre 61 et 90 jours | Dettes échues plus de 90 jours |
| 31/12/2022 | 19 501 | | 10 626 | 931 | 1 221 | 6 723 |
| 31/12/2023 | 55 006 | | 14 597 | 28 611 | 7 444 | 4 345 |

RATIOS PRUDENTILES

EVOLUTIONS DES PRINCIPAUX INDICATEURS PRUDENTIELS SOCIAUX SUR LES 18 PROCHAINS MOIS

| En MMAD / % | S2 2023 | S1 2024 | S2 2024 | S1 2025 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Fonds propres de base de catégorie 1 (1) | 1180 | 1248 | 1242 | 1335 |
| Fonds propres de catégorie 1 (2) | 1300 | 1368 | 1362 | 1455 |
| Fonds propres de catégorie 2 (3) | 317 | 321 | 325 | 330 |
| Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3) | 1617 | 1689 | 1687 | 1785 |
| Risques pondérés (5) | 9609 | 10,375 | 11,228 | 11,992 |
| Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5) | 12,28% | 12,03% | 11,06% | 11,13% |
| Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5) | 13,53% | 13,19% | 12,13% | 12,13% |
| Ratio de solvabilité (4) / (5) | 16,82% | 16,28% | 15,02% | 14,88% |

EVOLUTIONS DES PRINCIPAUX INDICATEURS PRUDENTIELS CONSOLIDÉS SUR LES 18 PROCHAINS MOIS

| En MMAD / % | S2 2023 | S1 2024 | S2 2024 | S1 2025 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Fonds propres de base de catégorie 1 (1) | 1262 | 1376 | 1438 | 1559 |
| Fonds propres de catégorie 1 (2) | 1382 | 1496 | 1558 | 1679 |
| Fonds propres de catégorie 2 (3) | 280 | 280 | 280 | 280 |
| Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3) | 1662 | 1776 | 1838 | 1959 |
| Risques pondérés (5) | 10123 | 11021 | 12,170 | 13,129 |
| Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5) | 12,46% | 12,49% | 11,82% | 11,87% |
| Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5) | 13,65% | 13,57% | 12,80% | 12,79% |
| Ratio de solvabilité (4) / (5) | 16,41% | 16,11% | 15,10% | 14,92% |

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le Groupe CFG Bank a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 9 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations.

Les comptes consolidés du Groupe CFG Bank ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leur juste valeur.

1. NORMES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

BASES DE PREPARATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CFG Bank et ses filiales au 31 décembre 2023.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société -mère, sur la base de méthodes comptables homogènes

Tous les soldes, produits et charges intra-groupes ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément des capitaux propres attribuables à la société - mère.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par CFG Bank sont consolidées par intégration globale. CFG Bank contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. CFG Bank possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en tenir le contrôle. L'influence notable est présumée exister lorsque CFG Bank détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un actif physique d'utilisation durable pour une entreprise employé dans la production de biens et services ou loué à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation corporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de

clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Les éléments significatifs des immobilisations corporelles qui imposent un remplacement à intervalles réguliers sont comptabilisés comme des actifs distincts et amortis car ils ont des durées d'utilité différentes de celles des immobilisations corporelles auxquelles ils sont liés.

La valeur résiduelle est le montant net qu'une entreprise s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus.

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé.

La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Les options retenues sont celles du modèle du coût amorti et de l'approche par composants. Les frais d'acquisition ont été inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées.

La valeur résiduelle des composants autres que les terrains est supposée nulle.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

| Catégorie des Immobilisations Corporelles | Durée de vie | |
|--|-------------------|-------------------|
| | Social | IFRS |
| Immeubles d'exploitation | 20 ans | 50 ans |
| Agencements, aménagements et installations | 10 ans | 15 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 5 ans | 10 ans |
| Matériel informatique | 5 ans | 5 ans |
| Logiciels informatiques | entre 5 et 10 ans | entre 5 et 15 ans |
| Matériel roulant | 5 ans | 5 ans |

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Par conséquent, un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ceci distingue un immeuble de placement d'un bien immobilisé occupé par son propriétaire. La production ou la fourniture génère des flux de trésorerie qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'offres.

Options retenues

A la date d'arrêt, le groupe CFG Bank ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de biens et services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation incorporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

• Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

• Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de

Le Groupe CFG Bank a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 9 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations.

Les comptes consolidés du Groupe CFG Bank ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leur juste valeur.

1. NORMES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

BASES DE PREPARATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CFG Bank et ses filiales au 31 décembre 2023.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société -mère, sur la base de méthodes comptables homogènes

Tous les soldes, produits et charges intra-groupes ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément des capitaux propres attribuables à la société - mère.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par CFG Bank sont consolidées par intégration globale. CFG Bank contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. CFG Bank possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en tenir le contrôle. L'influence notable est présumée exister lorsque CFG Bank détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un actif physique d'utilisation durable pour une entreprise employé dans la production de biens et services ou loué à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation corporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Les éléments significatifs des immobilisations corporelles qui imposent un remplacement à intervalles réguliers sont comptabilisés comme des actifs distincts et amortis car ils ont des durées d'utilité différentes de celles des immobilisations corporelles auxquelles ils sont liés.

La valeur résiduelle est le montant net qu'une entreprise s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus.

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé.

La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Les options retenues sont celles du modèle du coût amorti et de l'approche par composants. Les frais d'acquisition ont été inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées.

La valeur résiduelle des composants autres que les terrains est supposée nulle.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

| Catégorie des Immobilisations Corporelles | Durée de vie | |
|--|-------------------|-------------------|
| | Social | IFRS |
| Immeubles d'exploitation | 20 ans | 50 ans |
| Agencements, aménagements et installations | 10 ans | 15 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 5 ans | 10 ans |
| Matériel informatique | 5 ans | 5 ans |
| Logiciels informatiques | entre 5 et 10 ans | entre 5 et 15 ans |
| Matériel roulant | 5 ans | 5 ans |

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Par conséquent, un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ceci distingue un immeuble de placement d'un bien immobilisé occupé par son propriétaire. La production ou la fourniture génère des flux de trésorerie qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'offres.

Options retenues

A la date d'arrêté, le groupe CFG Bank ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de biens et services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation incorporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

• Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

• Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à

durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée à leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Options retenues

Les immobilisations incorporelles de CFG Bank sont évaluées à leur coût amorti.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont les durées d'utilité.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux phases :

- Les dépenses relatives à la phase de recherche sont comptabilisées en charges ;
- Les dépenses relatives à de la phase de développement sont activées.

GOODWILL

Norme

Le Goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises constituant une acquisition représente un paiement effectué par l'acquéreur dans l'attente d'avantages économiques futurs. Ces avantages économiques futurs peuvent résulter de la synergie entre les actifs identifiables acquis ou d'actifs qui, pris isolément, ne remplissent pas les conditions requises pour une comptabilisation dans les états financiers mais pour lesquels l'acquéreur est disposé à effectuer un paiement lors de l'acquisition.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif. Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test ou de tests de pertes de valeur annuels ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Contrats de location financement

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal l'investissement net dans le contrat de location.

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La norme IFRS 16 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a opté pour l'approche rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulé de la norme en capitaux propres. Cet effet en capitaux propres résulte de la différence entre :

- Un droit d'utilisation et son amortissement déterminés comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, actualisés à la date de première application de la norme ;
- Un passif de location actualisé à la date de première application.

En application des dispositions relatives à l'approche rétrospective simplifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

La banque a retenu la possibilité offerte de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain ;
- Le taux d'actualisation utilisé pour le droit d'utilisation comme pour le passif de location est le taux d'emprunt marginal pour une durée correspondant à la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Norme IFRS 9

La norme IFRS 9 remplace la norme IA 39 dès la 1er janvier 2018. Elle modifie en profondeur les règles actuelles de classement et d'évaluation des instruments financiers, ainsi que le modèle de dépréciation applicable à ces actifs. Elle aligne davantage la comptabilité de couverture et de la gestion des risques des entreprises.

La nouvelle norme est organisée autour des trois axes suivants :

- Axe 1 : Classement et évaluation des actifs et passifs financiers ;
- Axe 2 : Dépréciation et remplacement du modèle de pertes avérées par un modèle de pertes de crédit attendues ;
- Axe 3 : Comptabilité de couverture et modification des principes de couverture.

Date d'entrée en vigueur

La norme IFRS 9 est applicable aux comptes consolidés à compter du 1er janvier 2018, sans comparatif. En termes de FTA (First Time Application). L'impact des écarts de comptabilisation entre IAS 39 est à enregistrer en contrepartie des capitaux propres en date du 01/01/2018.

ACTIFS FINANCIERS :

Description de la norme et modalités de dépréciation

Selon le modèle de pertes avérées relatif à la norme IAS 39, les provisions sont constatées pour les créances faisant l'objet d'une preuve objective de la dépréciation et lors de la survenance d'un événement de crédit.

Les créances pouvaient alors être classifiées en trois classes distinctes : les créances saines, les créances sensibles et enfin les créances en défaut.

La norme IFRS 9, elle, a pour objectif de définir un nouveau mode dynamique de dépréciation comptable de l'ensemble des actifs financiers. Cette norme apporte ainsi une nouvelle définition du provisionnement et de comptabilisation des pertes attendues et ce dès l'acquisition de l'actif. Les nouveautés par rapport à la norme IAS 39 peuvent être résumées comme telles :

- Périmètre d'application étendu : l'ensemble des instruments de crédit et de taux d'intérêts nonobstant le type d'instrument ou sa classification, au bilan ou en hors bilan sont concernés par la dépréciation ;
- Introduction du modèle de dépréciation sur deux horizons (à horizon douze mois ou sur la durée de vie de l'actif) selon le niveau de dégradation de la qualité de crédit ;
- Dépréciations calculées en appliquant un modèle de projection probabiliste.

Critères de segmentation des créances

L'ensemble du périmètre des actifs financiers est segmenté en trois niveaux de dégradation appelés Buckets :

Créances classées en Bucket 1 :

- Un actif est classé en Bucket 1 en cas d'absence de dégradation ou lorsqu'une dégradation non significative de la qualité de la contrepartie a été constatée depuis l'octroi
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur l'année à venir (ECL 12 mois).

Créances classées en Bucket 2 :

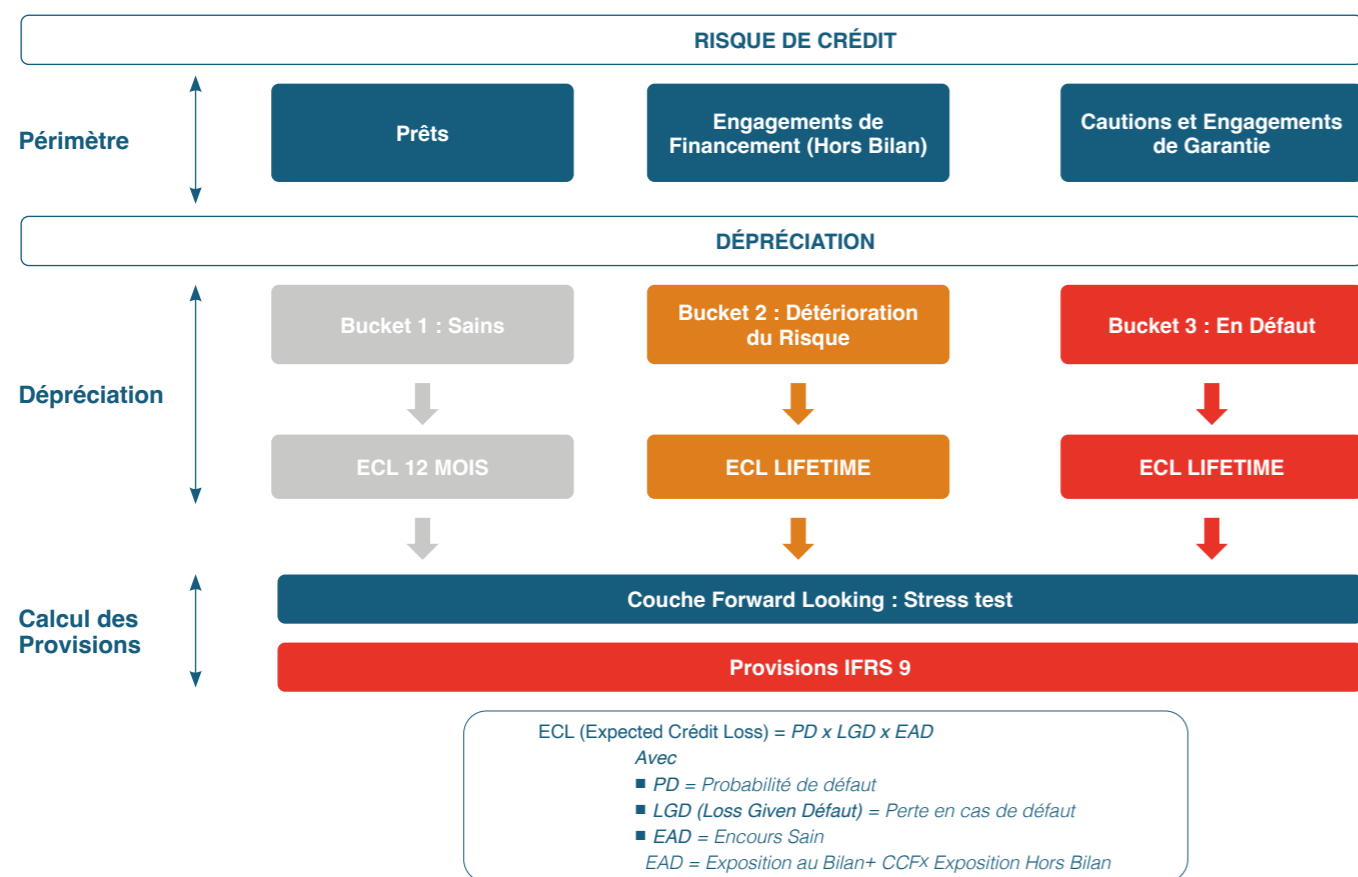
- Un actif est classé Bucket 2 lorsqu'une dégradation significative de la qualité de crédit a été constatée depuis l'octroi
- La dégradation significative peut être par exemple liée à l'inscription des créances en Watchlist, en Weaklist, ou encore à des impayés supérieurs à 30 jours ;
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle du contrat (ECL Lifetime).

Créances classées en Bucket 3 :

- Un actif est classé Bucket 3 lorsque la perte est avérée et que le tiers est déjà en défaut.
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des provisions spécifiques tel que déjà calculé en IAS39.

Calcul des ECL

Les ECL sont définies selon le mécanisme suivant :



1. Probabilité de Défaut

Un modèle empirique de calcul des provisions IFRS 9 prenant en compte les spécificités relatives à CFG Bank (profondeur d'historique des données réduites, un nombre de défauts limité etc.) a été développé pour le calcul des probabilités de défaut.

Le modèle est basé sur l'historique des impayés pour calculer une matrice de transition entre l'état sain et l'état défaut, en passant par les catégories « 1 impayé », « 2 Impayés » et « 3 Impayés ». Cette matrice de transition a permis d'estimer une term-structure des PD (évolution des PDs en fonction de la maturité résiduelle), et en particulier :

- La PD de 12 mois affectée aux créances en Bucket 1 ;
- La PD lifetime affectée aux créances en Bucket 2 .

NB : Une PD de 100% a été affectée aux créances en Bucket 3 (défaut absorbant)

2. Loss Given Default (LGD)

La LGD a été modélisée pour certaines garanties pouvant être modélisées de façon à estimer le taux de recouvrement de la banque en cas de défaut de la contrepartie.

3. Exposure at Default – Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au total exposition de la Banque (exposition au Bilan et exposition au Hors Bilan) pouvant être impactée par le défaut d'une de ses contreparties.

La formule de calcul de l'EAD appliquée par CFG Bank est la suivante :

$EAD = \text{Exposition au Bilan} + CCF \times \text{Exposition Hors Bilan}$ (avec CCF = Taux de conversion du Hors Bilan en Bilan)

PASSIFS FINANCIERS :

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Passif financier au coût amorti : il s'agit du classement par défaut ;

- Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : A la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limite aux trois cas suivants :
 - Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
 - Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Options retenues

CFG Bank procède à l'analyse et l'actualisation de l'ensemble des provisions pour risques et charges. Le groupe annule les provisions à caractère général et les provisions réglementées.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Norme

Dès lors qu'un actif ou un passif a une valeur fiscale différente de sa valeur comptable, l'écart est qualifié de différence temporelle et doit donner lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Options retenues

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à une comptabilisation d'impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Pour la mise en œuvre de cette interprétation, le Groupe a opté pour la méthode rétrospective partielle, en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan IFRS au 31/12/23

(En milliers de DH)

| ACTIF | Note | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------|-------------------|-------------------|
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP | | 405 210 | 593 633 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 2.1 | 3 472 376 | 3 030 625 |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | 3 472 376 | 3 030 625 |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | |
| Instruments dérivés de couverture | | - | - |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 2.2 | 42 096 | 40 296 |
| Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables | | | |
| Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | | 42 096 | 40 296 |
| Titres au coût amorti | | 677 026 | 682 432 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti | 2.3 | 690 614 | 332 824 |
| Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti | 2.4 | 14 251 253 | 8 806 412 |
| Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux | | | |
| Placements des activités d'assurance | | | |
| Actifs d'impôt exigible | | 188 452 | 150 890 |
| Actifs d'impôt différé | | 154 344 | 148 306 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | | 1 095 272 | 657 006 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | - | - |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence | | | |
| Immeubles de placement | | | |
| Immobilisations corporelles | 2.5 | 758 428 | 579 516 |
| Immobilisations incorporelles | 2.5 | 275 009 | 225 988 |
| Ecarts d'acquisition | 2.6 | 124 142 | 124 142 |
| Total ACTIF | | 22 134 222 | 15 372 070 |

| PASSIF | Note | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------|-------------------|-------------------|
| Banques centrales, Trésor public, CCP | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | |
| Instruments dérivés de couverture | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 2.7 | 5 312 223 | 2 865 367 |
| Dettes envers la clientèle | 2.8 | 8 647 054 | 8 032 909 |
| Titres de créance émis | 2.9 | 4 825 859 | 2 398 945 |
| Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux | | | |
| Passifs d'impôt exigible | | 71 120 | 87 745 |
| Passifs d'impôt différé | | 63 739 | 68 675 |
| Comptes de régularisation et autres passifs | | 1 121 886 | 641 236 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | - | - |
| Passifs techniques des contrats d'assurance | | | |
| Provisions | 2.10 | 2 375 | 2 375 |
| Subventions et fonds assimilés | | | |
| Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie | | 401 801 | 401 535 |
| Capitaux propres | | 1 688 165 | 873 283 |
| • Capital et réserves liées | | 1 333 469 | 1 558 867 |
| • Réserves consolidées | | 302 052 | -615 001 |
| Part du groupe | | 291 293 | -626 019 |
| Part des minoritaires | | 10 759 | 11 018 |
| • Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | -124 924 | -124 924 |
| Part du groupe | | -124 924 | -124 924 |
| Part des minoritaires | | | |
| • Résultat net de l'exercice | | 177 568 | 54 341 |
| Part du groupe | | 166 026 | 43 886 |
| Part des minoritaires | | 11 542 | 10 455 |
| Total PASSIF | | 22 134 222 | 15 372 070 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (En milliers de DH)

| | Note | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|----------------|----------------|
| Intérêts, rémunérations et produits assimilés | | 574 933 | 435 713 |
| Intérêts, rémunérations et charges assimilés | | -310 201 | -184 981 |
| Marge d'intérêt | 3.1 | 264 732 | 250 732 |
| Commissions (produits) | | 340 539 | 321 607 |
| Commissions (charges) | | -78 103 | -71 092 |
| Marges sur commissions | 3.2 | 262 436 | 250 515 |
| Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette | | | |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 3.3 | 75 770 | -32 822 |
| Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction | | 75 633 | -32 840 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat | | 137 | 18 |
| Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres | | | |
| Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | | | |
| Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) | | | |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | | | |
| Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amort | | | |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat | | | |
| Produits nets des activités d'assurance | | | |
| Produits des autres activités | | 58 056 | 32 552 |
| Charges des autres activités | | -3 600 | -583 |
| Produit net bancaire | | 657 394 | 500 394 |
| Charges générales d'exploitation | | -377 578 | -331 558 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | | -56 132 | -55 094 |
| Résultat Brut d'exploitation | | 223 684 | 113 742 |
| Coût du risque | 3.4 | -24 859 | -30 984 |
| Résultat d'exploitation | | 198 825 | 82 758 |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence | | | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | | -4 575 | -2 937 |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | | | |
| Résultat avant impôt | | 194 250 | 79 821 |
| Impôt sur les résultats | | -16 682 | -25 480 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession | | | |
| Résultat net | | 177 568 | 54 341 |
| Intérêts minoritaires | | 11 542 | 10 455 |
| Résultat net part du groupe | | 166 026 | 43 886 |

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Résultat par action | 5,07 | 1,90 |
| Résultat dilué par action | 5,07 | 1,90 |

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|---------------|
| Résultat net | 177 568 | 54 341 |
| Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres | | |
| Ecart de conversion | | |
| Variations de valeur des actifs financiers, comptabilisés directement en capitaux propres | - | 6 564 |
| Réévaluation des immobilisations | | |
| Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture | | |
| Impact IAS 19/OCI | | |
| Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence | | |
| Total cumulé | 177 568 | 60 905 |
| Part du groupe | 166 026 | 50 450 |
| Part des minoritaires | 11 542 | 10 455 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

(En milliers de DH)

| TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE | Capital | Réserves liées au capital | Actions propres | Réserves et résultats consolidés | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Capitaux propres - Part Groupe | Intérêts minoritaires | Total Capitaux propres |
|---|----------------|---------------------------|-----------------|----------------------------------|---|--------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2021 | 542 890 | 915 560 | 4 639 | -650 734 | 7 375 | 819 730 | 20 407 | 840 136 |
| Opérations sur capital | 16 283 | 48 803 | 2 178 | | | 67 264 | | 67 264 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | 5 700 | | 5 700 | | 5 700 |
| Opérations sur actions propres | | | | | | | | |
| Dividendes | | | | | | | | |
| Résultat de l'exercice | | | | 28 551 | | 28 551 | 2 810 | 31 361 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A) | | | | | | | | |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B) | | | | | -159 343 | -159 343 | -8 803 | -168 146 |
| Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C) | | | | | | | | |
| Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C) | | | | 0 | -159 343 | -159 343 | -8 803 | -168 146 |
| Variations de périmètre | | | | | | 0 | 140 | 140 |
| Divers reclassements | | | | | | 0 | | 0 |
| Autres mouvements | | | | 298 | | 298 | | 298 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2021 | 559 173 | 964 363 | 6 817 | -616 185 | -151 968 | 762 200 | 14 553 | 776 752 |
| Impact des changements de méthodes | | | | | | | | |
| Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2022 | 559 173 | 964 363 | 6 817 | -616 185 | -151 968 | 762 200 | 14 553 | 776 752 |
| Opérations sur capital | 12 703 | 22 628 | 3 707 | | | 39 038 | | 39 038 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | 0 | | 0 |
| Opérations sur actions propres | | | | | | | | |
| Dividendes | | | | | | | -3 393 | -3 393 |
| Résultat de l'exercice | | | | 43 886 | | 43 886 | 10 455 | 54 341 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A) | | | | | | | | |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B) | | | | | 6 564 | 6 564 | | 6 564 |
| Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C) | | | | | | | | |
| Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C) | | | | 0 | 6 564 | 6 564 | | 6 564 |
| Variations de périmètre | | | | | | | | |
| Divers reclassements | | | | -20 480 | 20 480 | 0 | | 0 |
| Autres mouvements | | | | 123 | | 123 | -142 | -19 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2022 | 571 876 | 986 991 | 10 524 | -592 656 | -124 924 | 851 811 | 21 473 | 873 283 |
| Impact des changements de méthodes | | | | | | 0 | | 0 |
| Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2023 | 571 876 | 986 991 | 10 524 | -592 656 | -124 924 | 851 811 | 21 473 | 873 283 |
| Opérations sur capital | 128 283 | 545 970 | | | | 674 253 | | 674 253 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | 0 | | 0 |
| Opérations sur actions propres | | | | | | | | |
| Dividendes | | | | | | | -10 698 | -10 698 |
| Résultat de l'exercice | | | | 166 026 | | 166 026 | 11 542 | 177 568 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A) | | | | | | | | |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B) | | | | | | 0 | | 0 |
| Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C) | | | | | | | | |
| Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C) | | | | 0 | 0 | 0 | | 0 |
| Variations de périmètre | | | | | | 0 | | 0 |
| Divers reclassements | | -878 468 | | 878 468 | | 0 | | 0 |
| Autres mouvements | | -21 183 | | -5 042 | | -26 225 | -16 | -26 241 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2023 | 700 159 | 633 310 | 10 524 | 446 796 | -124 924 | 1 665 866 | 22 301 | 1 688 165 |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers de DH)

| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-----------------|-----------------|
| Résultat avant impôts | 194 250 | 79 821 |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 55 852 | 54 847 |
| Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations | | |
| Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers | -27 524 | 18 393 |
| Dotations nettes aux provisions | 24 533 | 30 407 |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | | |
| Perte nette/(gain net) des activités d'investissement | -11 836 | -3 658 |
| Perte nette/(gain net) des activités de financement | | |
| Autres mouvements | -8 210 | 903 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 32 815 | 100 892 |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés | 2 341 962 | 1 280 162 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | -4 862 965 | 187 991 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | 2 025 033 | -1 595 513 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | -16 387 | 285 344 |
| Impôts versés | -24 513 | -27 615 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles | -536 870 | 130 369 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle | -309 805 | 311 082 |
| Flux liés aux actifs financiers et aux participations | -1 800 | - |
| Flux liés aux immeubles de placement | | |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -271 964 | -317 519 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -273 764 | -317 519 |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | 642 370 | 35 331 |
| Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | 5 672 | -79 350 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 648 042 | -44 019 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie | - | - |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 64 473 | -50 456 |

| COMPOSITION DE LA TRESORERIE | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------|----------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 773 428 | 823 884 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 593 633 | 221 239 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 179 795 | 602 645 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 837 901 | 773 428 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 405 210 | 593 633 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 432 691 | 179 795 |
| Variation de la trésorerie nette | 64 473 | -50 456 |

CATEGORIES D'ACTIFS FINANCIERS (En milliers de DH)

| ACTIFS FINANCIERS | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 3 472 376 | 3 030 625 |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 3 472 376 | 3 030 625 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat | | |
| Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat | | |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 42 096 | 40 296 |
| Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables | | |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclés | 42 096 | 40 296 |
| Actifs financiers au coût amorti | 15 618 893 | 9 821 668 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti | 690 614 | 332 824 |
| Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti | 14 251 253 | 8 806 412 |
| Titres au coût amorti | 677 026 | 682 432 |
| Autres actifs financiers détenus au coût amorti | | |

2.1 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (En milliers de DH)

| ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT | 31/12/2023 | | 31/12/2022 | |
|--|---|---|---|---|
| | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Actifs financiers à la JV par résultat sur option | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Actifs financiers à la JV par résultat sur option |
| Créances sur les Etablissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes | | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | 2 803 538 | | 2 752 318 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 259 235 | | 65 982 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 409 603 | | 212 325 | |
| Titres de participation non consolidés | | | | |
| Instruments dérivés | | | | |
| Créances rattachées | | | | |
| Juste valeur au bilan | 3 472 376 | | 3 030 625 | |

2.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (En milliers de DH)

| Libellé | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------|----------------|
| Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 241 541 | 239 741 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 241 541 | 239 741 |
| Titres de participation non consolidés | | |
| Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | |
| Titres de participation non consolidés | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - brut | 241 541 | 239 741 |
| Provision pour dépréciation des actifs financier à la juste valeur par capitaux propres | 199 445 | 199 445 |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 42 096 | 40 296 |
| dont gains ou pertes latents ou différés | -124 924 | -124 924 |

2.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (En milliers de DH)

| PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| Comptes et prêts | 690 614 | 332 824 |
| Valeurs reçues en pensions | | |
| Autres prêts et créances | | |
| Total prêts et créances avant dépréciation | 690 614 | 332 824 |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | | |
| Total prêts et créances nets de dépréciation | 690 614 | 332 824 |

2.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI (EN MILLIERS DE DH)

| PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 1 108 496 | 698 592 |
| Prêts consentis à la clientèle | 9 856 850 | 7 169 512 |
| Opérations de pensions | 2 184 852 | 96 635 |
| Opérations de location financement | 1 250 280 | 966 017 |
| Total prêts et créances avant dépréciation | 14 400 478 | 8 930 756 |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | -149 225 | -124 344 |
| Total prêts et créances nets de dépréciation | 14 251 253 | 8 806 412 |

2.5 IMMOBILISATIONS (En milliers de DH)

| IMMOBILISATIONS | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 |
|---------------------------------------|------------------------|--|------------------------|------------------------|
| | Valeur brute comptable | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette comptable | Valeur nette comptable |
| Immeubles de placements | | | | |
| Immeubles de placements | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 463 818 | -188 809 | 275 009 | 225 988 |
| Immobilisations incorporelles | 463 818 | -188 809 | 275 009 | 225 988 |
| Immobilisations corporelles | 982 879 | -224 451 | 758 428 | 579 516 |
| Terrains et constructions | 310 376 | -23 595 | 286 781 | 289 962 |
| Mobiliers et matériels d'exploitation | 325 299 | -143 792 | 181 507 | 162 362 |
| Biens donnés en location | - | - | - | - |
| Autres immobilisations corporelles | 284 997 | | 284 997 | 116 462 |
| Droit d'utilisation | 62 207 | -57 064 | 5 143 | 10 730 |
| Total immobilisations | 1 446 697 | -413 260 | 1 033 437 | 805 504 |

2.6 ECARTS D'ACQUISITIONS (En milliers de DH)

| ECARTS D'ACQUISITIONS | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------|----------------|
| Valeur comptable en début de période | 124 142 | 124 142 |
| Cumul des dépréciations enregistrées en début de période | | |
| Valeur nette comptable en début de période | 124 142 | 124 142 |
| Acquisitions | | |
| Cessions | | |
| Dépréciations comptabilisées pendant la période | | |
| Ecart de conversion | | |
| Filiales précédemment mises en équivalence | | |
| Autres mouvements | | |
| Valeur nette comptable en fin de période | 124 142 | 124 142 |

2.7 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (En milliers de DH)

| DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------------|------------------|
| Comptes à vue | 7 045 | - |
| Emprunts | 912 207 | 352 220 |
| Opérations de pension | 4 380 334 | 2 500 414 |
| Dettes locatives | 12 637 | 12 733 |
| Total dettes envers les établissements de crédit | 5 312 223 | 2 865 367 |

2.8 DETTES ENVERS LA CLIENTELE (En milliers de DH)

| DETTES ENVERS LA CLIENTELE | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 6 455 891 | 5 788 707 |
| Comptes d'épargne | 858 614 | 783 517 |
| Dépôts à terme | 1 237 554 | 1 429 925 |
| Autres comptes créditeurs | 94 995 | 30 760 |
| Total dettes envers la clientèle | 8 647 054 | 8 032 909 |

2.9 TITRES DE CREANCES EMIS (En milliers de DH)

| Libellé | 31/12/2022 | Augmentation | Diminution | 31/12/2023 |
|---|------------------|-------------------|------------------|------------------|
| Titres du marchés interbancaires | | | | |
| Titres de créances négociables | 2 375 200 | 10 458 400 | 8 059 300 | 4 774 300 |
| Intérêts courus non échus | 23 745 | 51 559 | 23 745 | 51 559 |
| Emprunts obligataires | | | | |
| Intérêts courus non échus | | | | |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | |
| Intérêts courus non échus | | | | |
| Total | 2 398 945 | 10 509 959 | 8 083 045 | 4 825 859 |

2.10 PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES (En milliers de DH)

| Libellé | 31/12/2022 | Variation de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres variations | 31/12/2023 |
|---|--------------|------------------------|-----------|--------------------|------------------------|-------------------|--------------|
| Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature | | | | | | | |
| Provisions pour engagements sociaux | | | | | | | |
| Autres provisions pour risques et charges | 2 375 | | | | | | 2 375 |
| Total | 2 375 | | | | | | 2 375 |

3.1 MARGE D'INTERÊT (En milliers de DH)

| MARGE D'INTERÊT | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 | | |
|---|----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Opérations avec la clientèle | 469 649 | -58 905 | 410 744 | 349 449 | -54 490 | 294 959 |
| Comptes et prêts/emprunts | 406 927 | -52 070 | 354 857 | 301 382 | -49 179 | 252 203 |
| Opérations de pensions | 7 235 | -6 835 | 400 | 784 | -5 311 | -4 527 |
| Opérations de location financement | 55 487 | | 55 487 | 47 283 | | 47 283 |
| Opérations interbancaires | 18 829 | -95 554 | -76 725 | 1 666 | -37 377 | -35 711 |
| Comptes et prêts/emprunts | 9 562 | -33 071 | -23 509 | 1 619 | -8 266 | -6 647 |
| Opérations de pensions | 9 267 | -62 483 | -53 216 | 47 | -29 111 | -29 064 |
| Emprunts émis par le Groupe | | -155 344 | -155 344 | | -92 531 | -92 531 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 86 455 | -398 | 86 057 | 84 598 | -583 | 84 015 |
| Total produits et charges d'intérêts | 574 933 | -310 201 | 264 732 | 435 713 | -184 981 | 250 732 |

3.2 MARGE SUR COMMISSIONS (En milliers de DH)

| MARGE SUR COMMISSIONS | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Commissions nettes sur opérations | | | | | | |
| avec les établissements de crédit | | | | | | |
| avec la clientèle | | | | | | |
| sur titres | | | | | | |
| de change | | | | | | |
| sur autres instruments financiers | | | | | | |
| Prestations des services financiers | 340 539 | -78 103 | 262 436 | 321 607 | -71 092 | 250 515 |
| Banque | 90 678 | -40 983 | 49 695 | 76 162 | -32 516 | 43 646 |
| Banque d'Affaires (1) | 249 861 | -37 120 | 212 741 | 245 445 | -38 576 | 206 869 |
| Produits nets de commissions | 340 539 | -78 103 | 262 436 | 321 607 | -71 092 | 250 515 |

(1) Conseil, Gestion d'actif, société de bourse et Capital Risque

3.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR (En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|---------------|----------------|
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 75 770 | -32 822 |
| Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction | 75 633 | -32 840 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat | 137 | 18 |
| Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres | | |
| Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | | |
| Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) | | |
| Total | 75 770 | -32 822 |

3.4 COÛT DU RISQUE (En milliers de DH)

| COÛT DU RISQUE | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| Dotations aux provisions | -27 610 | -32 247 |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | -27 610 | -32 247 |
| Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Provisions engagements par signature | | |
| Autres provisions pour risques et charges | | |
| Reprises de provisions | 3 077 | 1 840 |
| Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances | 3 077 | 1 840 |
| Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Reprises de provisions engagements par signature | | |
| Reprises des autres provisions pour risques et charges | | |
| Variation des provisions | -326 | -577 |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées | -338 | -593 |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées | | |
| Décote sur les produits restructurés | | |
| Récupérations sur prêts et créances amorties | 12 | 16 |
| Pertes sur engagement par signature | | |
| Autres pertes | | |
| Coût du risque | -24 859 | -30 984 |

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée selon deux pôles d'activités

- Pôle Banque qui comprend CFG Bank SA, Banque agréée par Bank Al Maghrib ;
- Pôle Banque d'affaires structuré autour des métiers suivants :
 - * Finance d'entreprise (CFG Finance) ;
 - * Société de bourse (CFG Marchés) ;
 - * Gestion d'Actifs (CFG Gestion et CFG Gestion Privée) ;
 - * Capital Investissement (CFG Capital, REIM Partners et T Capital Gestion).

4.1 PRINCIPAUX AGREGATS DU COMPTE DE RESULTAT (En milliers de DH)

| INFORMATION SECTORIELLE | Activités Bancaires | Activités Banque d'affaires (1) | Portefeuille de participation | Total |
|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------|
| Marge d'intérêt | 264 478 | 254 | | 264 732 |
| Marge sur commissions | 49 034 | 213 402 | | 262 436 |
| Produit net bancaire | 442 984 | 214 410 | | 657 394 |
| Résultat net | 126 646 | 50 922 | | 177 568 |
| Résultat net part groupe | 125 144 | 40 882 | | 166 026 |

(1) Conseil, Société de bourse, Gestion d'actif et Capital Investissement

4.2 PRINCIPAUX AGREGATS DU BILAN (En milliers de DH)

| INFORMATION SECTORIELLE | Banque | Banque d'affaires | Total |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Total bilan | 21 376 469 | 757 753 | 22 134 222 |
| dont | | | |
| Eléments de l'actif | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 14 785 | 27 311 | 42 096 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 674 524 | 16 090 | 690 614 |
| Prêts et créance sur la clientèle | 14 251 253 | - | 14 251 253 |
| Eléments du passif | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 5 312 345 | -122 | 5 312 223 |
| Dettes envers la clientèle | 8 647 054 | - | 8 647 054 |
| Capitaux propres | 1 792 914 | -104 749 | 1 688 165 |

5.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS (En milliers de DH)

| Engagements de financement donnés | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|------------------|------------------|
| Engagements de financement donnés | 1 916 733 | 1 078 323 |
| Aux établissements de crédits | | |
| A la clientèle | 1 916 733 | 1 078 323 |
| Autres engagements donnés | | |
| Total des engagements donnés | 1 916 733 | 1 078 323 |
| Engagements de financement reçus | | |
| des établissements de crédits | | |
| de la clientèle | | |
| Total des engagements reçus | | |

5.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIES (En milliers de DH)

| Engagements de garantie donnés | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------------|------------------|
| Engagements de garantie donnés | 58 792 | 62 636 |
| Aux établissements de crédits | | |
| A la clientèle | 58 792 | 62 636 |
| Autres engagements donnés | | |
| Total des engagements de garantie donnés | 58 792 | 62 636 |
| Engagements de garantie reçus | 4 796 560 | 5 470 096 |
| des établissements de crédits | | |
| de la clientèle | 4 796 560 | 5 470 096 |
| Total des engagements reçus | 4 796 560 | 5 470 096 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (En DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|----------------------------------|--------------|-------------|
| Résultat par action | 25,36 | 9,50 |
| Résultat dilué par action | 25,36 | 9,50 |

PERIMETRE DE CONSOLIDATION (En DH)

| Filiale | Capital social | % Contrôle | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|--------------------|----------------|------------|-----------|--------------------------|
| CFG Bank | 700 159 200 | 100,00% | 100,00% | EC |
| CFG Finance | 10 000 000 | 100,00% | 100,00% | IG |
| CFG Capital | 41 000 000 | 100,00% | 100,00% | IG |
| REIM Partners | 1 051 600 | 60,00% | 60,00% | IG |
| CFG Marchés | 20 000 000 | 100,00% | 100,00% | IG |
| CFG Assurances | 100 000 | 100,00% | 100,00% | IG |
| CFG Gestion | 5 000 000 | 100,00% | 100,00% | IG |
| CFG Gestion Privée | 1 000 000 | 100,00% | 100,00% | IG |
| CFG Associés | 1 524 900 | 99,34% | 99,34% | IG |
| CFG IT | 5 010 000 | 100,00% | 100,00% | IG |
| T Capital Gestion | 300 000 | 51,00% | 51,00% | IG |
| Villa Roosevelt | 106 000 000 | 71,70% | 71,70% | IG |

CATÉGORIE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| Catégorie des Immobilisations Corporelles | Durée de vie | |
|--|--------------|--------|
| | Social | IFRS |
| Immeubles d'exploitation | 20 ans | 50 ans |
| Agencements, aménagements et installations | 10 ans | 15 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 5 ans | 10 ans |
| Matériel informatique | 5 ans | 5 ans |
| Logiciels informatiques | 10 ans | 15 ans |
| Matériel roulant | 5 ans | 5 ans |

ENCOURS PAR BUCKET (En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 | | |
|--|-------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| | Bucket 1 | Bucket 2 | Bucket 3 | Bucket 1 | Bucket 2 | Bucket 3 |
| Actifs financiers à la JV par OCI | | | | | | |
| Prêts et créances sur les EC | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | | | | | | |
| Titres de dette | | | | | | |
| Actifs financiers au coût amorti | 13 991 334 | 108 532 | 300 612 | 8 569 616 | 176 316 | 184 824 |
| Prêts et créances sur les EC | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 13 991 334 | 108 532 | 300 612 | 8 569 616 | 176 316 | 184 824 |
| Titres de dette | | | | | | |
| Engagements hors bilan | 1 965 020 | 7 305 | - | 1 062 718 | 12 402 | - |

DEPRECIATION PAR BUCKET (En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 | | |
|--|---------------|--------------|---------------|-----------------|---------------|---------------|
| | Bucket 1 | Bucket 2 | Bucket 3 | Bucket 1 | Bucket 2 | Bucket 3 |
| Actifs financiers à la JV par OCI | | | | | | |
| Prêts et créances sur les EC | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | | | | | | |
| Titres de dette | | | | | | |
| Actifs financiers au coût amorti | 78 405 | 9 926 | 56 357 | 68 715 | 13 097 | 37 710 |
| Prêts et créances sur les EC | | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 78 405 | 9 926 | 56 357 | 68 715 | 13 097 | 37 710 |
| Titres de dette | | | | | | |
| Engagements hors bilan | 4 429 | 107 | - | 4 463,41 | 358,43 | - |

RISQUES AFFERENTS À LA BANQUE

La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Bank repose sur des règles et procédures internes clairement définies et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib.

Cette structure est composée des organes suivants :

– **Comité des Risques** : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;

– **Direction Générale** : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la banque ;

– **Direction de la Gestion Globale des Risques** : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de crédit, marché, liquidité et opérationnel.

1. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de surveillance du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et centrales dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.

Il s'articule également autour de plusieurs comités opérationnels :

• Le comité de crédit :

Composé de la Direction des Risques, de la Direction Générale et de la Cellule Crédit, il se prononce sur la décision relative au dossier de crédit conformément à la politique de crédit.

• Le comité mensuel de Suivi des Impayés, de la Watch List et de la Weaklist :

Mis en place pour chacun des pôles Retail, Entreprise et Banque privée, il est composé de la Direction Métier concernée, de la Direction des Risques, et éventuellement de la Direction Juridique. Le responsable Métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La Direction des Risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable Métier sur les créances qui seront classées dans la Watch List ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la Direction Générale.

• Le comité semestriel de Provisionnement, des Risques sensibles, et de la Weaklist :

Composé de la Direction Générale, des Directions Métiers et de la Direction des Risques, ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.

Politique et procédures d'octroi de crédit :

Plusieurs types de crédit sont aujourd'hui octroyés :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et CMT destinés aux Entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux Entreprises ou aux Particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Les crédits Lombard ;
- Les crédits Baux ;
- Les crédits à la Consommation...

La politique de gestion des risques de CFG Bank relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect de la réglementation régissant l'activité Crédit ;
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi des crédits : ratios de couverture, garanties, quotité de financement, taux d'endettement, ...

- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision : fiche Simulation Crédit, grille d'analyse et d'évaluation, base incidents interne, ... ;
- L'implication des entités centrales et commerciales dans la prise de décision d'octroi ;
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions commerciales et centrales ;
- L'analyse de l'impact des expositions globales de CFG Bank ;
- Le respect des limites réglementaires et internes de crédit ;
- Le respect du code d'éthique Bank Al-Maghrib / GPBM.

Procédure d'octroi et dispositif de délégation :

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de l'établissement repose sur 3 principes :

1. Constitution du dossier de crédit :

Assurée par les conseillers, elle comporte d'une part le recueil des informations liées au crédit et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un premier avis sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.

2. Analyse du dossier de crédit :

Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité de plusieurs entités centrales de la banque, e.g. la direction des Risques et éventuellement la cellule Crédit lorsqu'il s'agit d'un premier dépouillement des dossiers Retail. Une évaluation de risque Crédit est effectuée par la direction des risques. Elle comporte notamment l'analyse financière, le contrôle des garanties et l'évaluation du risque Crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les expositions globales de CFG Bank.

3. Prise de décision et dispositif de délégation :

Aujourd'hui, la majorité des demandes de crédit sont soumises au comité crédit.

Un dispositif de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit a été élaboré pour certains types de crédit.

Dispositif d'évaluation et de suivi du risque de crédit :

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle de la direction des Risques.

Dans le cas des crédits immobiliers acquéreurs, l'analyse est effectuée sur la base d'une fiche Simulation Crédit qui récapitule l'ensemble des critères d'acceptation mis en place par la banque : âge du demandeur, durée du crédit, quotité de financement, taux d'endettement, etc. Cette fiche reprend les conditions de crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit internes et réglementaires.

Quant aux crédits Entreprise et TPE/Professionnels, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'octroi se base aujourd'hui essentiellement sur l'analyse et les diligences effectuées par le Risque afin d'évaluer le risque crédit relatif au projet et à la contrepartie mais également de s'assurer de la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur et des règles internes mises en place.

Système de notation interne :

Afin de renforcer son dispositif de gestion du risque de crédit, CFG Bank a mis en place un système de notation pour les entreprises conforme aux exigences Bâle 2. Ce modèle de scoring consiste à attribuer à chaque entreprise un score sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, chaque entreprise sera affectée à une classe de risque définie par des intervalles de scores selon les normes de Bâle 2.

Le système de notation interne est également renforcé par un modèle statistique basé sur la probabilité de défaut. Ce modèle statistique est opérationnel pour les personnes morales et les personnes physiques.

Suivi des garanties :

Plusieurs natures de garanties sont acceptées par CFG Bank, selon le type de crédit demandé :

- Le nantissement des valeurs mobilières, d'OPCVM et des produits d'Assurance-vie détenus par l'emprunteur ;
- La caution ;
- L'hypothèque ;
- L'Assurance-Crédit.

Des ratios de couverture par type de garanties sont mis en place. Un suivi en central est assuré automatiquement à l'aide du système d'information et au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché à la suite de la baisse de la valorisation de ce portefeuille. Ce ratio de couverture sera détaillé et affiné davantage selon d'autres critères notamment la liquidité des actions.

La banque peut également demander au client de modifier les garanties données en cas de survenance d'un événement impliquant la dégradation d'une des valeurs données en garantie par le client, e.g. forte dégradation de la situation financière, liquidation de la société dont les titres sont nantis, expropriation d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique, etc.

Watch List:

S'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de renforcement des outils de surveillance du risque de crédit, et compte tenu du développement attendu de l'activité Crédit les prochaines années, la Direction des risques a instauré un dispositif de suivi et de surveillance des créances sensibles, à la lumière du projet de réforme de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al Maghrib :

- Une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée,
- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

La Direction des risques en informe ensuite la Direction Générale, à travers la synthèse mensuelle qui lui est transmise, le comité mensuel de suivi des impayés et de la Watch List ainsi que le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

Weaklist:

Toujours dans l'optique du renforcement de son dispositif de gestion du Risque Crédit, la Direction des Risques a mis en place une Weak List interne pour mesurer, anticiper et prévenir tout risque de perte :

- Les créances devant être déclassées en Weaklist sont identifiées lors de l'état des lieux semestriel ;
- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

Créances en souffrance:

Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Bank, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement identifiées par la Direction des Risques, qui en informe mensuellement la Direction Générale à travers une synthèse mensuelle, le comité mensuel de Suivi des impayés, Watch List et Weaklist et semestriellement le Comité semestriel de Provisionnement et des Risques sensibles.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours impayé doit être déclassé dans la catégorie :

- « créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;
- « créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- « créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme ;

Dans le cas des créances restructurées, les règles qui s'appliquent sont les suivantes :

Sont classées dans la catégorie de créance douteuse :

- Les créances restructurées plus de 2 fois,
- Les cas de troisième restructuration doivent être exceptionnels et dûment justifiés par l'établissement
- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 90 jours

Sont classées dans la catégorie de créance compromise :

- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 180 jours,

Le montant des provisions à constituer est fixé par la direction des risques, sachant que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montant, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits tel que détaillées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/G/2002 ;

Le remboursement de l'impayé par le client implique une reprise systématique des provisions préalablement constituées ;

Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le transfert dans cette même catégorie, de l'ensemble des créances détenues sur la contrepartie concernée, lorsqu'il s'agit de l'Entreprise. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les particuliers ;

En cas de créance irrécupérable ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à perte total ou partiel de la créance est susceptible d'avoir lieu après consentement du comité de crédit.

Recouvrement

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Bank doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.

La voie judiciaire devient inéluctable lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire.

Dispositif de limites internes et stress test:

Une limite interne de perte maximale est fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelle que soit l'évolution des facteurs de risques dans le cadre d'un scénario catastrophe. Cette limite correspond à un pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximal i.e. plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales. La limite de perte maximale est revue régulièrement et validée par le conseil d'administration.

Information de l'organe d'administration et de Direction:

La Direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers :

- **La synthèse mensuelle des impayés et créances sensibles** envoyée à la Direction Générale ;
- **Les PV des comités mensuels de Suivi des impayés ;**
- **Les comités semestriels de Provisionnement de la Watchlist et de la Weaklist ;**
- **Les analyses Risques Entreprises et Retail** effectuées en amont de l'octroi de crédits Entreprises et TPE ;
- **Des analyses Risques ponctuelles** lorsqu'une problématique est identifiée ;
- **Un reporting trimestriel** élaboré par le Risque et destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
 - Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée
 - Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements
 - Les recommandations de la Direction des Risques et rappel des guidelines

- **Le reporting régulier sur la concentration des engagements de la banque** sur le secteur de la promotion immobilière.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de crédit lors du conseil/comité des Risques trimestriel.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

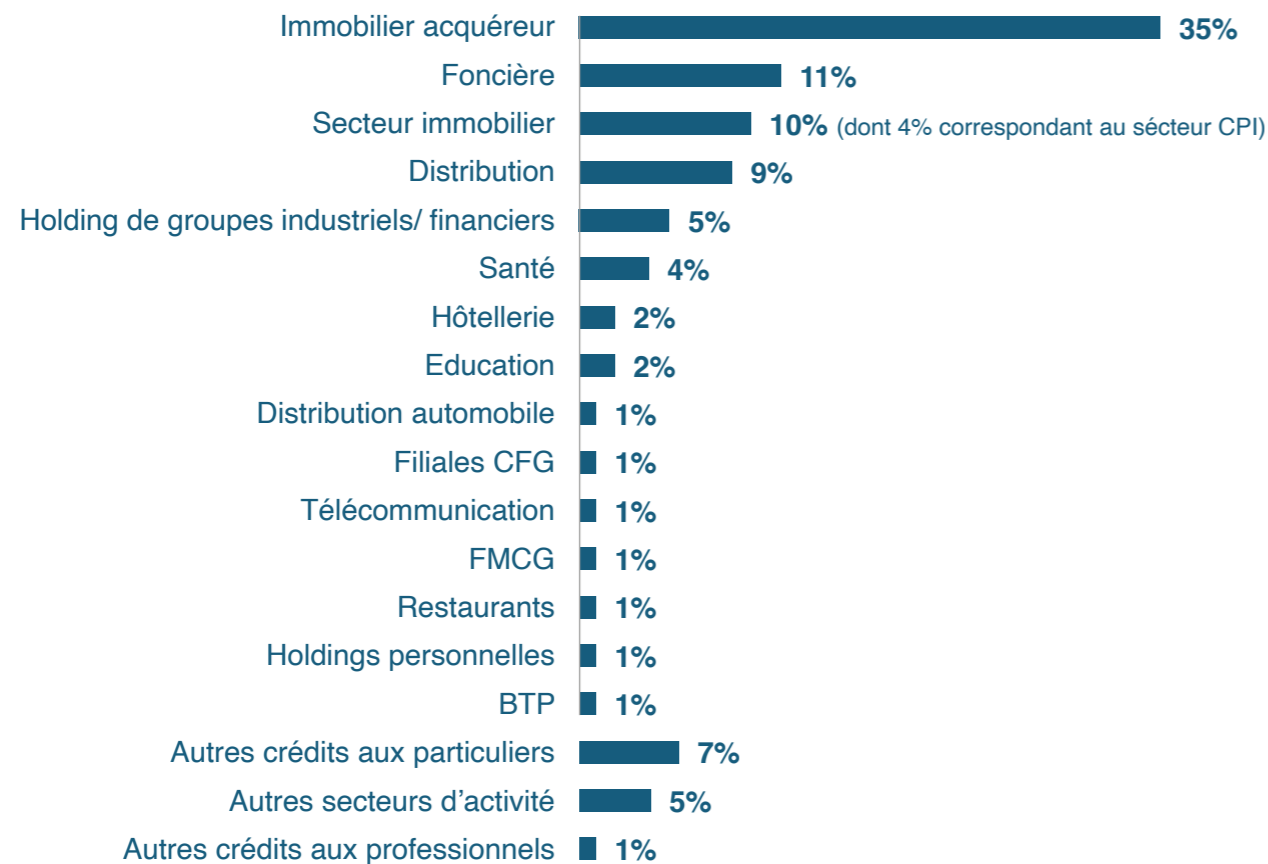
Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du risque de contrepartie.

Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ;
- Des catégories de contreparties : GE, PME, TPE et particuliers ;
- Des contreparties appartenant à la même région géographique ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties individuelles.

Répartition des expositions globales de la banque par secteur d'activité :

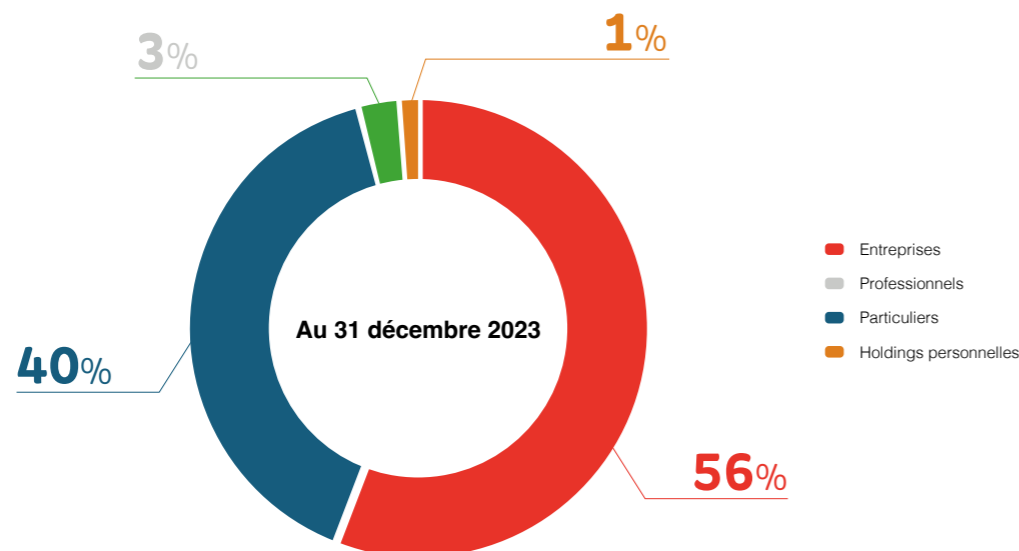
L'exposition à fin décembre 2023 par rapport aux différents secteurs économiques se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements par catégorie de contrepartie :

L'exposition de l'encours des engagements à fin décembre 2023 par rapport aux différentes catégories de contreparties se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements de la banque par zone géographique :

Les engagements de CFG Bank sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et de Rabat et Région.

→ A fin décembre 2023, on note une diversification sectorielle et bonne répartition du portefeuille par catégorie de contrepartie permettant ainsi une bonne gestion du risque de concentration.

Dispositif de suivi du risque de concentration :

Système de limites :

Une limite de concentration est fixée par la banque en ce qui concerne les Crédits à la Promotion Immobilière et le secteur de l'hôtellerie.

Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Bank auprès des banques de la place sont définies. De plus, la banque s'interdit de prêter à des contreparties jugées risquées.

Une limite en position pour le portefeuille de dette privée est également définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit.

Pour les actions, une liste d'exposition autorisée est définie selon des critères économiques ainsi qu'une limite de position maximale et de concentration par valeur.

Des limites de contrepartie globales et par catégories et types d'entreprises, hors établissement de crédit, ont été définies pour l'activité Change.

Ces limites sont revues et validées par le conseil d'administration.

Enfin, conformément à la circulaire N°8/G/2012 relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de l'exposition par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers le calcul du rapport entre d'une part le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres réglementaires, qui ne doit pas dépasser 20%. Ce coefficient est suivi régulièrement par la direction des risques.

Information de l'organe d'administration et de direction :

De plus, le suivi régulier du risque de concentration est renforcé par un reporting trimestriel destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux Directions Métiers. Ce reporting comporte :

- Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée,
- Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements,
- Les recommandations de la Direction des Risques et les Guidelines.

En outre, la direction générale et les directions opérationnelles sont régulièrement informées de la concentration des expositions de la banque sur le secteur de la promotion immobilière.

Enfin, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de concentration lors du conseil / comité trimestriel des risques.

3. RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Dans le cas de notre établissement, ils recouvrent les risques de change, de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des procédures internes et des aspects réglementaires.

La salle des marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché ainsi que de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque. Elle participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et est également en charge de veiller au respect des limites réglementaires et internes relatives à son activité.

La direction des risques est chargée de la conception du dispositif de mesure, de suivi et de surveillance du risque marché. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de mesure, de suivi et de surveillance, et ce conformément à la stratégie de la banque d'une part et aux exigences réglementaires d'autre part.

Mesure et surveillance du risque de Marché :

Dans le but d'accompagner la croissance de la banque et d'assurer un suivi des risques efficace, la direction des risques de CFG Bank a amélioré son dispositif global de gestion du risque Marché, à travers notamment la rationalisation de la mesure VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation de la banque, l'encadrement des activités de marché par la mise en place d'un dispositif de stress test adéquat et la revue des limites instaurées.

Par ailleurs, un suivi régulier est effectué par type d'instrument de marché et les limites réglementaires et internes sont suivies à plusieurs niveaux.

Ce dispositif permet aux métiers et à la Direction Générale d'être informés de manière continue des évolutions de l'activité de marché.

Dispositif de limites et indicateurs de risque :

Plusieurs limites et indicateurs de risque sont définis en matière de risque de Marché :

- Des limites en position par activité :

- Deux types de limites sont définis quant à la position du portefeuille Actions: d'une part, une liste des valeurs éligibles au trading selon les critères de capitalisation et de liquidité est définie ; puis d'autre part, des limites maximales en position globale et par valeur sont fixées.

Un suivi de la diversification du portefeuille actions est également effectué ;

- Quant à l'activité Taux, une limite en positions pour le portefeuille de dette privée est définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit. Pour ces derniers, les limites prévues sont les limites réglementaires (division des risques par bénéficiaire et par groupe d'intérêt) ;
- Deux limites en positions existent aujourd'hui pour l'activité Change ; une limite de position de Change globale ainsi qu'une limite de position par devise .

- Des limites de contreparties :

Sur le marché monétaire, le risque de contrepartie diffère selon qu'il s'agit du marché interbancaire ou du marché des repos. Ce risque existe dans le cas où CFG Bank est dans le sens prêteur, et se matérialise par la défaillance de la contrepartie emprunteuse.

- Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées ;
- Quant au marché interbancaire, des limites de contreparties sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. CFG Bank a exclu certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé ;
- En ce qui concerne l'activité Change, des limites globales et par contrepartie sont définies. Les limites par contrepartie sont définies en fonction de la notation de cette dernière.

- Des limites de pertes maximales par activité :

La limite de perte maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser en cas de réalisation de scénarii catastrophe :

- Le choc appliqué pour l'activité Taux de CFG Bank est défini par une hausse brutale et instantanée des taux et des spreads ;
- Sur le portefeuille Actions, le scénario stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché ;
- Pour l'activité Change, il s'agit d'évaluer une dépréciation ou appréciation du Dirham par rapport aux principales devises.

Ces limites de consommation des fonds propres traduisent l'appétence du conseil d'administration au risque marché. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité i.e. **un plafond d'engagement par activité** qui doit faire l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

- Des indicateurs de risque :

Les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Bank pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont la VAR, le P&L cumulé et la sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-là sont logiquement comparés à des limites internes fixées notamment en fonction de la limite de perte maximale (stop VaR, stop Loss) ou de la limite en sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux.

Ce dispositif de limites est défini par la Direction Générale et le Risk Management, puis validé par le conseil d'administration. Elles sont suivies notamment à travers des reportings réguliers partagés avec les métiers et la Direction Générale et ne doivent pas être dépassées quelles que soient les conditions et l'évolution du marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

Stress tests :

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

Information de l'organe d'administration et de direction :

La Direction Générale est aujourd'hui informée en temps réel de la nature et du montant de tout dépassement prévisionnel avant toute opération.

Afin de renforcer son dispositif de suivi et de surveillance du risque marché, un reporting quotidien « Risque Marché » a été mis en place.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de marché lors du conseil/comité trimestriel des risques.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes :

La salle des marchés participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque. Elle a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers la gestion de la trésorerie immédiate et prévisionnelle. Elle observe l'impasse de liquidité statique par la mesure des besoins ou des excédents de liquidités aux dates futures. En effet, elle établit :

- Un tableau de bord quotidiennement permettant de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants/ sortants et des prêts/emprunts sur le marché monétaire ;
- Un échéancier de trésorerie prévisionnelle, mis à jour à fréquence régulière ;

Cette entité a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires relatives à son activité.

Le middle office est chargé quant à lui de contrôler en permanence la limite de trésorerie validée par le conseil d'administration. Il tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

Politique de refinancement de la banque :

La politique de la banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour objectif d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la banque de poursuivre de manière harmonieuse le développement de son activité.

Sources de financement et maturités :

Dans le cadre de son activité, CFG Bank finance des crédits d'Investissement et CMT Entreprise et des crédits de trésorerie à court et moyen terme ainsi que des crédits immobiliers résidentiels à long terme.

Afin de ne pas s'exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financement), CFG Bank cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit de :

- Financements via le marché interbancaire pour les actifs dont la maturité est inférieure à une semaine : une des sources majeures pouvant générer le risque de liquidité est l'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour satisfaire des besoins inattendus à court terme. Afin de limiter cette éventualité, CFG Bank a négocié des lignes de crédit sur le marché monétaire auprès de plusieurs banques de la place ;
- Financement à travers les placements réguliers du Trésor ;
- Financements via le marché des repos pour les actifs dont la maturité serait comprise entre 1 jour et 3 mois ;

- Financements par les dépôts à terme ou l'émission de certificats de dépôts pour les crédits dont la maturité est au moins de 3 mois : afin de diversifier les sources de financement de la banque, cette dernière a également mis en place un programme d'émission de Certificats de Dépôt ;
- Financement par l'émission d'obligations subordonnées ;
- Financement via la collecte des dépôts à vue et comptes sur carnet depuis le récent développement de l'activité bancaire par CFG Bank pour les crédits à plus longue maturité ;
- Financement via le recours aux avances 7 jours, la pension livrée à long terme, les prêts garantis à long terme, ou les swaps de change accordés par Bank Al Maghrib.

L'adossement de la maturité des financements nécessaires par rapport à celle des crédits permet à CFG Bank de mieux gérer les gaps de liquidités.

Principales contreparties :

L'incapacité de l'établissement de satisfaire ses engagements peut également être générée par des pertes importantes résultant des défaillances des contreparties. CFG Bank a par conséquent mis en place des limites de contreparties :

- Interbancaires, relatives aux prêts effectués par CFG Bank à des banques de la place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. Sont exclues certaines contreparties jugées à risque élevé.
- Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées.

Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité

Suivi de l'échéancier des flux de trésorerie

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité est assuré à travers l'évaluation de la trésorerie immédiate et la trésorerie prévisionnelle :

- La salle des marchés établit quotidiennement un tableau de bord qui lui permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants et sortants ainsi que des emprunts/ prêts sur le marché monétaire. Le middle office tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque qui lui permet de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;
- Un échéancier de trésorerie prévisionnelle est établi et actualisé régulièrement par la salle des marchés.

Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursements de crédit, amortissement de titres de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (retrait clientèle, décaissement de crédit, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) par tranches de maturité. On distingue 3 tranches de maturité :

- Court Terme : ≤ 1 an,
- Moyen Terme :] 1-5 ans [
- Long terme : ≥ 5 ans.

Cette technique permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la banque à court, moyen et long terme et permet d'estimer les besoins de refinancement sur différents horizons et ainsi arrêter les modalités de couverture adéquates.

Limites et indicateurs de risque de liquidité :

Les gaps de trésorerie sont gérés à travers la limitation du besoin de financement quotidien de CFG Bank. Ce besoin est défini par le solde des flux positifs et négatifs générés par les transactions quotidiennes, i.e. achats, ventes, mises et prises en pension, prêt et emprunts.

Un autre indicateur permet de mesurer le risque de liquidité de la banque : le LCR, Liquidity Coverage Ratio, le ratio de liquidité court terme Bâle 3 :

Actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent > 100%

Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité

Durant tout l'exercice 2023, le LCR est resté conforme, supérieur au minimum réglementaire.

Stress tests minimaux :

CFG Bank réalise également tous les mois les stress tests minimaux de liquidité conformément aux scénarii définis par Bank Al Maghrib.

L'impact de ces scénarii est évalué par rapport au niveau :

- Du besoin additionnel de liquidité sur 1 mois ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de Bons du Trésor disponible ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total actif liquides et réalisables ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes stand-by de liquidité.

Les résultats des stress tests de liquidité effectués au cours de l'année 2023 montrent que CFG Bank a la capacité de faire face à ses besoins de liquidité et ce notamment grâce aux BDT, aux actifs liquides et réalisables et aux lignes stand-by de liquidité.

Information de l'organe d'administration et de Direction :

La Direction des Risques élabore mensuellement un reporting sur la liquidité à destination de la Direction Générale et de la Salle de marché. Ce reporting comporte :

1. Le résultat du LCR du mois ainsi que son évolution au cours des six derniers mois ;
2. Le résultat des Stress Tests ;
3. L'analyse de ces résultats ;
4. Les projections du LCR sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité ;
5. Les recommandations de la Direction des Risques à destination des métiers à prendre en compte dans leur gestion de la liquidité.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de liquidité lors des comités d'audit semestriels et du conseil/ comité trimestriel des risques.

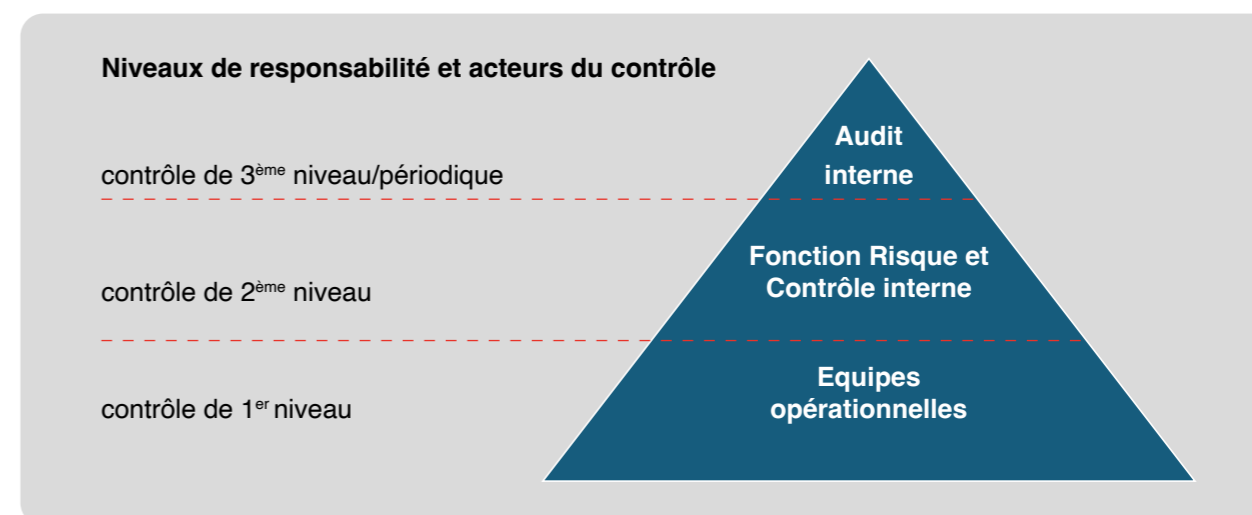
5. RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.

Suivi et surveillance du risque opérationnel :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle mais aussi des entités métiers et support.

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (autocontrôle, responsable hiérarchique, middle office) et un contrôle de deuxième niveau par les acteurs du dispositif de gestion des risques (direction des risques) et contrôle interne (surveillance permanente). La direction de l'Audit assure quant à elle un contrôle de troisième niveau :



CFG Bank a réduit considérablement l'exposition au risque opérationnel à l'aide de :

- La mise en place d'un système d'information Front to back qui répond aux meilleurs standards internationaux et qui permet une automatisation complète des circuits de traitement (système Avaloq) ;
- La mise en place d'un manuel de procédures couvrant la totalité des métiers de la banque ;
- La mise en place d'un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés les contrôles mis en place pour maîtriser les premiers et principaux risques opérationnels avérés et identifiés ;
- La participation de la fonction Risque et Conformité à la validation des nouveaux produits et des changements significatifs apportés aux processus existants, afin de :
- S'assurer du respect du cadre réglementaire ;
- Identifier les risques notamment opérationnels inhérents aux nouvelles activités ;
- La tenue d'un comité de suivi des risques opérationnels présidé par la Direction Générale à fréquence régulière.

Afin de réduire et piloter son exposition aux risques opérationnels, la banque a mis en place une cartographie complète des risques opérationnels lui permettant d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser. CFG Bank a également mis en place des plans d'actions de réduction des risques identifiés, des KRI et des indicateurs clés de suivi des risques opérationnels.

L'établissement poursuivra sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :

- L'élaboration, au fur et à mesure de leur développement, de procédures couvrant les nouvelles activités de la banque, en particulier pour les processus risqués ;
- La mise en place d'une Base Incidents consolidée allant permettre la collecte d'incidents et la mise à jour régulière de la cartographie des risques opérationnels ;
- La mise en place d'un système de reporting allant permettre la remontée de l'information à la direction générale et au conseil d'administration ;
- L'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
- L'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
- L'identification des risques majeurs ;
- Les plans d'actions de maîtrise des risques.

Plan de continuité de l'activité :

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le PCA de CFG Bank est en cours d'implémentation graduelle. Il couvre les processus vitaux de la banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation et mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

Celui-ci sera composé notamment :

- D'un plan de secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- D'un plan de repli utilisateurs : ce site de repli devant servir en cas de sinistre est le siège régional de Rabat ;
- D'un dispositif de gestion de crise.

6. ACTIFS PONDERES ET RATIO DE SOLVABILITE

La mesure des risques encourus par la Banque est faite essentiellement selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés.

L'approche aujourd'hui adoptée par CFG Bank pour la mesure du risque opérationnel est BIA, i.e. Indicateur de base.

Les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle 3 et conformément à la circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire AU 31 DÉCEMBRE 2023



GROUPE CFG BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de CFG Bank S.A. et ses filiales (Groupe CFG Bank) comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé et une sélection de notes annexes au terme de la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.688.165 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 177.568.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CFG Bank arrêtés au 31 décembre 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca
Tél : 05 22 54 00 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES
0523 10 110
4 Rue Maati Jazouli
COMMISSAIRES AUX COMPTES

El Mustapha SAMOUH
Associé

COMPTES SOCIAUX

| BILAN | | (En milliers de DH) | |
|--|-------------------|----------------------------|--|
| ACTIF | 31/12/2023 | 31/12/2022 | |
| Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 404 999 | 593 632 | |
| . Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 217 532 | 470 044 | |
| . Valeurs en caisse | 187 467 | 123 588 | |
| Créances sur les établissements de crédit et assimilés : | 674 223 | 312 585 | |
| . A vue | 423 429 | 159 155 | |
| . A terme | 250 794 | 153 430 | |
| Créances sur la clientèle | 13 124 770 | 8 075 225 | |
| . Crédits de trésorerie et à la consommation | 1 167 483 | 857 194 | |
| . Crédits à l'équipement | 5 774 219 | 3 718 403 | |
| . Crédits immobiliers | 3 767 623 | 3 290 381 | |
| . Autres crédits | 2 415 445 | 209 248 | |
| Créances acquises par affacturage | - | | |
| Titres de transaction et de placement | 3 429 734 | 3 005 301 | |
| . Bons du Trésor et valeurs assimilées | 2 801 813 | 2 752 025 | |
| . Autres titres de créance | 251 511 | 66 614 | |
| . Titres de propriété | 376 410 | 186 662 | |
| Autres actifs | 454 417 | 273 127 | |
| Titres d'investissement | 677 026 | 682 432 | |
| . Bons du Trésor et valeurs assimilées | | | |
| . Autres titres de créance | 677 026 | 682 432 | |
| Titres de participation et emplois assimilés | 314 901 | 307 835 | |
| Titres mis en équivalence | - | | |
| . Entreprises à caractère financier | | | |
| . Autres entreprises | | | |
| Créances subordonnées | | | |
| Immobilisations données en crédit-bail et en location | 1 403 654 | 1 101 420 | |
| Immobilisations incorporelles | 446 927 | 398 511 | |
| Immobilisations corporelles | 482 059 | 307 020 | |
| TOTAL DE L'ACTIF | 21 412 711 | 15 057 087 | |

| PASSIF | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | - | |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 5 292 243 | 2 852 634 |
| . A vue | 470 157 | - |
| . A terme | 4 822 086 | 2 852 634 |
| Dépôts de la clientèle | 8 596 885 | 8 072 277 |
| . Comptes à vue créditeurs | 6 405 715 | 5 828 076 |
| . Comptes d'épargne | 858 614 | 783 517 |
| . Dépôts à terme | 1 237 554 | 1 429 925 |
| . Autres comptes créditeurs | 95 001 | 30 759 |
| Titres de créances émis | 4 825 861 | 2 398 945 |
| . Titres de créance négociable émis | 4 825 861 | 2 398 945 |
| . Emprunts obligataires émis | | |
| . Autres titres de créance émis | | |
| Autres passifs | 617 411 | 410 541 |
| Provisions pour risques et charges | 31 831 | 32 257 |
| Provisions réglementées | | |
| Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie | | |
| Dettes subordonnées | 401 801 | 401 535 |
| Ecarts de réévaluation | | |
| Réserves et primes liées au capital | 633 310 | 986 991 |
| Capital | 700 159 | 571 876 |
| Actionnaires. Capital non versé (-) | | |
| Report à nouveau (+/-) | 208 499 | -647 011 |
| Résultats nets en instance d'affectation (+/-) | | |
| Résultat net (+/-) | 104 712 | -22 958 |
| TOTAL DU PASSIF | 21 412 711 | 15 057 087 |

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------------|----------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE | 1 051 304 | 780 874 |
| Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit | 18 829 | 1 665 |
| Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle | 425 224 | 313 988 |
| Intérêts et produits assimilés sur titres de créance | 86 455 | 96 409 |
| Produits sur titres de propriété | 35 296 | 27 532 |
| Produits sur opérations de crédit-bail et de location | 147 984 | 90 977 |
| Commissions sur prestations de service | 109 377 | 101 509 |
| Autres produits bancaires | 228 138 | 148 794 |
| CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | 556 854 | 447 847 |
| Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit | 94 586 | 36 301 |
| Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle | 59 176 | 54 745 |
| Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis | 155 346 | 92 531 |
| Charges sur opérations de crédit-bail et de location | 99 904 | 72 643 |
| Autres charges bancaires | 147 842 | 191 628 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 494 450 | 333 026 |
| Produits d'exploitation non bancaire | 477 | 1 489 |
| Charges d'exploitation non bancaire | 164 | 847 |
| CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION | 347 245 | 323 133 |
| Charges de personnel | 172 552 | 152 084 |
| Impôts et taxes | 4 610 | 3 817 |
| Charges externes | 85 263 | 77 669 |
| Autres charges générales d'exploitation | 45 026 | 51 695 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles | 39 793 | 37 868 |
| Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition | | |
| Reprises sur écarts d'acquisition | | |
| DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES | 97 518 | 48 310 |
| Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance | 93 162 | 43 767 |
| Pertes sur créances irrécouvrables | 338 | 593 |
| Autres dotations aux provisions | 4 019 | 3 950 |
| REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES | 57 795 | 19 040 |
| Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance | 47 172 | 7 194 |
| Récupérations sur créances amorties | 12 | 16 |
| Autres reprises de provisions | 10 611 | 11 830 |
| RESULTAT COURANT | 107 794 | -18 734 |
| Produits non courants | 840 | 957 |
| Charges non courantes | 1 359 | 2 087 |
| RESULTAT AVANT IMPOTS | 107 275 | -19 863 |
| Impôts sur les résultats | 2 563 | 3 095 |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 104 712 | -22 958 |

HORS BILAN (En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------------|------------------|
| ENGAGEMENTS DONNES | 1 975 524 | 1 140 959 |
| Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés | | |
| Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle | 1 916 733 | 1 078 323 |
| Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés | | |
| Engagements de garantie d'ordre de la clientèle | 58 792 | 62 636 |
| Titres achetés à réméré | | |
| Autres titres à livrer | | |
| ENGAGEMENTS RECUS | 4 796 560 | 5 470 096 |
| Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés | | |
| Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés | | |
| Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers | 4 796 560 | 5 470 096 |
| Engagements de garantie reçus de la clientèle | | |
| Titres vendus à réméré | | |
| Autres titres à recevoir | | |

ETAT DES SOLDES DE GESTION (En milliers de DH)

| TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| (+) Intérêts et produits assimilés | 530 509 | 412 061 |
| (-) Intérêts et charges assimilées | 309 108 | 183 577 |
| MARGE D'INTERET | 221 401 | 228 485 |
| (+) Produits sur opérations de crédit-bail et de location | 147 984 | 90 977 |
| (-) Charges sur opérations de crédit-bail et de location | 99 904 | 72 643 |
| RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET DE LOCATION | 48 080 | 18 334 |
| (+) Commissions perçues | 122 881 | 109 588 |
| (-) Commissions servies | 30 797 | 27 971 |
| MARGE SUR COMMISSION | 92 084 | 81 617 |
| (±) Résultat des opérations sur titres de transaction | -227 | 521 |
| (±) Résultat des opérations sur titres de placement | 67 643 | -41 553 |
| (±) Résultat des opérations de change | 44 672 | 34 019 |
| (±) Résultat des opérations sur produits dérivés | | |
| RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ | 112 088 | -7 012 |
| (+) Divers autres produits bancaires | 36 445 | 28 151 |
| (-) Diverses autres charges bancaires | 15 648 | 16 548 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 494 450 | 333 026 |
| (±) Résultat des opérations sur immobilisations financières | 6 166 | - |
| (+) Autres produits d'exploitation non bancaire | 477 | 1 489 |
| (-) Autres charges d'exploitation non bancaire | 164 | 847 |
| (-) Charges générales d'exploitation | 347 245 | 323 133 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 153 684 | 10 536 |
| (±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance | -46 316 | -37 150 |
| (±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions | 426 | 7 879 |
| (±) Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition | | |
| RESULTAT COURANT | 107 794 | -18 734 |
| RESULTAT NON COURANT | -519 | -1 129 |
| (-) Impôts sur les résultats | 2 563 | 3 095 |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 104 712 | -22 958 |

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 31/12/2023 31/12/2022

| | | |
|---|----------------|----------------|
| (±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 104 712 | -22 958 |
| (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles | 39 793 | 37 868 |
| (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières | - | - |
| (+) Dotations aux provisions pour risques généraux | 4 019 | 3 950 |
| (+) Dotations aux provisions réglementées | | |
| (+) Dotations non courantes | | |
| (-) Reprises de provisions | 10 611 | 11 830 |
| (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles | 40 | 1 013 |
| (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles | 164 | 847 |
| (-) Plus-values de cession des immobilisations financières | | |
| (+) Moins-values de cession des immobilisations financières | | |
| (-) Reprises de subventions d'investissement reçues | | |
| (±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT | 138 037 | 6 864 |
| (-) Bénéfices distribués | | |
| (±) AUTOFINANCEMENT | 138 037 | 6 864 |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------------|-----------------|
| (+) Produits d'exploitation bancaire perçus | 990 626 | 744 811 |
| (+) Récupérations sur créances amorties | | |
| (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus | 1 277 | 1 433 |
| (-) Charges d'exploitation bancaire versées | -443 487 | -341 914 |
| (-) Charges d'exploitation non bancaire versées | - | - |
| (-) Charges générales d'exploitation versées | -308 811 | -287 351 |
| (-) Impôts sur les résultats versés | -2 563 | -3 095 |
| I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges | 237 041 | 113 884 |
| Variation des : | | |
| (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés | -97 364 | -153 430 |
| (±) Créances sur la clientèle | -5 096 187 | -1 932 499 |
| (±) Titres de transaction et de placement | -397 892 | -1 164 501 |
| (±) Autres actifs | -181 282 | 208 686 |
| (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location | -397 933 | -254 758 |
| (±) Créances acquises par affacturage | | |
| (±) Créances subordonnées | | |
| (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 1 969 452 | 1 547 103 |
| (±) Dépôts de la clientèle | 524 608 | 2 227 086 |
| (±) Titres de créance émis | 2 426 916 | -407 656 |
| (±) Autres passifs | 206 870 | 78 350 |
| (±) Dettes subordonnées | | |
| II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitations | -1 042 814 | 148 381 |
| III. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II) | -805 772 | 262 265 |
| (+) Produit des cessions d'immobilisations financières | 5 275 | - |
| (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 40 | 1 013 |
| (-) Acquisition d'immobilisations financières | -900 | -280 732 |
| (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles | -263 413 | -170 400 |
| (+) Intérêts perçus | 831 | |
| (+) Dividendes perçus | 31 988 | 26 344 |
| IV. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | -226 179 | -423 775 |
| (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus | | |
| (+) Emission de dettes subordonnées | - | 200 000 |
| (+) Emission d'actions et (-) Remboursement capitaux propres et assimilés | 653 070 | 35 331 |
| (-) Dividendes versés | | |
| (-) Intérêts versés | -15 634 | -6 987 |
| V. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT | 637 436 | 228 344 |
| VI. IMPACT DES ECARTS DE CONVERSION | | |
| VII. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V+VI) | -394 516 | 66 834 |
| VIII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | 752 787 | 685 953 |
| IX. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE | 358 271 | 752 787 |

ETAT DES DEROGATIONS

| INDICATIONS DES DEROGATIONS | JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS | INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS |
|-----------------------------|--------------------------------|---|
|-----------------------------|--------------------------------|---|

- I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux
- II. Dérogations aux méthodes d'évaluation
- III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse

NEANT

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

| INDICATIONS DES DEROGATIONS | JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS | INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS |
|-----------------------------|--------------------------------|---|
|-----------------------------|--------------------------------|---|

- I. Changements affectant les méthodes d'évaluation
- II. Changements affectant les règles de présentation

NEANT

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En milliers de DH)

| CREANCES | Bank Al Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux | Banques au Maroc | Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc | Etablissements de crédit à l'étranger | Total au 31/12/2023 | Total au 31/12/2022 |
|-------------------------------------|--|------------------|---|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS | 217 532 | 7 827 | - | 415 603 | 640 962 | 629 198 |
| VALEURS RECUES EN PENSION | | | | | | |
| - Au jour le jour | | | | | | |
| - A terme | | | | | | |
| PRETS DE TRESORERIE | | 248 107 | | | 248 107 | 152 671 |
| - Au jour le jour | | | | | | |
| - A terme | | 248 107 | | | 248 107 | 152 671 |
| PRETS FINANCIERS | | | | | | |
| AUTRES CREANCES | | | | | | |
| INTERETS COURUS A RECEVOIR | | 2 687 | | | 2 687 | 759 |
| CREANCES EN SOUFFRANCE | | | | | | |
| TOTAL | 217 532 | 258 621 | - | 415 603 | 891 756 | 782 629 |

CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers de DH)

| CREANCES | Secteur public | Secteur privé | | | Total au 31/12/2023 | Total au 31/12/2022 |
|--|----------------|-------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| | | Entreprises financières | Entreprises non financières | Autre clientèle | | |
| CREDITS DE TRESORERIE | | 185 254 | 431 197 | 538 031 | 1 154 482 | 4 514 975 |
| - Comptes à vue débiteurs | | 185 254 | 431 197 | 538 031 | 1 154 482 | 819 238 |
| - Créances commerciales sur le Maroc | | | | | - | - |
| - Crédits à l'exportation | | | | | - | - |
| - Autres crédits de trésorerie | | | | | - | - |
| CREDITS A LA CONSOMMATION | | - | | 10 591 | 10 591 | 10 098 |
| CREDITS A L'EQUIPEMENT | | - | 4 874 449 | 805 823 | 5 680 272 | 3 695 737 |
| CREDITS IMMOBILIERS | | - | 4 546 | 3 750 295 | 3 754 841 | 3 280 186 |
| AUTRES CREDITS | | 2 184 852 | 103 471 | - | 2 288 323 | 134 543 |
| CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE | | - | - | - | - | - |
| INTERETS COURUS A RECEVOIR | | 31 287 | 53 057 | 26 957 | 111 301 | 60 967 |
| CREANCES EN SOUFFRANCE (nettes) | | - | 98 010 | 26 950 | 124 960 | 74 457 |
| - Créances pré-douteuses | | - | 1 391 | 8 614 | 10 005 | 6 010 |
| - Créances douteuses | | - | 7 247 | 5 805 | 13 052 | 53 308 |
| - Créances compromises | | - | 89 372 | 12 531 | 101 903 | 15 138 |
| TOTAL | | 2 401 393 | 5 564 730 | 5 158 647 | 13 124 770 | 8 075 225 |

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

(En milliers de DH)

| TITRES | Etablissements de crédit et assimilés | Emetteurs publics | Emetteurs privés | | Total 31/12/2023 | Total 31/12/2022 |
|--------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| | | | Financiers | non financiers | | |
| TITRES COTES | - | - | - | 28 605 | 28 605 | 122 211 |
| Bons du Trésor et valeurs assimilées | | | | | - | - |
| Obligations | | | | | - | - |
| Autres titres de créances | | | | | - | - |
| Titres de propriété | | - | - | 28 605 | 28 605 | 122 211 |
| TITRES NON COTES | 108 644 | 2 801 813 | 1 079 730 | 731 925 | 4 078 155 | 3 565 522 |
| Bons du Trésor et valeurs assimilées | | 2 801 813 | | | 2 801 813 | 2 752 025 |
| Obligations | | | 731 925 | 87 969 | 819 894 | 731 283 |
| Autres titres de créances | 108 644 | | | | 108 644 | 17 763 |
| Titres de propriété | | | 347 805 | | 347 805 | 64 451 |
| TOTAL | 108 644 | 2 801 813 | 1 079 730 | 760 530 | 4 106 760 | 3 687 733 |

**VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT
ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT**

(En milliers de DH)

| TITRES | Valeur comptable brute | Valeur actuelle | Valeur de remboursement | Plus-values latentes | Moins-values latentes | Provisions |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|------------|
| TITRES DE TRANSACTION | | | | | | |
| BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES | | | | | | |
| OBLIGATIONS | | | | | | |
| AUTRES TITRES DE CREANCE | | | | | | |
| TITRES DE PROPRIETE | | | | | | |
| TITRES DE PLACEMENT | 3 385 289 | 3 395 430 | 3 180 225 | 10 853 | 713 | 713 |
| BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES | 2 759 679 | 2 761 036 | 2 743 600 | 1 841 | 484 | 484 |
| OBLIGATIONS | 141 856 | 150 444 | 96 922 | 8 588 | - | - |
| AUTRES TITRES DE CREANCE | 107 263 | 107 265 | 107 300 | 149 | 147 | 147 |
| TITRES DE PROPRIETE | 376 492 | 376 685 | 232 403 | 275 | 82 | 82 |
| TITRES D'INVESTISSEMENT | 668 387,40 | 668 387,40 | 760 198,00 | - | - | - |
| BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES | | | | | | |
| OBLIGATIONS | 668 387 | 668 387 | 760 198 | - | - | - |
| AUTRES TITRES DE CREANCE | | | | | | |

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

(En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| INSTRUMENTS OPTIONNELS | 40 279 | 34 472 |
| Instruments optionnels achetés | 40 279 | 34 472 |
| Provisions pour dépréciation des instruments optionnels achetés | | |
| OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES | 195 631 | 71 603 |
| Comptes de règlements des opérations sur titres | 195 631 | 71 603 |
| Diverses autres opérations sur titres | - | - |
| Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses | | |
| DEBITEURS DIVERS | 189 530 | 153 547 |
| Sommes dues par l'Etat | 155 655 | 125 199 |
| Sommes dues par les organismes de prévoyance | | |
| Sommes diverses dues par le personnel | 1 361 | 4 467 |
| Comptes clients de prestations non bancaires | 14 929 | 13 007 |
| Divers autres débiteurs | 17 584 | 10 873 |
| VALEURS ET EMPLOIS DIVERS | - | - |
| Valeurs et emplois divers | | |
| Provisions pour dépréciation des valeurs et emplois divers | | |
| COMPTES DE REGULARISATION | 28 599 | 13 125 |
| Produits à recevoir | 4 249 | 2 607 |
| Charges constatées d'avance | 4 422 | 4 613 |
| Frais préliminaires | 6 350 | 1 812 |
| Autres comptes de régularisation | 13 578 | 4 094 |
| CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES | 380 | 380 |
| TOTAL | 454 417 | 273 127 |

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

(En milliers de DH)

| Dénomination de la société émettrice | Secteur d'activité | Capital social | Participation au capital (%) | Prix d'acquisition global | Valeur comptable nette | Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice | | | Produits inscrits au CPC de l'exercice |
|---|------------------------------|----------------|------------------------------|---------------------------|------------------------|--|-----------------|--------------|--|
| | | | | | | Date de clôture de l'exercice | Situation nette | Résultat net | |
| Participation dans les entreprises liées | | | | | | | | | |
| CFG MARCHES | MARCHES DES CAPITAUX | 20 000 | 100,00% | 15 389 | 15 389 | 31/12/2023 | 31 617 | 4 939 | 3 000 |
| CFG FINANCE | FINANCE D'ENTREPRISE | 10 000 | 100,00% | 29 633 | 133 | 31/12/2023 | 5 144 | 1 396 | - |
| CFG GESTION | GESTION DE PORTEFEUILLE | 5 000 | 99,99% | 5 506 | 5 506 | 31/12/2023 | 28 069 | 12 568 | 17 298 |
| CFG GESTION PRIVEE | GESTION DE PORTEFEUILLE | 1 000 | 99,94% | 1 000 | 1 000 | 31/12/2023 | 3 649 | 780 | 500 |
| CFG ASSOCIES | SOCIETE DE PARTICIPATION | 1 525 | 99,34% | 10 729 | 2 334 | 30/06/2023 | 4 857 | 119 | 2 881 |
| CFG ASSURANCES | COURTAGE EN ASSURANCE | 100 | 100,00% | 380 | 380 | 31/12/2023 | 1 662 | 1 537 | 290 |
| VILLA ROOSVELT | SOCIETE D'INVESTISSEMENT | 106 000 | 71,70% | 68 350 | 68 350 | 30/06/2023 | 37 226 | -497 | - |
| REIM PARTNERS | GESTION DE PORTEFEUILLE | 1 000 | 30,00% | 56 104 | 56 104 | 31/12/2023 | 30 193 | 29 030 | 8 019 |
| Autres titres de participation | | | | | | | | | |
| CFG DEVELOPPEMENT | CAPITAL INVESTISSEMENT | 3 864 | 81,00% | 4 825 | 4 825 | 31/12/2021 | 130 356 | 2 990 | - |
| T CAPITAL GROUP | SOCIETE D'INVESTISSEMENT | 682 565 | 10,21% | 170 311 | - | 30/06/2022 | 8 617 | -39 | - |
| FONDS DARIF | GESTION RIAD | 50 000 | 4,00% | 1 845 | 1 845 | 31/12/2022 | 421 932 | -5 575 | - |
| SYHATI IMMO SPI | GESTION d'ACTIFS IMMOBILIERS | 3 000 | 30% | 900 | 900 | 31/12/2023 | 3 000 | - | - |
| TOTAL PARTICIPATIONS | | | | 405 110 | 168 905 | | | | 31 988 |
| EMPLOIS ASSIMILES | | | | 144 647 | 139 830 | | | | |
| TOTAL GENERAL | | | | 549 757 | 308 735 | | | | 31 988 |

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

(En milliers de DH)

| NATURE | Montant brut au début de l'exercice | Montant des acquisitions au cours de l'exercice | Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice | Montant brut à la fin de l'exercice | Amortissements | | Provisions | | | Montant net à la fin de l'exercice |
|--|-------------------------------------|---|---|-------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------------------|
| | | | | | Dotation au titre de l'exercice | Cumul des amortissements | Dotation au titre de l'exercice | Reprises de provisions | Cumul des provisions | |
| Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat | 1 300 422 | 441 375 | 89 200 | 1 652 597 | 85 514 | 236 862 | 10 790 | 605 | 12 080 | 1 403 654 |
| Crédit-bail sur immobilisations incorporelles | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Crédit-bail mobilier | 111 476 | 25 151 | 22 751 | 113 875 | 14 726 | 59 950 | 9 007 | 442 | 8 905 | 45 020 |
| Crédit-bail mobilier en cours | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Crédit-bail mobilier loué | 111 476 | 25 151 | 22 751 | 113 875 | 14 726 | 59 950 | 9 007 | 442 | 8 905 | 45 020 |
| Crédit-bail mobilier non loué après résiliation | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Crédit-bail immobilier | 1 150 406 | 374 036 | 66 449 | 1 457 994 | 70 788 | 176 913 | 1 783 | 163 | 3 175 | 1 277 906 |
| Crédit-bail immobilier en cours | 226 985 | 165 967 | - | 392 952 | - | - | - | - | - | 392 952 |
| Crédit-bail immobilier loué | 787 550 | 208 069 | 66 449 | 929 170 | 70 788 | 176 913 | 1 783 | 163 | 3 175 | 749 082 |
| Crédit-bail immobilier non loué après résiliation | 135 871 | - | - | 135 871 | - | - | - | - | - | 135 871 |
| Loyers courus à recevoir | 13 974 | 27 272 | - | 41 246 | - | - | - | - | - | 41 246 |
| Loyers restructurés | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Loyers impayés | 24 565 | 14 916 | - | 39 481 | - | - | - | - | - | 39 481 |
| Créances en souffrance | | | | | | | | | | |
| Immobilisation données en location simple | | | | | | | | | | |
| Biens mobiliers en location simple | | | | | | | | | | |
| Biens immobiliers en location simple | | | | | | | | | | |
| Loyers courus à recevoir | | | | | | | | | | |
| Loyers restructurés | | | | | | | | | | |
| Loyers impayés | | | | | | | | | | |
| Créances en souffrance | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 1 300 422 | 441 375 | 89 200 | 1 652 597 | 85 514 | 236 862 | 10 790 | 605 | 12 080 | 1 403 654 |

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPOREELES

(En milliers de DH)

| IMMOBILISATIONS | MONTANT BRUT AU DEBUT DE L'EXERCICE | MONTANT DES ACQUISITIONS AU COURS DE L'EXERCICE | MONTANT DES CESSIONS OU RETRAITS AU COURS DE L'EXERCICE | MONTANT BRUT DE FIN DE L'EXERCICE | AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS | | | | MONTANT NET DE FIN DE L'EXERCICE |
|--|-------------------------------------|---|---|-----------------------------------|--|---------------------------------|--|----------------|----------------------------------|
| | | | | | MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE | DOTATION AU TITRE DE L'EXERCICE | MONTANT DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS SORTIES | CUMUL | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 470 593 | 64 150 | 4 772 | 529 971 | 72 082 | 10 961 | - | 83 044 | 446 927 |
| . Droit au bail | 2 600 | - | - | 2 600 | - | - | - | - | 2 600 |
| . Immobilisations en recherche et développement | 131 488 | 29 627 | - | 161 115 | 72 083 | 10 961 | - | 83 044 | 78 071 |
| . Autres immobilisations incorporelles d'exploitation | 336 505 | 34 523 | 4 772 | 366 256 | - | - | - | - | 366 256 |
| . Immobilisations incorporelles hors exploitation | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 489 627 | 204 036 | 426 | 693 237 | 182 608 | 28 832 | 262 | 211 178 | 482 059 |
| . Immeubles d'exploitation | 105 060 | - | - | 105 060 | 20 406 | 3 476 | - | 23 882 | 81 178 |
| . Mobilier et Matériel d'exploitation | 135 769 | 23 291 | 426 | 158 634 | 95 540 | 25 356 | 262 | 120 634 | 37 999 |
| . Autres immobilisations corporelles d'exploitation | 248 798 | 180 745 | - | 429 543 | 66 662 | - | - | 66 662 | 362 881 |
| . Autres immobilisations corporelles hors exploitation | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 960 220 | 268 186 | 5 198 | 1 223 208 | 254 690 | 39 793 | 262 | 294 222 | 928 986 |

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En milliers de DH)

| DETTES | ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU MAROC | | | AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES A L'ETRANGER | TOTAL AU 31/12/2023 | TOTAL AU 31/12/2022 |
|---|--|------------------|--|--|---------------------|---------------------|
| | BANK AL-MAGHRIB TRESOR PUBLIC ET SERVICE DES CHEQUES POSTAUX | BANQUES AU MAROC | AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES AU MAROC | | | |
| COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS | | | | | | |
| VALEURS DONNEES EN PENSION | 3 909 078 | 470 157 | | | 4 379 235 | 2 500 067 |
| - Au jour le jour | | 470 087 | | | 470 087 | - |
| - A terme | 3 909 078 | 71 | | | 3 909 149 | 2 500 067 |
| EMPRUNTS DE TRESORERIE | 840 000 | 59 357 | | | 899 357 | 350 000 |
| - Au jour le jour | | | | | - | - |
| - A terme | 840 000 | 59 357 | | | 899 357 | 350 000 |
| EMPRUNTS FINANCIERS | | | | | | |
| AUTRES DETTES | | | | | | |
| - Au jour le jour | | | | | | |
| - A terme | | | | | | |
| DETTES OPERATIONS DE CREDIT BAIL | | | | | | |
| INTERETS COURUS A PAYER | 12 522 | 1 128 | | | 13 650 | 2 568 |
| - Au jour le jour | | | | | | |
| - A terme | 12 522 | 1 128 | | | 13 650 | 2 568 |
| TOTAL | 4 761 600 | 530 643 | - | - | 5 292 243 | 2 852 634 |

PROVISIONS (En milliers de DH)

| PROVISIONS | ENCOURS 31/12/2022 | DOTATIONS | REPRISES | AUTRES VARIATIONS | ENCOURS 31/12/2023 |
|---|-----------------------|----------------|---------------|----------------------|-----------------------|
| PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR : | 353 317 | 104 666 | 81 198 | - | 376 786 |
| Créances sur les établissements de crédit et assimilés | | - | - | | |
| Créances sur la clientèle | 80 122 | 93 162 | 47 172 | - | 126 112 |
| Titres de transaction | | - | - | | |
| Titres de placement | 27 254 | 714 | 27 255 | - | 713 |
| Titres de participation et emplois assimilés | 241 023 | - | 6 166 | - | 234 857 |
| Titres d'investissement | | | | | |
| Créances sur crédit-bail et en location | | | | | |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | | | | | |
| Autres actifs | 3 024 | - | - | - | 3 024 |
| Créances subordonnées | - | - | - | | - |
| Immobilisations données en crédit-bail | 1 895 | 10 790 | 605 | | 12 080 |
| PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF | 32 257 | 4 019 | 4 445 | - | 31 831 |
| Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature | | - | - | | |
| Provisions pour risques de change | | - | - | | |
| Provisions pour risques généraux | 32 257 | 4 019 | 4 445 | | 31 831 |
| Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires | | | | | |
| Provisions pour autres risques et charges | | | | | |
| Provisions réglementées | | | | | |

DETAIL DES AUTRES PASSIFS (En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------|----------------|
| INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS | | |
| Instruments vendus | | |
| COMPTE DE REGLEMENT D'OPERATIONS SUR TITRES | 253 598 | 98 381 |
| Dettes sur titres | 253 281 | 98 064 |
| Versement à effectuer sur titres non libérés | | |
| Provisions pour service financier aux émetteurs | 317 | 317 |
| Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs | | |
| CREDITEURS DIVERS | 112 187 | 85 411 |
| Sommes dues à l'état | 39 736 | 58 734 |
| Sommes dues aux organismes de prévoyance | 2 642 | 1 425 |
| Sommes diverses dues au personnel | 10 978 | 2 429 |
| Sommes diverses dues aux actionnaires et associés | 2 771 | 2 771 |
| Fournisseurs de biens et de services | 55 006 | 19 218 |
| Divers autres créiteurs | 1 055 | 834 |
| COMPTES DE REGULARISATION | 251 626 | 226 749 |
| Charges à payer | 34 019 | 27 304 |
| Produits Constates d'avance | 78 259 | 60 215 |
| Autres comptes de régularisation | 139 348 | 139 230 |
| TOTAL | 617 411 | 410 541 |

DEPOTS DE LA CLIENTELE (En milliers de DH)

| DEPOTS | Secteur public | Secteur privé | | | TOTAL AU 31/12/2023 | TOTAL AU 31/12/2022 |
|---------------------------|----------------|------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| | | Entreprise financières | Entreprises non financières | Autre clientèle | | |
| Comptes à vue créditeurs | 10 | 504 901 | 2 129 866 | 3 770 938 | 6 405 715 | 5 828 076 |
| Comptes d'épargne | | | | 858 613 | 858 613 | 783 517 |
| Dépôts à terme | | 153 000 | 651 289 | 421 400 | 1 225 689 | 1 412 879 |
| Autres comptes créditeurs | | | 95 001 | - | 95 001 | 30 759 |
| Interets courus à payer | | 547 | 4 440 | 6 880 | 11 867 | 17 045 |
| TOTAL | 10 | 658 448 | 2 880 596 | 5 057 831 | 8 596 885 | 8 072 277 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (En milliers de DH)

| | ENCOURS 31/12/2022 | Affectation du résultat | Autres variations | ENCOURS 31/12/2023 |
|---|--------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|
| Ecarts de réévaluation | | | | |
| Réserves et primes liés au capital | 986 991 | - | 524 787 | 633 310 |
| Réserve légale | 6 830 | - | - | 6 830 |
| Autres réserves | 3 084 | - | - | 3 084 |
| Primes d'émission, de fusion et d'apport | 977 077 | -878 468 | 524 787 | 623 396 |
| Capital | 571 876 | - | 128 283 | 700 159 |
| - Capital appelé | 571 876 | - | 128 283 | 700 159 |
| - Capital non appelé | | | | |
| - Certificats d'investissement | | | | |
| - Fonds de dotation | | | | |
| Actionnaires, Capital non versé | | | | |
| Report à nouveau (+/-) | -647 011 | 855 510 | - | 208 499 |
| Résultats nets en instance d'affectation (+/-) | | | | |
| Résultat net de l'exercice (+/-) | -22 958 | 22 958 | 104 712 | 104 712 |
| TOTAL | 888 898 | 878 468 | 757 782 | 1 646 680 |

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE (En milliers de DH)

| VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE | Valeur comptable nette | Rubrique de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés | Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts |
|---|------------------------|--|--|
| Bons du Trésor et valeurs assimilées | | | |
| Autres titres | | | |
| Hypothèques | 5 470 096 | Créances sur la clientèle | 1 975 524 |
| Autres valeurs et sûretés réelles | 3 759 363 | Créances sur la clientèle et titres de transaction et de placement | |
| TOTAL | 9 229 459 | | 1 975 524 |

| VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE | Valeur comptable nette | Rubrique du passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus | Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts |
|---|------------------------|--|---|
| Bons du Trésor et valeurs assimilées | | | |
| Autres titres | | | |
| Hypothèques | | | |
| Autres valeurs et sûretés réelles | | | |
| TOTAL | | | |

TITRES DE CREANCES EMIS

(En milliers de DH)

| NATURE DES TITRES (1) | Caractéristiques | | | | | Montant | Dont | | Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement |
|-----------------------|--------------------|-----------------|--------------------------------|--------------|---------------------------|---------|-------------------|-------------------|--|
| | Date de jouissance | Date d'échéance | Valeur nominal unitaire en Dhs | Taux nominal | Mode de remboursement (2) | | Entreprises liées | Autres apparentés | |
| Certificats de dépôt | 11/12/2019 | 11/12/2024 | 100 000,00 | 3,88% | In fine | 150 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 11/12/2019 | 11/12/2024 | 100 000,00 | 3,40% | In fine | 350 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 18/12/2019 | 18/12/2024 | 100 000,00 | 3,40% | In fine | 50 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 18/12/2019 | 18/12/2024 | 100 000,00 | 3,81% | In fine | 150 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 04/09/2020 | 04/09/2025 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 80 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 28/12/2020 | 31/01/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 15 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 08/03/2022 | 12/01/2024 | 100 000,00 | 2,30% | In fine | 13 500 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 15/04/2021 | 30/03/2026 | 100 000,00 | 2,49% | In fine | 109 600 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 21/05/2021 | 30/09/2027 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 100 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 13/07/2021 | 30/09/2027 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 100 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 28/09/2021 | 29/11/2027 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 100 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 15/04/2022 | 15/04/2027 | 100 000,00 | 2,85% | In fine | 50 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 24/06/2022 | 24/06/2025 | 100 000,00 | 3,70% | In fine | 20 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 21/07/2022 | 21/07/2025 | 100 000,00 | 1,75% | In fine | 6 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 31/03/2022 | 27/11/2028 | 100 000,00 | 3,80% | In fine | 60 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 03/10/2022 | 03/10/2029 | 100 000,00 | 4,20% | In fine | 100 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 19/10/2022 | 01/10/2029 | 100 000,00 | 4,30% | In fine | 100 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 24/10/2022 | 24/10/2024 | 100 000,00 | 2,65% | In fine | 2 700 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 21/11/2022 | 21/11/2024 | 100 000,00 | 2,65% | In fine | 1 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 09/12/2022 | 09/12/2024 | 100 000,00 | 2,65% | In fine | 1 200 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 20/01/2023 | 19/01/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 18 500 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 25/01/2023 | 25/01/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 10 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 24/01/2023 | 24/01/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 4 200 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 27/01/2023 | 26/01/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 4 500 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 27/01/2023 | 26/01/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 10 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 31/01/2023 | 31/01/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 1 600 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 08/02/2023 | 08/02/2024 | 100 000,00 | 2,90% | In fine | 6 200 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 13/02/2023 | 13/02/2025 | 100 000,00 | 3,20% | In fine | 1 600 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 20/02/2023 | 20/02/2025 | 100 000,00 | 3,25% | In fine | 4 700 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 22/02/2023 | 22/02/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 3 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 24/02/2023 | 23/02/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 7 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 06/03/2023 | 06/03/2024 | 100 000,00 | 3,20% | In fine | 100 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 29/03/2023 | 29/03/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 10 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 28/04/2023 | 26/04/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 3 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 04/04/2023 | 03/04/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 16 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 03/04/2023 | 03/04/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 32 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 07/04/2023 | 08/04/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 24 900 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 10/04/2023 | 10/01/2024 | 100 000,00 | 2,80% | In fine | 2 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 10/04/2023 | 10/04/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 5 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 12/04/2023 | 12/04/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 14 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 13/04/2023 | 13/04/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 2 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 20/04/2023 | 22/04/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 500 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 20/04/2023 | 22/04/2024 | 100 000,00 | 3,40% | In fine | 5 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 25/04/2023 | 25/01/2024 | 100 000,00 | 3,20% | In fine | 3 700 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 26/04/2023 | 26/04/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 1 500 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 17/05/2023 | 17/05/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 7 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 05/05/2023 | 06/05/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 5 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 05/05/2023 | 06/05/2024 | 100 000,00 | 3,40% | In fine | 5 500 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 23/05/2023 | 22/05/2024 | 100 000,00 | 3,40% | In fine | 5 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 25/05/2023 | 24/05/2024 | 100 000,00 | 3,40% | In fine | 10 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 01/06/2023 | 03/06/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 5 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 16/06/2023 | 14/06/2024 | 100 000,00 | 3,20% | In fine | 4 000 | - | - | - |

| NATURE DES TITRES (1) | Caractéristiques | | | | | Montant | Dont | | Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement |
|-----------------------|--------------------|-----------------|--------------------------------|--------------|---------------------------|------------------|-------------------|-------------------|--|
| | Date de jouissance | Date d'échéance | Valeur nominal unitaire en Dhs | Taux nominal | Mode de remboursement (2) | | Entreprises liées | Autres apparentés | |
| Certificats de dépôt | 27/06/2023 | 27/06/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 2 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 08/06/2023 | 07/06/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 7 200 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 12/07/2023 | 10/01/2024 | 100 000,00 | 3,35% | In fine | 760 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 18/07/2023 | 18/01/2024 | 100 000,00 | 3,20% | In fine | 10 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 07/07/2023 | 05/01/2024 | 100 000,00 | 3,35% | In fine | 200 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 07/07/2023 | 05/07/2024 | 100 000,00 | 3,20% | In fine | 6 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 05/07/2023 | 05/07/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 3 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 10/07/2023 | 09/07/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 9 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 18/07/2023 | 10/07/2024 | 100 000,00 | 3,35% | In fine | 15 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 14/07/2023 | 12/07/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 1 200 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 17/07/2023 | 17/07/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 5 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 17/07/2023 | 17/10/2025 | 100 000,00 | 3,40% | In fine | 2 500 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 18/07/2023 | 18/04/2024 | 100 000,00 | 3,25% | In fine | 15 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 01/08/2023 | 01/02/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 61 300 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 02/08/2023 | 02/02/2024 | 100 000,00 | 2,70% | In fine | 10 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 07/08/2023 | 07/02/2024 | 100 000,00 | 3,40% | In fine | 236 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 09/08/2023 | 09/02/2024 | 100 000,00 | 2,50% | In fine | 6 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 10/08/2023 | 09/02/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 1 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 16/08/2023 | 12/02/2024 | 100 000,00 | 3,35% | In fine | 200 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 16/08/2023 | 19/01/2024 | 100 000,00 | 3,70% | In fine | 9 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 29/08/2023 | 28/02/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 10 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 29/08/2023 | 29/08/2024 | 100 000,00 | 3,20% | In fine | 1 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 16/08/2023 | 16/08/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 10 600 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 11/09/2023 | 11/03/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 3 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 05/09/2023 | 05/03/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 5 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 08/09/2023 | 08/03/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 7 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 14/09/2023 | 14/03/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 2 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 06/10/2023 | 04/10/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 8 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 09/10/2023 | 08/10/2024 | 100 000,00 | 3,55% | In fine | 60 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 13/10/2023 | 11/10/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 9 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 13/10/2023 | 12/01/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 3 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 13/10/2023 | 12/04/2024 | 100 000,00 | 3,05% | In fine | 3 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 12/10/2023 | 12/04/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 3 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 13/10/2023 | 14/10/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 2 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 19/10/2023 | 18/10/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 1 400 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 23/10/2023 | 23/10/2024 | 100 000,00 | 3,20% | In fine | 9 600 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 25/10/2023 | 25/01/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 5 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 31/10/2023 | 30/04/2024 | 100 000,00 | 3,20% | In fine | 11 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 31/10/2023 | 31/01/2024 | 100 000,00 | 3,00% | In fine | 1 500 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 31/10/2023 | 31/10/2024 | 100 000,00 | 3,20% | In fine | 1 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 10/11/2023 | 09/02/2024 | 100 000,00 | 2,50% | In fine | 31 800 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 07/11/2023 | 06/02/2024 | 100 000,00 | 3,25% | In fine | 400 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 09/11/2023 | 08/02/2024 | 100 000,00 | 3,25% | In fine | 100 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 16/11/2023 | 16/02/2024 | 100 000,00 | 3,25% | In fine | 230 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 15/12/2023 | 14/06/2024 | 100 000,00 | 3,05% | In fine | 2 500 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 20/12/2023 | 18/12/2024 | 100 000,00 | 3,45% | In fine | 140 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 20/12/2023 | 19/06/2024 | 100 000,00 | 3,30% | In fine | 200 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 20/12/2023 | 23/12/2024 | 100 000,00 | 3,20% | In fine | 10 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 27/12/2023 | 27/12/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 1 300 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 28/12/2023 | 30/12/2024 | 100 000,00 | 3,10% | In fine | 2 000 | - | - | - |
| Certificats de dépôt | 13/12/2023 | 12/12/2024 | 100 000,00 | 3,45% | In fine | 50 000 | - | - | - |
| TOTAL | | | | | | 4 774 300 | - | - | - |

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt - Emprunts obligataires - Bons de sociétés de financement - Autres titres de créance

(2) Amortissement : Annuel - In fine

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(En milliers de DH)

| | D < 1 mois | 1 mois < D < 3 mois | 3 mois < D < 1 an | 1 an < D < 5 ans | D > 5 ans | TOTAL |
|---|------------------|---------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Actif | | | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit et assimilés | 109 445 | - | 138 662 | - | - | 248 107 |
| Créances sur la clientèle | 1 150 | 148 970 | 387 755 | 1 389 817 | 7 511 473 | 9 439 165 |
| Titres de créance | 190 470 | 14 492 | 360 161 | 2 159 584 | 284 090 | 3 008 797 |
| Créances subordonnées | - | - | - | - | - | - |
| Crédit-bail et assimilé | 17 408 | 417 | 85 503 | 152 199 | 1 180 470 | 1 435 997 |
| TOTAL | 318 473 | 163 879 | 972 081 | 3 701 600 | 8 976 033 | 14 132 066 |
| Passif | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 4 158 506 | - | 400 000 | 250 000 | - | 4 808 506 |
| Dettes envers la clientèle | 87 278,00 | 600 374 | 367 252 | 170 785 | - | 1 225 689 |
| Titres de créance émis | 1 038 900 | 1 451 900 | 542 600 | 1 480 900 | 260 000 | 4 774 300 |
| Emprunts subordonnés | - | - | - | - | 400 000 | 400 000 |
| TOTAL | 5 284 684 | 2 052 274 | 1 309 852 | 1 901 685 | 660 000 | 11 208 495 |

MARGES D'INTERET

(En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| + Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit (a) | 18 829 | 1 665 |
| - Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit (b) | 94 586 | 36 301 |
| Marge d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (1) | -75 757 | -34 635 |
| + Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (a) | 425 224 | 313 988 |
| - Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle (b) | 59 176 | 54 745 |
| Marge d'intérêts sur opérations avec la clientèle (2) | 366 048 | 259 242 |
| + Intérêts et produits assimilés sur titres de créance (a) | 86 455 | 96 409 |
| - Intérêts et charges assimilées sur titres de créance (b) | 155 346 | 92 531 |
| Marge d'intérêts sur opérations sur titres de créances (3) | -68 890 | 3 878 |
| + Produits sur opérations de crédit-bail et de location (a) | 147 984 | 90 977 |
| - Charges sur opérations de crédit-bail et de location (b) | 99 904 | 72 643 |
| Marge d'intérêts sur opérations en crédit-bail et en location (4) | 48 080 | 18 334 |
| MARGE D'INTERET = (1)+(2)+(3)+(4) | 269 481 | 246 819 |

COMMISSIONS

(En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------|----------------|
| Commissions sur prestations de service | 109 377 | 101 509 |
| Commissions sur fonctionnement de compte | 22 814 | 17 874 |
| Commissions sur moyens de paiement | 29 048 | 24 359 |
| Commissions sur opérations sur titres | 9 698 | 7 486 |
| Commissions sur titres en gestion ou en dépôt | 31 931 | 31 548 |
| Commissions sur prestations de service sur crédit | 2 622 | 1 548 |
| Produits sur activités de conseil et d'assistance | 1 580 | 8 726 |
| Commissions sur ventes de produits d'assurance | 5 246 | 4 165 |
| Autres produits sur prestations de service | 6 439 | 5 803 |
| Produits sur engagements sur titres | 5 407 | 1 887 |
| - Commissions de placement sur le marché primaire | 5 407 | 1 887 |
| - Commissions de garantie sur le marché primaire | - | - |
| Produits sur engagements sur produits dérivés | | |
| - Commissions sur produits dérivés | - | - |
| Produits sur opérations de change | 8 096 | 6 192 |
| - Commissions sur opérations de change virements | 8 096 | 6 192 |
| - Commissions sur opérations de change billes | - | - |
| TOTAL COMMISSIONS | 122 881 | 109 588 |

RESULTAT SUR OPERATIONS DE MARCHÉ

(En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|---------------|----------------|
| + Gains sur titres de transaction | 117 | 1 574 |
| - Pertes sur titres de transaction | 344 | 1 052 |
| Résultat des opérations sur titres de transactions | -227 | 521 |
| + Plus-values sur cessions des titres de placement | 140 252 | 93 822 |
| + Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement | 27 255 | 9 625 |
| - Moins-values de cession sur titres de placement | 99 149 | 117 745 |
| - Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement | 714 | 27 254 |
| Résultat des opérations sur titres de placement | 67 643 | -41 553 |
| + Gains sur opérations de change virement | 45 861 | 35 077 |
| + Gains sur opérations de change billets | - | - |
| - Pertes sur opérations de change virement | 1 174 | 978 |
| - Pertes sur opérations de change billets | 15 | 79 |
| Résultat des opérations de change | 44 672 | 34 019 |
| + Gains sur produits dérivés de taux d'intérêt | - | - |
| + Gains sur produits dérivés de cours de change | - | - |
| + Gains sur produits dérivés d'autres instruments | - | - |
| - Pertes sur produits dérivés de taux d'intérêt | - | - |
| - Pertes sur produits dérivés de cours de change | - | - |
| - Pertes sur produits dérivés d'autres instruments | - | - |
| Résultat des opérations sur produits dérivés | | |

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------|----------------|
| CHARGES DE PERSONNEL | 172 552 | 152 084 |
| Salaires et appointements | 144 884 | 127 502 |
| Charges d'assurances sociales | 16 717 | 14 815 |
| Charges de retraite | 4 435 | 4 132 |
| Charges de formation | 793 | 956 |
| Autres charges de personnel | 5 723 | 4 678 |
| CHARGES EXTERNES | 85 263 | 77 669 |
| Loyers de crédit-bail et de location | 12 082 | 11 684 |
| Frais d'entretien et réparation | 23 815 | 16 989 |
| Rémunération d'intermédiaires et honoraires | 4 732 | 3 932 |
| Transport et déplacements | 1 113 | 1 213 |
| Publicité, publications et relations publiques | 10 531 | 12 777 |
| Autres charges externes | 32 990 | 31 075 |
| AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION | 45 026 | 51 695 |
| Frais préliminaires | 602 | 4 829 |
| Frais d'acquisition des immobilisations | - | 39 |
| Autres charges réparties sur plusieurs exercices | 1 285 | 308 |
| Dons, libéralités et lots | - | - |
| Diverses autres charges d'exploitation | 43 139 | 46 519 |

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE (En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|---------------|---------------|
| PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT. TITRES DE PROPRIETE | 3 309 | 1 189 |
| Dividendes sur titres d'OPCVM | - | - |
| Dividendes sur autres titres de propriété | 3 309 | 1 189 |
| Autres produits sur titres de propriété | - | - |
| PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES | 31 988 | 26 344 |
| Dividendes sur titres de participation entreprises liées | 31 988 | 26 344 |
| Dividendes sur titres de participation | - | - |
| Dividendes sur titres de l'activité de portefeuille | - | - |
| Autres produits sur titres de participation et emplois assimilés | - | - |
| TOTAL | 35 296 | 27 532 |

AUTRES PRODUITS ET CHARGES (En milliers de DH)

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|---------------|---------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE | 477 | 1 489 |
| Produits sur valeurs et emplois divers | | |
| Plus values de cession sur immobilisations financières | | |
| Plus values de cession sur immobilisations Corporelles et incorporelles | 40 | 1 013 |
| Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même | | |
| Produits accessoires | | |
| Autres produits non bancaires | 437 | 476 |
| CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE | 164 | 847 |
| Charges sur valeurs et emplois divers | | |
| Moins values de cession sur immobilisations financières | | |
| Moins values de cession sur immobilisations Corporelles et incorporelles | 164 | 847 |
| REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES | 57 795 | 19 040 |
| Reprises de provisions pour créances en souffrances | 47 172 | 7 194 |
| Récupérations sur créances amorties | 12 | 16 |
| Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations financières | 6 166 | |
| Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles | | |
| Reprises de provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature | | |
| Reprise de provision pour autres risques et charges | 4 445 | 11 830 |
| Reprises des autres provisions | | |
| DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES | 97 518 | 48 310 |
| Dotations aux provisions pour créances en souffrances | 93 162 | 43 767 |
| Pertes sur créances irrécouvrables | 338 | 593 |
| Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières | | |
| Dotations aux provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature | | |
| Dotations aux provision pour autres risques et charges | 4 019 | 3 950 |
| Dotations aux autres provisions | | |

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2023


7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc



4, Rue Maati Jazouli (Ex RueFrial)
Anfa – Casablanca
Maroc

CFG BANK S.A.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de CFG Bank S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection d'états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 2.048.481 dont un bénéfice net de KMAD 104.712, relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. arrêtés au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES
HDID & ASSOCIES
4, Rue Maati Jazouli (Ex RueFrial)
Anfa – Casablanca
Maroc
El Mustapha SAMOUH
Associé

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc



4, Rue Maati Jazouli (Ex Rue Friol)
Anfa - Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de
CFG Bank S.A.
5/7 rue Ibnou Toufail
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.048.481 compte tenu d'un bénéfice net de KMAD 104.712.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

| Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle | |
|--|---|
| Risque identifié | Notre réponse d'audit |
| <p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2023, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 13.251 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 126.1.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p> | <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> étudier la conformité au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance. |

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 24 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. D'Alger, S1401, Casablanca
Tél : 05 22 54 45 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faiçal MEKOUAR
Associé



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023



Aux actionnaires de
CFG Bank
5/7 rue IbnouToufail
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.688.165 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 177.568.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

| Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle | |
|--|---|
| Risque identifié | Notre réponse d'audit |
| <p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 14.400; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 149. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p> | <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ; tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p> |

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
7 Bd. Oud Sigeo - Casablanca
Tel : 05 22 54 26 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023



Aux actionnaires de la société
CFG BANK S.A.
5/7 rue IbnouToufail
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 ainsi que leur décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2023.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Avance en compte courant de CFG Bank à Villa Roosevelt

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Madame Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A ;
- Villa Roosevelt est détenue par CFG Bank à hauteur de 72%.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un avenant à la convention d'avance en compte courant signée entre Villa Roosevelt et CFG Bank de MMAD 21,5 moyennant un taux de 6,00% HT l'an en date du 17/02/2015, et non rémunéré à compter du 01/07/2020.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 01 juillet 2020 ;
- Modalités : les avances en comptes courants ne sont pas rémunérées ;
- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions.

Montants comptabilisés :

- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à KMAD 27.830 en 2023 ;
- La Société n'a comptabilisé aucun produit en 2023.

Montant encaissé : Néant

Montant décaissé : Néant

2.2. Avance en compte courant de CFG Bank à Villa Roosevelt

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Madame Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- Villa Roosevelt est détenue par CFG Bank à hauteur de 72%.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'avances en compte courant d'un montant de MMAD 106 non rémunérées, accordées à la société Villa Roosevelt SARL.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 04 juillet 2019 ;
- Modalités : les avances en comptes courants ne sont pas rémunérées ;
- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions.

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2023 ;
- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à MMAD 106 au 31 décembre 2023.

Montant encaissé : Néant

Montant décaissé : Néant

2.3. Avance en compte courant de CFG Bank à Villa Roosevelt

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Madame Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- Villa Roosevelt est détenue par CFG Bank à hauteur de 72%.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'avances en compte courant d'un montant de MMAD 6 non rémunérées, accordées à la société Villa Roosevelt SARL.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 23 juillet 2019 ;
- Modalités : les avances en comptes courants ne sont pas rémunérées ;
- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions.

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2023 ;
- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à MMAD 6 au titre de l'exercice 2023.

Montant encaissé : Néant

Montant décaissé : Néant

2.4. Convention d'avance en compte courant avec SPM SA

Personnes concernées :

Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et Président Directeur Général de SPM S.A. CFG Bank détient une action SPM SA

Nature et objet de la convention : Il s'agit de prêts de trésorerie accordés à la société SPM S.A. non rémunérés détaillés comme suit :

- Prêt de trésorerie accordé en 2015 pour KMAD 4.667 ;
- Prêt de trésorerie accordé en 2016 pour KMAD 150 ;

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 10 mars 2015 ;
- Durée : 12 mois ;
- Modalités : Prêts non rémunérés.

Montants comptabilisés :

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2023.
- Le solde du compte courant au 31 décembre 2023 est débiteur de KMAD 4.817.

Montant encaissé : Néant

2.5. Refacturation de la quote-part des charges engagées par le Groupement d'Intérêt Economique « CFG IT »

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et Administrateur Général de CFG IT ;
- Madame Souad Benbachir Hassani en sa qualité d'Administrateur Général Délégué de CFG IT et Administrateur de CFG Bank S.A. ;
- La société CFG IT est un groupement détenu par CFG Bank S.A. à hauteur de 97,5%.

Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit la refacturation par CFG IT à CFG Bank S.A. de la quote-part des charges engagées par le groupement au titre de cet exercice. Il s'agit d'une convention non écrite.

Montants comptabilisés :

- La dette de CFG Bank envers CFG Gestion s'élève au 31 décembre 2023 à KMAD 9.293 ;
- La société CFG Bank S.A. a comptabilisé une charge de KMAD 40.454 en 2023 HT.

Montant décaissé : La société CFG Bank S.A. a décaissé un montant de KMAD 38.971 au cours de l'exercice 2023.

2.6. Conventions conclues précédemment avec Dar Tawfir dont les engagements ont été repris par CFG Bank suite à l'opération de fusion-absorption réalisée en 2012

2.6.1. Convention de prestations de services d'intermédiation avec CFG Marchés

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et Président du Conseil d'Administration de CFG Marchés.
- CFG Marchés est détenue à hauteur de 99,99% par CFG Bank S.A.

Nature et objet de la convention : CFG Bank s'engage à effectuer le démarchage de la clientèle Grand Public et le conseil des clients dans leurs opérations de placement direct en bourse vers CFG Marchés.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 10 janvier 2001 modifiée par un avenant du 26 décembre 2005
- Toute somme facturée, par CFG Marchés, au-delà de 0,1% du volume réalisé par l'ensemble des clients de CFG Bank S.A., sera rétrocédée à cette dernière.

Montants comptabilisés :

- La créance de CFG Bank S.A. envers CFG Marchés s'élève à KMAD 1.296 au 31 décembre 2023.
- La société CFG Bank S.A. a comptabilisé un produit de KMAD 4.199 HT en 2023.

Montant encaissé : La société CFG Bank S.A. a encaissé un montant de KMAD 4.232 en 2023.

2.6.2. Convention de prestations de services avec CFG Gestion

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et Président du Conseil d'Administration de CFG Gestion ;
- Madame Souad Benbachir Hassani en sa qualité d'Administrateur des deux entités ;
- CFG Gestion est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 99,99%.

Nature et objet de la convention : Cette convention vient en remplacement de la convention ayant le même objet et portant sur les mêmes prestations, datée du 10 janvier 2001 et conclue entre CFG Gestion et Dar Tawfir (absorbée par votre Société). CFG Bank ayant repris de ce fait les engagements de la société absorbée s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Le démarchage de clients par les forces commerciales du réseau bancaire de CFG Bank ;
- La commercialisation d'OPCVM gérés par CFG Gestion à une clientèle grand public drainée par le réseau bancaire CFG Bank ;

Cette liste ne revêt pas un caractère limitatif et pourra être adaptée aux besoins de CFG Bank d'un commun accord avec CFG Gestion.

Historiquement et à titre de rappel, la société Dar Tawfir en sa qualité de réseau commercial percevait une rémunération correspondant à une partie des commissions de gestion générées par les OPCVM à hauteur de 80%.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 14 janvier 2013 avec effet rétroactif au 1er décembre 2012 ;
- Conformément aux usages pratiques en vigueur entre les banques-réseau collecteur et leurs filiales sociétés de gestion et en contrepartie des prestations qu'elle fournit, CFG Bank percevra une rémunération correspondant à 50% des commissions générées par les OPCVM.

Montants comptabilisés :

- CFG Bank S.A. détient une créance envers CFG Gestion au 31 décembre 2023 de KMAD 5.053.
- La société CFG Bank S.A. a comptabilisé un produit de KMAD 18.509 HT en 2023.

Montant encaissé : La société CFG Bank S.A. a encaissé un montant de KMAD 20.401 en 2023.

2.7. Prêt de CFG Bank à CFG Gestion

Personnes concernées :

- Monsieur Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et Président du Conseil d'Administration de CFG Gestion ;
- Monsieur Adil Douiri en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de CFG Bank S.A. et représentant légal du gérant de Mutandis SCA ;
- CFG Gestion est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 100%.

Nature et Objet de la convention :

Cette convention prévoit l'octroi d'un prêt de CFG Bank à CFG Gestion destiné au financement de l'acquisition des titres de CFG Capital moyennant un taux d'intérêt de 5,5%.

Principales modalités :

- Date de signature de la convention : 28 décembre 2018 ;
- Modalités : Le prêt est rémunéré à un taux d'intérêt de 5,5%.

Montants comptabilisés :

- La créance de CFG Bank envers CFG Gestion s'élève au 31 décembre 2023 à KMAD 19.792 ;
- Les produits comptabilisés au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à KMAD 1.398 HT.

Montant encaissé : 9.037 KMAD ;

Montant décaissé : Néant.

2.8. Convention de domiciliation gratuite chez CFG Bank

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed Younes Benjelloun en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général de CFG Bank S.A. et représentant de CFG Bank en tant qu'actionnaire dans Immorente Invest SCA ;
- Madame Souad BENBACHIR et Khalil MANGAD en leur qualité de Co-Gérant de CFG Capital ;
- CFG Capital est détenue par CFG Gestion à hauteur de 100% ;
- CFG Capital est gérant unique d'Immorente Invest.

La Société CFG Bank domicilie gratuitement dans ses locaux la société Immorente Invest.

Casablanca, le 24 avril 2024

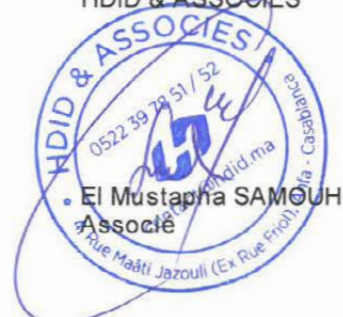
Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7 Bd. Oudjda - Casablanca
Tél : 05 22 54 75 00 - Fax : 05 22 29 58 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

HDID & ASSOCIES



El Mustapha SAMOUH
Associé

ON A TOUS UNE BONNE
RAISON DE CHOISIR

CFG BANK

